



Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

RAPPORT

Mission sur les exploitations et stations expérimentales

établi par

Cyrille AUGER

Ingénieur général du génie rural,
des eaux et des forêts

Jean-Pierre COTARD

Inspecteur général de la santé publique
vétérinaire

Constant LECOEUR

Ingénieur général du génie rural,
des eaux et des forêts

Mireille WASTIAUX

Ingénieure générale du génie rural,
des eaux et des forêts

Sommaire

Résumé	6
Introduction	12
1ère partie : Méthodologie	12
2ème partie : Etat des lieux	14
2-1 – Exploitation des données	14
2-1-1 L'importance des outils d'expérimentation et de diffusion.....	14
2-1-2. la richesse de la répartition géographique.....	14
2-1-3. La couverture de l'ensemble des systèmes de production	15
2-1-4. les actions de recherche, d'expérimentation et de diffusion.....	15
2-1-5. la diversité des partenariats et des engagements réciproques.....	16
2-1-6. des conventions de niveau différencié selon chacun des réseaux.....	16
2-1-7. Les réseaux sont engagés dans les priorités ministérielles.....	17
2-2- Spécificités des réseaux « Recherche-Développement »	17
2-2-1 Un réseau recherche très réparti sur le territoire	18
2-2-2 La présence et la singularité de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	20
2-2-3. Le réseau très diversifié des instituts techniques agricoles (ITA)	22
2-2-4. Un réseau différencié des chambres d'agriculture	24
2-2-5. Un réseau de 250 fermes pédagogiques de l'enseignement technique agricole, bien réparti sur l'ensemble du territoire	26
3ème partie : Des pratiques de mutualisation et de réseau	32
3-1. ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES REGIONALES.....	32
3-2. LES RESEAUX & UNITES MIXTES TECHNOLOGIQUES (RMT/UMT).....	34
3-3 ESSAI DE SYNTHÈSE.....	35
4ème partie : Les scénarios, les préconisations et les recommandations	38
4-1. LES SCENARIOS D'EVOLUTION :.....	38
4-2. LES PRECONISATIONS :.....	39
4-2-1. Définir le cadre national du réseau « Recherche et Développement » :.....	40
4-2-2. Mobiliser l'appui scientifique au réseau « Recherche et Développement »	40

4-2-3. Animer des réseaux nationaux par thématique prioritaire ;.....	41
4-2-4. Assurer la cohérence régionale de l'ensemble des dispositifs d'exploitations et stations expérimentales en appui aux politiques publiques prioritaires :..	41
4-2-5. Renforcer les compétences de l'encadrement des exploitations et domaines expérimentaux.....	42
4-2-6. Mettre en place un dispositif permanent d'évaluation :.....	43
Conclusion	44
Annexe n° 1 : Lettre de mission	45
Annexe n° 2 : Exploitation des données	47
2-1. L'importance des outils d'expérimentation et de diffusion.....	47
2-2. La richesse de la couverture géographique.....	48
2-3. la diversité des entités juridiques.....	48
2-4 La couverture des systèmes de production	49
2-5 Les actions de recherche, d'expérimentation et de diffusion.....	51
2-6 La diversité des partenariats et des engagements réciproques.....	52
2-7 Les actions entrant dans les priorités ministérielles.....	54
Annexe n° 3 : Le réseau recherche	56
3-1 - État des lieux du réseau Recherche	56
3-2 - Les objectifs des unités expérimentales de l'INRA,	58
3-3 - Hypothèses d'évolution des unités expérimentales de l'INRA :.....	60
3-4 - Le centre de Clermont-Ferrand Theix, illustration de la réflexion stratégique en cours au sein de l'INRA.....	62
3-5 Développement des partenariats dans la recherche-développement.....	63
Annexe n° 4 : L'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire	65
4-1 État des lieux en 2008.....	65
4-2 Les missions des exploitations expérimentales :.....	66
4-3 Les écoles agronomiques.....	66
4-4 Les animaleries.....	72
Annexe n° 5 : Les instituts techniques agricoles (ITA)	77
5-1.État des lieux.....	77
5-2.Les instances de coordination	80
5-3. Orientations du contrat d'objectif 2009-2013.....	80
5-4. Le besoin d'adosser le développement au réseau de la recherche.....	81
5-5 Gouvernance et Métiers spécifiques :.....	83
Annexe n° 6 : Les chambres d'agriculture	85
6-1. Rôle clé des chambres d'agriculture pour la diffusion.....	85

6-2. Réalité du réseau des chambres d'agriculture.....	85
6-3 Les stations des chambres d'agriculture impliquées dans les problématiques locales	86
6-4 Les orientations de la réforme en cours.....	88

Annexe n° 7 : L'enseignement technique agricole90

7-1- Traitements de données concernant les exploitations de l'enseignement technique agricole.....	90
7-1-1 Une présence quasi systématique d'exploitations dans les établissements publics, un cadre législatif et réglementaire bien défini.....	91
7-1-2 Une présence plus irrégulière des exploitations pédagogiques au sein de l'enseignement agricole privé, une absence de statut spécifique d'où une plus grande diversité de situations.....	98
7-2 Une mission prioritaire de formation et d'insertion professionnelles des apprenants, mais aussi un rôle de vitrine des agricultures nationale et régionale et d'interface entre agriculture et société.	101
7-3 Mission Expérimentation-développement	103
7-3-1 Adosser la pédagogie à la mission expérimentation- développement : une tradition dans l'enseignement agricole	103
7-3-2 Une implication qui reste néanmoins importante mais inégale et fragile, en l'absence de personnels dédiés	106
7-3-2-1 Les constats	106
7-3-2-2 les facteurs d'implication des établissements dans la mission	110
7-3-3 trois niveaux de pilotage à mieux articuler, des réseaux à développer, à animer et à inter connecter pour améliorer l'efficience des travaux mis en œuvre par les fermes pédagogiques	

Annexe n° 8 : La région Auvergne118

8-1. État des lieux du dispositif.....	118
8-2 Les points forts du dispositif.....	119
8-3 Les points faibles du dispositif	120
8-4 Propositions.....	120

Annexe n° 9 : La région Bretagne.....122

9-1. La place de la recherche agronomique	122
9-2. Les instituts techniques en Bretagne.....	123
9-3. Les réseaux des chambres d'agriculture.....	123
9-4. La position de la DRAAF.....	125
9-5. Les établissements d'enseignement agricole.....	126
9-6. Quelques pistes pour la région Bretagne.....	126

Annexe n° 10 : La région Rhône-Alpes128

10-1. les chambres d'agriculture et les OPA.....	128
10-2. Le rôle joué par les consommateurs.....	131
10-3. Le positionnement de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.....	131
10-4. La situation de l'enseignement technique agricole: du repli à l'innovation?...	133
10-5 La politique volontariste d'une Région.....	136

Annexe n° 11 : Les réseaux & unités mixtes technologiques (RTM/UMT) :	140
Annexe n° 12 : Formulaire d'enquête	145
Annexe n° 13 : Liste des personnes rencontrées	152
Annexe n° 14 : Liste des sigles utilisés	155
Annexe n° 15 : Bibliographie	157
Annexe n° 16 : Exemples cartographiques	158
Annexe complémentaire : Cartographies régionales	

Résumé

La mission a porté sur les unités expérimentales de l'INRA et du CEMAGREF, **les stations et fermes expérimentales** des instituts techniques agricoles (ITA), les fermes des chambres d'agriculture les exploitations de l'enseignement technique et supérieur agricole. Comme demandé par lettre du ministre de l'agriculture et de la pêche, **un état des lieux** de l'ensemble de ces réseaux, de leur potentiel, de leurs modalités de fonctionnement et de pilotage a été dressé. Puis la mission a été interrogée sur le maillage territorial des exploitations et fermes expérimentales. Enfin, la mission a proposé des structururations permanentes pour accompagner les politiques prioritaires du ministre.

L'inventaire réalisé dans les réseaux de la recherche, des instituts techniques agricoles, des chambres de l'agriculture et des établissements d'enseignement supérieur et technique agricole montre qu'ils couvrent une surface agricole utilisée d'environ **35.100 hectares**. Cet ensemble mobilise l'équivalent temps plein (ETP) de **3.000 agents**.

Au total, le dénombrement réalisé indique **422 unités** sous forme d'unités expérimentales de l'INRA, de stations expérimentales et d'unités de production qui sont toutes supports, à des degrés divers, d'actions de recherche, d'expérimentation, de développement, de démonstration ou de pédagogie.

Le réseau recherche réparti sur le territoire concerne essentiellement l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) avec 57 sites localisés quasiment dans toutes les régions françaises. Le dispositif expérimental de l'INRA répond au double besoin d'appuyer les unités de recherche et d'être des lieux de synthèse des systèmes de production. Il est ouvert sur les problématiques les plus actuelles du vivant, de l'agronomie, de l'écologie, de l'alimentation et de l'économie et sur les questions sociétales. Il représente un outil incontournable de préservation des ressources génétiques, de moyen de développer une approche cohérente et exhaustive de nouveaux systèmes agricoles face aux enjeux d'une agriculture durable.

L'INRA mène une réflexion en profondeur avec les centres de recherche et les unités expérimentales pour transformer le maillage de ses unités.

Cependant, il faudrait éviter une fracture entre une recherche structurée et des réseaux de production de références et d'expérimentation portés par les instituts techniques, les chambres d'agriculture et l'enseignement agricole. Un autre risque réside dans l'abandon potentiel de thématiques qui seraient jugées non prioritaires au regard de la recherche. Enfin, il ne faut pas négliger la résistance des personnels concernés par l'évolution en cours.

La singularité des exploitations et stations de l'enseignement supérieur est marquée par des installations qui ont largement contribué au développement de la formation et de la recherche dans les écoles. Elles participent à leur notoriété par le savoir faire de leurs acteurs, en s'ouvrant

à des partenariats et en accueillant un nombre de plus en plus élevé de chercheurs étrangers.

Si leur bilan est positif, il convient toutefois de développer les aspects transferts et valorisation vers les secteurs économiques, d'améliorer leur gestion pour atteindre l'équilibre budgétaire, de participer davantage au développement régional, de valoriser les publications issues des recherches, de favoriser le transfert de connaissances avec l'enseignement technique agricole, de générer des ressources financières nécessaires à leur développement.

Le réseau très diversifié des instituts techniques agricoles. Bien que des regroupements aient été effectués entre Instituts techniques (ITA), la logique « familles professionnelles » demeure. Le cloisonnement par filière est encore trop pesant. C'est pourquoi toutes les thématiques transversales que l'on rencontre notamment dans les unités mixtes de recherche (UMT) et les réseaux mixtes technologiques (RMT) semblent porteuses de travaux communs permettant des synergies entre ITA mais aussi représentent un gage d'ouverture à d'autres partenariats.

La généralisation de comités scientifiques au sein de chacun des ITA assure le développement d'un dialogue scientifique permanent avec le monde de la recherche.

La volonté d'instituer un programme d'évaluation des réalisations des ITA paraît représenter une bonne voie pour faire évoluer les dispositifs au service des grands enjeux de l'agriculture. Il faudrait cependant renforcer l'évaluation externe.

Bien que jouant des rôles différenciés, **les stations expérimentales du réseau des chambres d'agriculture** se situent à l'interface entre la recherche fondamentale, les instituts techniques agricoles d'une part et en réponses aux questions d'adaptation que se posent les agriculteurs d'autre part, dans un contexte socio-économique et politique (PAC), voire agroclimatique, changeant. Dans le cadre des enjeux dépassant largement le seul secteur de l'agriculture, une chambre d'agriculture, tant dans les réponses immédiates auxquelles elle contribue par les actions des stations expérimentales, qu'à travers son rôle de représentation publique, est amenée à croiser l'action publique, représentée par le préfet de région et la DRAAF, ainsi que par le conseil régional. Il est à noter que le réseau des chambres d'agriculture a engagé une restructuration forte de ses outils d'expérimentation et de production de références. Cependant la réforme n'est pas encore totalement aboutie. Enfin, la présence de ce réseau reste très déséquilibrée sur le territoire.

Les exploitations agricoles des **établissements d'enseignement agricole sont inégalement structurées** au niveau régional. Elles sont en priorité en appui à la pédagogie et aux orientations du projet d'établissement. En conséquence, leurs systèmes de production sont le plus souvent complexes. Bien que bénéficiant de faibles marges sur les plans humain et financier, les exploitations mènent de nombreuses actions de recherche-développement. Dans la mesure où les exploitations des lycées agricoles publics entrent dans le patrimoine des conseils régionaux, une cohérence d'ensemble de ce réseau pourrait être renforcée en recherchant les complémentarités des systèmes de production. Une animation scientifique au niveau régional

permettrait de mieux valoriser ce potentiel. Une distinction entre fermes expérimentales, de démonstration ou d'observation permettrait de spécialiser les unités, de clarifier les rôles et de différencier les appuis publics.

Les acteurs administratifs, politiques et professionnels en région sont convaincus des enjeux de l'agriculture. C'est pourquoi, il apparaît urgent que l'ensemble des exploitations et stations de recherche comme de production de références soit mis en réseau cohérent bénéficiant d'un appui conséquent de la recherche. Cela suppose que le préfet de région anime cette politique en concertation avec l'INRA, l'enseignement supérieur, le conseil régional, la chambre régionale de l'agriculture, les représentants des filières agro-alimentaires et des représentants de la société civile.

D'où le questionnement abordé par la mission : **quelles structurations permanentes rechercher** pour venir en appui aux politiques ministérielles prioritaires ?

Trois scénarios d'évolution ont été examinés :

- Le premier scénario « au fil de l'eau » serait de maintenir dans leur gouvernance propre l'ensemble des dispositifs (recherche, enseignement supérieur, instituts techniques, chambres d'agriculture et enseignement agricole) bénéficiant de financements publics.
- Le second scénario « structurer des réseaux régionaux » permettrait de rechercher les pôles d'appui spécialisés conduisant des travaux d'expérimentation, de démonstration et de développement en partenariat le plus large possible dans le cadre de projets coordonnés en hiérarchisant les problématiques.
- Le troisième scénario « assurer la cohérence entre réseaux régionaux » serait de mettre en place des réseaux régionaux coordonnés dans le cadre d'une dynamique nationale, notamment par une implication des acteurs par thématique prioritaire. Ce scénario suppose à la fois une animation régionale forte, une réelle implication de la recherche et de l'enseignement supérieur et une forme de labellisation des équipes et des structures supports des expérimentations et des actions de développement.

La mission prend le parti du troisième scénario pour mieux valoriser le capital humain et structurel aujourd'hui encore trop dispersé. Il sous tend une forme de rupture avec la stratification actuelle entre les différents types de réseau.

Les recommandations de la mission répondent à l'objectif de mixer les réseaux institutionnels existants pour qualifier et labelliser un réseau d'exploitations expérimentales et de « références ». Pour créer des réseaux inter-actifs des sites expérimentaux, de productions de références et de démonstration par grande orientation de politique publique, il convient de :

- définir le **cadre national** du réseau « Recherche et Développement » ;
- mobiliser l'**appui scientifique** au réseau « Recherche et Développement » ;

- animer des **réseaux nationaux par thématique prioritaire** ;
- assurer la **cohérence régionale (voir interrégionale)** de l'ensemble des dispositifs d'exploitations et stations expérimentales en appui aux politiques publiques prioritaires ;
- renforcer les **compétences de l'encadrement** des exploitations et domaines expérimentaux ;
- mettre en place un **dispositif permanent d'évaluation**.

Enfin, dans les régions où il fonctionne, le Comité régional du développement, de l'emploi et de la formation (COREDEF) a permis des démarches sectorielles par production centrées sur des problématiques souvent strictement agricoles. Les enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui dépassent ce cadre et requièrent une mobilisation de l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi, il semble utile de recentrer les débats régionaux relatifs aux orientations et aux évaluations du pilotage recherche /développement au sein de la Commission régionale économie agricole et monde rural (COREAM), présidée par le préfet.

Introduction

Par la lettre remise au vice-président du CGAAER, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé une mission :

- sur les exploitations d'enseignement, les unités expérimentales de l'INRA et du CEMAGREF, les stations et fermes expérimentales des instituts techniques, les fermes des chambres d'agriculture ;
- sur ces outils essentiels pour le développement, la mise au point et la diffusion des innovations en appui aux évolutions à venir pour permettre à l'agriculture de relever les enjeux de la ressource élémentaire, du réchauffement climatique et d'un profond respect de l'environnement et de la bio-diversité (Assises de l'agriculture 2007-2008, Grenelle de l'environnement 2007, « Ecophyto » 2018¹) mais aussi répondre aux inflexions données à la politique agricole commune (PAC/ Bilan de santé 2008, convergence des deux piliers au sein du FEAGA, réforme envisagée pour 2012).

Le premier niveau de la demande est d'**établir un état des lieux** de l'ensemble de ces réseaux, de leur potentiel, de leur modalités de fonctionnement et de pilotage.

Le second niveau est de couvrir l'ensemble des conditions pédo-climatiques et d'**assurer un maillage du territoire** permettant la diffusion des innovations et des mises en réseau par mutualisation et complémentarité.

D'où le questionnement que doit aborder la mission, **quelles structurations permanentes rechercher pour ce réseau ?**

Ainsi, la mission doit analyser l'ensemble des acteurs du processus de l'innovation en agriculture.

Dans l'étude de recherche « les chercheurs et l'innovation, Regards sur les pratiques de l'INRA », il est souligné que « le modèle colbertiste » de modernisation de l'agriculture de l'après-guerre « imprègne encore l'esprit des hommes et des institutions. Pourtant, le contexte social, économique et scientifique s'est profondément transformé. Les missions, les partenaires, les objets de la recherche agronomique ont changé ».²

Est aujourd'hui posée la question de l'organisation de la production et de la diffusion des innovations face aux enjeux d'une agriculture « écologiquement intensive » selon les termes de Michel Griffon.

1 Rapport de Guy Paillotin secrétaire perpétuel de l'Académie de l'agriculture septembre 2008

2 Les chercheurs et l'innovation Regards sur les pratiques de l'INRA - Sciences en question. INRA Edition

La mission a été conduite par Cyrille AUGER, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, Jean-Pierre COTARD, inspecteur général de santé publique vétérinaire, Constant LECOEUR, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts et Mireille WASTIAUX, ingénieure générale du génie rural, des eaux et des forêts.

De manière à mieux appréhender l'attente des décideurs institutionnels, des entretiens préalables ou d'étapes ont été organisés avec :

- Luc GUYAU président de l'APCA, le 27 juin 2008 et le 1^{er} juillet 2009,
- Guy RIBA directeur général délégué de l'INRA , le 9 juillet 2008,
- Marion GUILLOU présidente de l'INRA le 18 décembre 2008,
- Jean-Louis BUER directeur général de l'enseignement et de la recherche le 29 avril 2009.

Le périmètre de la mission concerne l'ensemble des **exploitations agricoles et stations expérimentales de l'enseignement agricole public et privé mais aussi technique et supérieur, celui des chambres d'agriculture, celui des instituts techniques agricoles et celui de la recherche** qui bénéficient du concours de financements publics. L'état des lieux est établi à partir d'enquêtes auprès de chacun des réseaux et par des approches spécifiques compte tenu de l'hétérogénéité des situations. L'objectif poursuivi est de dresser une cartographie des sites avec leur orientation et leur contribution aux politiques de recherche-développement.

Cependant, une partie des stations professionnelles n'a pas été intégrée au champ de la mission. Il s'agit notamment de celles qui relèvent directement de la coopération agricole et des inter professions quand elles ne sont pas portées par l'une des structures retenues.

Quelques situations régionales ont été étudiées par la mission pour observer des pratiques partenariales pouvant être valorisées dans un cadre plus large. C'est ainsi que la mission s'est rendue en région Bretagne détenant un réseau dense de fermes et stations expérimentales des chambres d'agriculture, en région Auvergne avec des stations INRA en restructuration et en région Rhône-Alpes présentant des pôles d'expérimentation concertés entre chambres d'agriculture, instituts techniques agricoles et établissements d'enseignement agricole. Des exemples de structuration des réseaux tant au niveau national avec le réseau mixte technologique impulsé par la DGER qu'au niveau d'autres régions permettent d'illustrer des recherches de complémentarités.

A partir de l'état des lieux et des pratiques existantes de liaisons recherche-développement, la mission a esquissé un diagnostic et a fait des recommandations pour que le réseau des exploitations et des stations expérimentales soit mieux structuré pour apporter un appui renforcé aux politiques publiques prioritaires du ministère chargé de l'agriculture.

1ère partie : Méthodologie

Après l'**examen des documents disponibles** réalisé par les membres de la mission, il s'avère que:

- les stations et fermes expérimentales de l'INRA ont fait l'objet de travaux internes importants (voir documents INRA^{2 3});
- les fermes et ateliers technologiques de l'enseignement technique agricole public sont également bien connus suite aux travaux conduits par les inspecteurs de l'enseignement agricole chargés des exploitations, des ateliers technologiques et de la mission développement^{4 5} et à la mise en place d'une base de données par la DGER⁶ ;
- le réseau des chambres d'agriculture et des instituts techniques est connu dans sa répartition géographique mais la précision des données sur les stations expérimentales et de développement n'est pas apparue suffisante à travers le document remis par l'APCA⁷ pour une valorisation dans ce rapport.

En conséquence, la mission a décidé de mener un **travail complémentaire d'enquêtes** sur les réseaux non suffisamment connus (enseignement supérieur tant public que privé, centres de recherche autres que l'INRA, enseignement technique agricole privé, chambres d'agriculture, instituts techniques) ainsi qu'une **mise à jour des données** dans l'enseignement technique agricole public. Le modèle de fiche d'enquête pour l'enseignement technique agricole privé, l'enseignement supérieur public et privé, les chambres d'agriculture, les instituts techniques et le CEMAGREF figure en annexe 2 à titre d'exemple.

La mission a bénéficié de l'appui de Dominique BRAIVE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, qui a contribué au **traitement des données** recueillies. De même, Jacqueline LORRE, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement a réalisé l'exploitation des documents et des enquêtes sur un **système d'information géographique**. A l'issue de cette valorisation des données, les cartes régionalisées d'implantation des exploitations et stations expérimentales ont fait l'objet d'échanges avec les DRAAF pour un ultime examen.

2 Unités expérimentales-rapport de mission Gilles AUMONT, Joseph BONNEMAIRE, Marc BONNET-MASIMBERT, André CHARRIER, Pierre CHASSIN, Brigitte FAUGERE, et Marcel LE NARD octobre 2002

3 Proposition de cadre de réflexions et de décisions pour l' Inra Guy RIBA

4 Rapport annuel de l' IEA 2005-2006 sur la dimension professionnelle des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement technique agricole public, inspecteurs des exploitations.

5 Rapports de l'inspection de l'enseignement agricole :

- le coût de la mission pédagogique des exploitations novembre 2005

- l'utilisation pédagogique des exploitations et ateliers technologiques janvier 2006

- Pilotage des exploitations de l'enseignement agricole public: vers un rôle plus affirmé des DRAF éléments de réflexion et d'action 16 mars 2007

- la mise en oeuvre des TIC dans les exploitations de l'enseignement agricole janvier 2008

6 Base de données GEFEX sur les exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole données technico-économiques et implication dans les missions de l'enseignement agricole

7 Recherche appliquée: la contribution des Chambres d'agriculture Chambres d' Agriculture n°880 août 1999

Avertissement : la mission ayant réalisé le répertoire des exploitations et stations expérimentales principalement par enquête ou par reprise de documents déjà établis (notamment pour l'INRA), les données recueillies peuvent être incomplètes ou non homogènes. La mission se réserve la possibilité de maintenir et d'actualiser la base après diffusion de ce rapport.

L' examen des **pratiques innovantes de coopération entre partenaires** s'est appuyé sur les visites réalisées dans les régions **Auvergne, Bretagne et Rhône-Alpes**.

Les visites se sont déroulées en:

- **Bretagne** les 27 et 28 octobre 2008 par Mireille WASTIAUX et Constant LECOEUR,

- **Auvergne** les 13 et 14 janvier 2009 par Jean-Pierre COTARD et Constant LECOEUR,

- **Rhône-Alpes** les 20, 21 et 22 janvier 2009 par Jean-Pierre COTARD, Mireille WASTIAUX et Cyrille AUGER. Des travaux complémentaires ont été réalisés dans cette région au cours du premier trimestre 2009.

Mireille WASTIAUX a entrepris des investigations complémentaires en région **Lorraine**.

La rencontre de quelques interlocuteurs nationaux notamment auprès des instituts techniques ACTA et ARVALIS a permis de mieux préciser leurs contributions à la mutualisation. De même, des réunions ont été organisées avec les services de l'APCA et de la DGER pour faire partager le diagnostic et présenter les recommandations.

La mission a pris l'initiative de publier trois **documents complémentaires**, l'un portant sur un **ensemble cartographique** des réseaux publics des exploitations et stations expérimentales et un second traitant des domaines et stations expérimentales de **l'enseignement supérieur** agronomique et vétérinaire du ministère chargé de l'agriculture. Il s'agit des premiers documents remis à ce jour sur ces thématiques. Le dernier document concernera **l'enseignement technique agricole**.

2ème partie : État des lieux

2-1 – Exploitation des données

La valorisation des données des documents et des enquêtes réalisées figurent en annexe n°1.

2-1-1 L'importance des outils d'expérimentation et de diffusion

L'inventaire réalisé dans les réseaux de la recherche, des instituts techniques agricoles, des chambres de l'agriculture et des établissements d'enseignement supérieur et technique agricole montre que les **422 exploitations et stations expérimentales** couvrent une surface agricole utilisée d'environ **35.100 hectares**. Cette dimension est importante, elle représente environ 10% de la surface agricole d'un département métropolitain, c'est dire le potentiel d'un tel réseau.

Cet ensemble mobilise l'équivalent de **3.000 ETP** et comporte des **unités dissemblables** avec des stations spécialisées notamment à l'INRA, au CEMAGREF et à l'AFSSA. Les animaleries des centres de recherche et des écoles vétérinaires et des équipements spécialisés comme l'abattoir expérimental de Theix ou l'unité de préparation des aliments pour les expérimentations de Jouy ou encore la plate-forme sur la pathologie des infections et l'immunologie de Nouzilly ne peuvent être comparés aux exploitations agricoles des établissements publics locaux d'enseignement technique agricole (EPL). Ces dernières s'apparentent à des entités économiques relativement proches des exploitations de leur environnement.

La valorisation des données qui figure dans un **ensemble cartographique annexé** au présent rapport ne concerne **que les unités ayant une composante de production : agricole, viticole, arboricole, horticole, aquacole et forestière**.

2-1-2. la richesse de la répartition géographique

Toutes les régions de France bénéficient d'exploitations et stations expérimentales mais la couverture régionale est inégale du fait de l'histoire de l'implantation des centres de recherche et des investissements réalisés directement par les partenaires professionnels. Ainsi les régions de Champagne Ardenne et de Haute-Normandie sont-elles dépourvues de centre de recherche et de station professionnelle. Par contre le réseau des établissements d'enseignement technique agricole est le mieux représenté sur le

territoire, chacune des petites régions agricoles bénéficiant peu ou prou d'un site.

Au total, le dénombrement réalisé indique **422 unités** sous forme d'unités expérimentales de l'INRA, de stations expérimentales et d'unités de production qui sont supports, à des degrés divers, d'actions de recherche, d'expérimentation, de développement, de démonstration ou de pédagogie.

2-1-3. La couverture de l'ensemble des systèmes de production

Le système de production **dominant concerne le système agriculture-élevage**. Toutes les productions sont représentées : grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux), cultures spécialisées de grand champ (betteraves, pommes de terre, lin chanvre), bovins lait, bovins viande, ovins, caprins, porcins, aviculture, autres élevages spécialisés. Tous les types d'établissement produisent une ou plusieurs de ces spéculations. Les unités possédant de la production de biomasse ont été rangées dans cette catégorie, notamment l'unité expérimentale INRA d'Athis-Mons.

Les **productions viticoles** viennent en deuxième rang avec une représentation forte dans l'enseignement et à l'INRA. L'institut technique de la vigne et du vin (ITVV) gère également un domaine viticole.

Les **systèmes horticoles et arboricoles** sont bien présents dans l'enseignement agricole, l'INRA et les instituts techniques. Il convient de noter l'institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI) qui possède 72 ha sur plusieurs sites ainsi que le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) avec 4 stations à Saint Rémy de Provence (13), de Carquefou (44), de Balandran (30) et Lanxade (24). Ces dernières couvrent 84 ha au total.

Par contre, les **animaleries** ne figurent qu'à l'INRA, à Agro Sup Dijon et dans les écoles nationales vétérinaires.

Quelques sites de **productions halieutiques et aquacoles** sont à signaler avec l'INRA, le CEMAGREF et quelques établissements d'enseignement agricole.

Les cartes régionales d'implantation des 422 exploitations et des stations expérimentales figurant en annexe cartographique illustrent leur forte liaison avec les bassins de productions.

2-1-4. les actions de recherche, d'expérimentation et de diffusion

L'analyse des données sur les types d'actions entreprises montre la polarité recherche et expérimentation dans les centres de recherche. Cependant 10% des exploitations agricoles des établissements

d'enseignement technique contribuent à des actions de recherche et plus de la moitié d'entre elles à des actions d'expérimentation. Les actions de démonstration et d'animation restent importantes dans les établissements d'enseignement technique.

Le rôle des instituts techniques agricoles se situe bien à l'articulation recherche et expérimentation.

Les exploitations agricoles et stations des chambres d'agriculture se répartissent entre des actions de recherche, d'expérimentation et de démonstration.

2-1-5. la diversité des partenariats et des engagements réciproques

L'analyse des actions reprises lors de l'exploitation des enquêtes indique que la liaison à des partenaires s'établit de façon très variable allant du protocole commun avec ou sans convention à des associations plus ou moins fortes.

Le croisement partenariat et recherche-expérimentation montre, que dans ces cas, nous avons souvent présence d'un centre de recherche, d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un institut technique dans les co contractants.

Les diverses catégories de partenaires répertoriées (institut de recherche, enseignement supérieur, institut technique, administration ou collectivités territoriales, organisations professionnelles ou autres dont opérateurs privés) sont bien réparties pour les chambres d'agriculture et pour les instituts techniques agricoles. Par contre, les catégories : administrations, collectivités, établissements publics et organisations professionnelles sont plus représentées dans les établissements d'enseignement technique.

Les cartes régionales d'implantation des stations expérimentales et des exploitations, figurant dans l'annexe cartographique, montrent l'implication de la diversité du partenariat dans les actions de recherche, d'expérimentation et de développement.

2-1-6. des conventions de niveau différencié selon chacun des réseaux

Avec *quelques incertitudes sur l'homogénéité des résultats de l'enquête* et hors les centres de recherche, sur plus de 100 millions € de chiffre d'affaires des exploitations et stations expérimentales des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture et des établissements d'enseignement agricole, les conventions de partenariat pour des actions d'expérimentation représentent un total évalué par enquête à plus de 34 millions €

L'engagement partenarial comme la présence d'une convention avec financement devraient témoigner de la qualité des actions réalisées.

Les instituts techniques sont les plus porteurs de conventions avec un nombre de près de 500 et des engagements financiers s'approchant de 29 millions d'euros.

213 exploitations et ateliers technologiques des EPL présentent 645 conventions d'un montant global de 2,4 millions d'euros. A noter que les financements sont pour une part importante liés à des activités d'animation conduites en partenariat avec les collectivités.

Quant aux chambres d'agriculture, quinze d'entre elles sont engagées dans des conventions au nombre de 57 pour un montant financier de 2,9 millions d'euros.

Les crédits moyens obtenus par convention sont comparables entre le réseau des chambres d'agriculture et le réseau des instituts techniques. Par contre les crédits moyens affectés à des actions de recherche et d'expérimentation des établissements d'enseignement technique apparaissent relativement faibles.

2-1-7. Les réseaux sont engagés dans les priorités ministérielles

Dans l'enquête réalisée par la mission, dix-huit thèmes des actions réalisées ont été répertoriés puis regroupés dans les six catégories suivantes :

- développement de l'agriculture biologique,
- contributions au plan « écophyto 2018 » et systèmes d'agriculture durable,
- biodiversité,
- énergie et gestion des effluents,
- qualité de l'alimentation,
- autres actions.

Ce dernier point concerne les actions sur la conduite (non caractérisée) des productions, la génétique, les essais variétaux, la conservation des races, le sol, la sécurité dans le travail, l'accueil et le tourisme, le paysage, le patrimoine, la culture, le climat et divers.

Les actions « Ecophyto 2018 » et agriculture durable sont les plus représentées, notamment dans les instituts techniques et les établissements d'enseignement technique agricole.

Les thématiques « agrobiologie » sont présentes dans une trentaine d'établissements d'enseignement technique, 3 sites des instituts techniques et 6 exploitations et stations des chambres d'agriculture.

Des **cartes nationales** d'implantation des stations et des exploitations expérimentales travaillant sur les **six axes de politiques ministérielles prioritaires ont été dressées et figurent en annexe cartographique.**

2-2 Spécificités des réseaux « Recherche-Développement »

Dans cette partie, la mission a adopté une logique de prendre d'abord les réseaux recherche, puis l'enseignement supérieur en tant que producteurs de la connaissance, puis les instituts techniques et les chambres d'agriculture supports du développement, enfin, l'enseignement technique agricole avec pour mission première la formation.

2-2-1 Un réseau recherche très réparti sur le territoire

Les exploitations et stations expérimentales du réseau « recherche » concernent essentiellement l'institut national de la recherche agronomique (INRA) avec 57 sites répartis quasiment dans toutes les régions françaises hors Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin, Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie. L'outre-mer est représenté par le seul département de la Guyane. L'institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF) dispose de deux stations de recherche l'une en Aquitaine consacrée à l'aquaculture et la seconde en Auvergne sur le traitement des effluents. Les autres instituts de recherche n'ont pas été pris en compte. Il conviendra cependant de noter que l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) dispose de quelques sites expérimentaux et que le CIRAD a une implantation forte outre-mer. *L'annexe n°2 traite l'ensemble du réseau recherche dont nous ne reprenons que les éléments de synthèse ci-dessous.*

- État des lieux du réseau recherche

Suite aux regroupements en cours dans les centres INRA, il existe **61 unités expérimentales au premier trimestre 2009**. Cependant, la mission a repris les dénombrements des ETP opérés par le groupe de travail de Patrick Lechopier. Les unités expérimentales de l'INRA couvrent une surface totale de 12.200 ha, dont **10.500 ha** de surfaces agricoles utilisées.

L'institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF) comprend deux unités le site de Montoldre (Allier) et celui de Saint Seurin sur l'Isle (Gironde).

L'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) dont les effectifs globaux sont de 1000 personnes avec un budget annuel de 95 millions € comprend 10 sites.

Bien que représenté dans les départements d'outre-mer, le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) n'a pas été sollicité.

Le réseau « Recherche » étant essentiellement représenté par les stations expérimentales de l'INRA, la suite de ce rapport portera principalement sur son rôle dans le dispositif « Recherche développement agricole ».

- Hypothèses d'évolution des unités expérimentales de l'INRA :

Des entretiens réalisés avec Marion Guillou, présidente exécutive de l'INRA et avec Guy Riba, directeur général délégué, la mission a relevé la volonté de l'institut de répondre aux objectifs de disposer d'un réseau de stations d'appui aux expérimentations pour la recherche, de contribuer à l'observatoire de l'environnement et de participer à la conservation du patrimoine génétique. L'INRA s'inscrit pleinement dans des missions de service public et dans la construction du « Consortium national pour l'agriculture,

l'alimentation, la santé animale et l'environnement ». A ce titre, les partenaires engagés pourront porter un regard commun sur l'appui à la diffusion de l'innovation et de pratiques agricoles acceptables dans les perspectives du Grenelle de l'environnement. En tant que deuxième organisme de recherche dans le classement international pour les publications, l'INRA garde l'ambition de conserver un rôle de premier plan dans la constitution du réseau européen de recherche agronomique en développement.

L'institut a mis en place un grand nombre de groupes de travail pour permettre à la fois une bonne connaissance des outils existants et une évaluation des besoins en dispositifs expérimentaux dans un contexte scientifique et international devant répondre aux enjeux d'alimentation, de préservation des ressources et de changements climatiques. L'ensemble de ces travaux a permis d'avoir une vision globale et partagée des unités expérimentales, de leur organisation et de leurs complémentarités. Ces propositions sont reprises par la mission. Ainsi, il est permis d'évoquer des hypothèses d'évolution du dispositif des unités expérimentales telles que comprises par la mission :

- Assurer la maintenance des ressources génétiques.
- Être support de l'observation de l'environnement.
- Poursuivre l'amélioration des espèces et des pratiques par :
 - la création de pôles d'expérimentation animale (PEA),
 - l'appui de sites très spécialisés du type «physiopathologie» à Bressonvilliers ou pôle d'infectiologie de Nouzilly,
 - le réseau des domaines d'expérimentation végétale en évitant toute redondance, et en ayant des correspondances avec des homologues au niveau européen,
 - un plateau par centre comprenant serres, chambres climatisées et tunnels à usage partagé,
 - des lieux d'accueil, de conception et d'expérimentation de nouveaux systèmes de production supposant de garantir des sites ayant une taille suffisante et de leur assurer une pérennité pour mesurer les effets des pratiques innovantes.
- **Renforcement des partenariats dans la recherche-développement**
L'INRA a adopté diverses modalités pour apporter ses compétences dans des travaux de transferts :
 - association à 19 unités mixtes technologiques notamment avec les instituts techniques ;
 - contribution à 26 réseaux mixtes technologiques associant également des établissements d'enseignement supérieur ou technique agricole ;
 - rôle de premier plan dans la constitution de groupements d'intérêt scientifique (GIS), citons le GIS Bio dans le Massif Central, le GIS Alpes du Nord et du Sud ainsi que le récent GIS mis en place avec les instituts techniques du végétal ;
 - création de 3 « Agro-transferts » ;

- accueil d'ingénieurs de développement au rythme de trois par an soit au total une dizaine ;
- participation aux opérations « Pour et sur le développement régional (PSDR), ciblées sur des dynamiques régionales avec le CEMAGREF et le CIRAD pour un total de 36 opérations ;
- association aux conseils scientifiques des instituts techniques ;
- implication dans la sélection des appels à projets sur financement du CASDAR.

La liste est sans nul doute non exhaustive de l'implication de l'Institut dans l'ouverture à divers partenariats.

Conclusions

Le dispositif expérimental de l'INRA répond au double besoin d'appuyer les unités de recherche et de disposer de lieux de synthèse sur les systèmes de production. Il est ouvert sur les problématiques les plus actuelles du vivant, de l'agronomie, de l'écologie, de l'alimentation et de l'économie et sur les questions sociétales.

Il représente un outil incontournable de préservation des ressources génétiques, et d'approche, cohérente et exhaustive, de nouveaux systèmes agricoles face aux enjeux d'une agriculture durable.

L'INRA mène une réflexion en profondeur avec les centres de recherche et les unités expérimentales pour transformer le maillage de ses unités.

Celle-ci doit veiller à éviter :

- **une éventuelle fracture entre une recherche structurée et des réseaux de production de références et d'expérimentation portés par les instituts techniques et l'enseignement agricole**
- **l'abandon potentiel de thématiques qui seraient jugées non prioritaires.**
- **les effets de résistance des agents à l'évolution stratégique en cours avec des pertes de compétences**
- **les freins politiques à la fermeture de sites.**

2-2-2 La présence et la singularité de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire

L'enseignement supérieur agricole dispose d'un dispositif de fermes et de stations expérimentales qui répond aux nécessités pédagogiques et de recherche des établissements.

Il convient de distinguer les dispositifs du secteur agronomique et du secteur vétérinaire. *L'annexe n°3 répertorie l'ensemble des structures concernées.*

Les fermes constituent l'essentiel de l'appui aux établissements agronomiques tandis que les stations expérimentales dénommées le plus souvent sous le vocable animalerie centrale sont l'apanage des écoles vétérinaires. A noter l'animalerie d'Agro Sup Dijon.

Elles sont des lieux d'expérimentations pour les enseignants chercheurs des sites, également ouverts sur des partenariats publics ou privés.

Leur développement a été accéléré par la mise en place en 1992 du

statut d'enseignant-chercheur qui a permis de fixer sur les sites une recherche appliquée spécifique de haut niveau. De ces dispositifs, a découlé une production scientifique de qualité.

Les établissements d'enseignement supérieur agricole public et privé contactés pour cette mission sont : Agrocampus-Rennes, AgroParisTech, Agro Sup Dijon, SupAgro-Montpellier, ENITA-Clermont-Ferrand, ENITA-Bordeaux, ENSP-Versailles, ENV Alfort, ENV Lyon, ENV Nantes, ENV Toulouse, ESA de Purpan et ISA La Salle- Beauvais.

- Les missions des exploitations expérimentales :

Economique :

Le budget d'une exploitation agricole expérimentale étant totalement intégré à celui de l'école, il convient d'en assurer l'équilibre afin de ne pas peser sur les moyens de l'enseignement. Le principe de gestion réside dans l'autonomie financière du domaine.

Pédagogique :

Même si l'enseignement de l'agronomie a considérablement évolué et s'est diversifié au point de paraître passablement éloigné des préoccupations agricoles sensu stricto, il reste capital de proposer à proximité du campus une gamme élargie d'activités agricoles et agro-alimentaires afin d'illustrer les contenus pédagogiques.

Expérimentale :

Au-delà de la diversité des activités de ces exploitations, il convient d'en présenter l'intérêt pour le futur et de positionner l'établissement dans le rôle de ferme pilote. L'excellence, la fiabilité, le goût de l'innovation ainsi que les équipements dont elle est dotée en font un lieu recherché par les partenaires publics et privés pour la réalisation d'essais en vraie grandeur.

Accueil :

Sise fréquemment en milieu périurbain, l'exploitation expérimentale se doit de proposer aux citoyens une interface adaptée dont le but est d'informer, de calibrer la communication et de démystifier les activités expérimentales tout en proposant une configuration des pratiques agricoles tournée vers l'avenir.

- **Si leur bilan apparaît positif, il convient toutefois :**
 - **de développer les aspects transfert et valorisation qui découlent de leur activité ;**
 - **d'améliorer leur gestion. En particulier, il est nécessaire que leur budget soit individualisé. Elles doivent s'autofinancer et atteindre l'équilibre budgétaire ;**
 - **de participer davantage au développement économique régional ;**
 - **de valoriser les publications issues des recherches qui y sont conduites en prenant réellement en compte cette recherche qui est avant tout une recherche finalisée ;**
 - **de faire en sorte qu'elles constituent des lieux d'échange et de rencontre avec les chercheurs extérieurs ;**
 - **de favoriser le transfert de connaissances avec l'enseignement technique agricole ;**
 - **d'encourager la création de fondation permettant de générer des ressources financières nécessaires à leur développement.**

2-2-3. Le réseau très diversifié des instituts techniques agricoles (ITA)

En 1993, le dispositif expérimental des Instituts techniques agricoles (ITA) se composait de 82 implantations régionales et de 53 stations régionales mobilisant 1.467 ingénieurs et techniciens pour un budget consolidé de plus de 105 millions €. Depuis le réseau a évolué comme cela apparaît dans l'état des lieux. Aussi, la mission a souhaité mener un travail d'enquête exhaustif sur l'ensemble des instituts techniques agricoles. Certaines implantations correspondent à des sites mixtes entre plusieurs institutions sous diverses formes : du simple accueil à la structure commune (GIE ou SCEA) en passant par des échanges d'équipement et/ou de temps de techniciens et d'ingénieurs. Après avoir dressé l'état des lieux du réseau des ITA, les objectifs 2009-2013 seront présentés dans le cadre du renouvellement de la contractualisation État-ITA. *L'annexe n°4 présente le réseau des ITA.*

- État des lieux du réseau des ITA

Dans le cadre de l'enquête réalisée par la mission, il s'avère que le réseau des implantations des instituts techniques agricoles repose désormais sur 35 sites expérimentaux dont 28 stations d'expérimentation.

- **ARVALIS Institut du végétal** dispose de la moitié de l'ensemble des stations des instituts agricoles soit 15 situées dans 9 régions assurant ainsi une bonne couverture nationale avec **1034 ha**.
- Le second réseau est celui du **Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)** avec 4 stations.

Dans leur ensemble, les instituts techniques bénéficient d'équipes d'ingénieurs et de techniciens ayant de solides compétences. Ces personnels mènent des travaux de divers ordres :

- **expérimentations** ;
- **recherche et amélioration génétique** ;
- **études économiques et techniques diverses** ;
- **recherches de références techniques et économiques** ;
- mise en place de **réseaux de références** ;
- mise en place d'**observatoires régionaux** ;
- **valorisations des résultats** des travaux.

- **Le financement très diversifié des Instituts techniques**

Après des cotisations professionnelles et le paiement direct de prestations, les ressources publiques sont multiples. En dehors des conseils régionaux et généraux, les crédits publics de l'État et de l'Union européenne contribuent à hauteur de 15% au financement des Instituts techniques. La procédure actuelle d'appels à projets du compte d'affectation spéciale du développement agricole et rural (CASDAR) permet la prise en compte des orientations ministérielles prioritaires. FranceAgriMer, regroupant désormais l'ensemble des offices produits, assure le financement des instituts techniques sur la base des orientations stratégiques et de l'expertise des programmes présentés. Au moins 2/3 des contributions de FranceAgriMer le sont au titre des expérimentations. Il est vraisemblable que les évolutions iront vers une coordination plus étroite tant sur les programmes d'aides nationaux que sur les programmes régionaux (CPER, Chambre d'agriculture).

- **Les instances de coordination**

Au sein de l'ACTA, s'est constitué un conseil d'orientation scientifique et technique (COST) qui a été profondément modifié début 2006 en concertation avec la commission des directeurs des ITA en s'appuyant uniquement sur des personnalités du secteur public. De façon complémentaire, chacun des ITA s'est doté d'un conseil scientifique présidé par une personnalité de la recherche ou de l'enseignement supérieur.

Pour tisser des liens durables avec la recherche, des unités mixtes technologiques (UMT) ont été créées à partir d'un cahier des charges sur sollicitation de la DGER. De même pour renouveler le partenariat avec l'ensemble des acteurs du système formation-recherche-développement, l'ACTA s'est mobilisée au côté de la DGER pour définir les réseaux mixtes technologiques (RMT).

- **Orientations du contrat d'objectif 2009-2013**

Les filières agricoles ont l'ambition de relever les défis pour permettre à l'agriculture française et européenne de produire plus et produire mieux. Les assises de l'agriculture ont reconnu que la recherche pour l'innovation est la voie à emprunter.

Dans ce contexte, l'État, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, a fixé les orientations du programme national pluriannuel de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2009-2013.

Les instituts techniques agricoles s'inscrivent pleinement dans les orientations du PNDAR pour construire leur contrat d'objectifs.

- **Gouvernance et métiers spécifiques**

Dans le cadre des échanges entre la mission et les instituts techniques, les responsables de ces structures insistent sur la spécificité qualitative des actions et des recherches de partenariat menées par leurs structures en distinguant l'expérimentation d'une part et le développement et le transfert d'autre part.

De même, il est souligné le professionnalisme des expérimentateurs dans le cadre de protocoles et d'une démarche qualité à respecter pour assurer la fiabilité des résultats tout en étant à l'écoute des besoins d'un environnement de plus en plus exigeant.

Questions et conclusions

Cet état des lieux décrit un réseau encore très dense et diversifié avec une recherche de synergie par une mise en œuvre de partenariats dans le cadre du système recherche-formation-développement.

Bien que des regroupements aient été effectués entre ITA, la logique « familles professionnelles » demeure encore. Des cloisonnements par filière restent importants. C'est pourquoi toutes les thématiques transversales que l'on rencontre notamment dans les UMT et les RMT semblent porteuses de travaux communs permettant des synergies entre ITA. Elles représentent aussi un gage d'ouverture à d'autres partenariats.

Il faut souligner les axes retenus dans le nouveau contrat d'objectif 2009-2013 qui répondent à la nécessité de développer une agriculture durable respectueuse des ressources naturelles.

La mise en place de comités scientifiques au sein de chacun des ITA devrait permettre de mener un dialogue permanent et scientifique avec le monde de la recherche. Il en est de même avec la création du GIS GC-HP2E entre l'INRA et cinq ITA des grandes cultures.

La volonté d'instituer un programme d'évaluation des réalisations des ITA représente une voie pour faire évoluer les dispositifs au service des grands enjeux de l'agriculture. Il faudrait cependant s'assurer d'une évaluation externe.

La coordination des financements publics reste posée dans le cadre d'appels à projets concertés.

2-2-4. Un réseau différencié des chambres d'agriculture

Dans le concert des relations entre les partenaires de l'enseignement supérieur ou technique, de la recherche et du développement, le réseau des chambres d'agriculture constitue un partenaire de premier plan dans les enjeux actuels. *Davantage de précisions du réseau des chambres d'agriculture figurent dans l'annexe n°5.*

- **Rôle clé des chambres d'agriculture pour la diffusion**

Elles sont par héritage historique et par pratique institutionnelle,

- en prise directe avec les problématiques du développement agricole,
- le premier interlocuteur des agriculteurs, dans le développement des systèmes d'exploitation et des filières,
- réglementairement chargé de l'organisation du « service de développement agricole » au sens de son rôle public.

- Réalité du réseau des chambres d'agriculture

Dans l'inventaire réalisé, il s'avère que **29 stations sur 10 régions** dépendent directement des chambres d'agriculture pour une surface totale de **1644 ha**. Dans d'autres références, ce sont en réalité 40 à 45 stations où les chambres d'agriculture sont peu ou prou co-financeurs. Cette différence est due au fait que dans certaines régions, les chambres d'agriculture sont très largement impliquées dans le financement et le pilotage direct ou le co-pilotage de la station. Dans d'autres au contraire, les instituts techniques ou les partenaires de filière ont pris une place de « pilote ».

Un grand nombre de ces stations entretient en amont un réseau de relations avec la recherche appliquée (Instituts techniques agricoles) et la recherche fondamentale (INRA, CEMAGREF, CNRS).

- Les orientations de la réforme en cours

Les chambres d'agriculture jouent un rôle de premier plan dans l'organisation du débat public au sein du monde professionnel, permettant d'exprimer les demandes d'orientation du développement. Le choix de la spécialisation des stations expérimentales et de leur pilotage régional tel qu'adopté dans quelques régions, notamment en Bretagne, s'inscrit pleinement dans un objectif de mutualisation et d'efficience du dispositif de recherche-développement. Compte-tenu des enjeux, le périmètre de ce débat devient de plus en plus positionné au niveau régional plutôt qu'au niveau strictement départemental. Ce niveau régional vient d'être conforté tant du côté de l'État (RGPP) qu'il devra le devenir du côté des chambres d'agriculture comme en témoigne le séminaire APCA de Beaune tenu le 5 février 2009.

Le projet « Terres d'Avenir » de l'APCA prend en compte trois éléments :

- le besoin de services de proximité sur les territoires apportés par le niveau départemental,
- la nécessité d'assurer une coordination et une mutualisation de fonctions au niveau régional
- la capacité du groupe « Chambres d'agriculture » d'appuyer la modernisation de l'ensemble et d'en faciliter la lisibilité.

Au fait régional, s'ajoute un besoin de cohérence inter régionale pour lier des régions quasiment vides de stations expérimentales pendant que d'autres **régions** sont bien dotées en un dispositif structuré (Bretagne, Rhône-Alpes).

Globalement, les stations expérimentales du réseau des chambres d'agriculture jouent un rôle à l'interface entre la recherche fondamentale, les instituts techniques agricole d'une part et dans les préconisations apportées aux questions d'adaptation que se posent les agriculteurs d'autre part, dans un contexte socio-économique et politique (PAC), voire agroclimatique, changeant.

Face à ces enjeux, le débat dépasse largement le seul secteur de l'agriculture. Tant dans les réponses immédiates apportées par leurs stations expérimentales, que par son rôle de représentation, une chambre d'agriculture est amenée à croiser l'action publique conduite par le préfet de région ainsi que par le conseil régional. C'est pourquoi, la COREAM semble être le lieu de croisement de ces questionnements prenant en compte les défis de demain. Globalement le réseau des chambres d'agriculture semble prêt à jouer cette proposition d'un lieu de débat sous l'égide du préfet.

2-2-5. Un réseau de 250 fermes pédagogiques⁸ de l'enseignement technique agricole, bien réparti sur l'ensemble du territoire

Les établissements d'enseignement technique agricole public et privé ont, de **longue tradition, impliqué leurs fermes pédagogiques dans des actions d'expérimentation-développement. C'est un moyen pour eux de motiver et de mobiliser la communauté éducative** mais aussi de se rapprocher de leurs territoires et des partenaires scientifiques et professionnels et ainsi de « nourrir » l'enseignement des sciences agronomiques, sciences expérimentales par nature.

Quinze années après les lois Rocard portant rénovation de l'enseignement technique agricole, la loi d'orientation agricole de juillet 1999⁹, conforte ces établissements dans leurs missions de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, puis la loi sur les territoires ruraux de février 2005 leur assigne celles d'animation et de développement des territoires.

Afin d'appréhender les conditions de la mise en œuvre de la mission expérimentation-développement dans les fermes pédagogiques, une information plus complète du réseau des établissements d'enseignement technique agricole figure en annexe n°7.

⁸ À ne pas confondre avec les fermes pédagogiques (publiques ou professionnelles) engagées dans des démarches d'accueil de publics scolaires en partenariat avec l'éducation nationale

⁹ Loi 99-574 du 9 juillet 1999 (art.121) et loi n° 2005-157 du 23 février 2005 (art 205) codifiées sous les articles 811-1 du code rural pour le public et 813-3 pour le privé.

2-2-5-1 Enseignement public : une présence quasi systématique au sein des EPL, des statuts précis définis par des textes législatifs et réglementaires

Bien répartis sur tout le territoire français, les 188 établissements publics, disposent pour une grande majorité d'entre eux d'au moins une exploitation agricole ou bien, en fonction des formations présentes, d'un atelier technologique agro-alimentaire (14), de service (6) ou hippique (9). Plus d'une trentaine d'EPL, éclatés sur plusieurs sites bénéficient de la présence de 2, voire très exceptionnellement de 3 exploitations et/ou ateliers technologiques. Parmi les **192 exploitations présentes, les deux tiers environ sont agricoles (125), près d'un tiers sont horticoles (34) ou viticoles (24), enfin 2% sont aquacoles**. Elles disposent de **près de 16.500 hectares de SAU** avec une moyenne de 117 ha pour les exploitations agricoles et de 46 ha pour les exploitations viticoles. La plupart des productions y sont présentes avec toutefois une répartition sensiblement différente de celle observée dans les exploitations professionnelles.

Les textes de la loi d'orientation de 1999¹⁰ font des exploitations des centres à part entière avec l'instauration d'un conseil d'exploitation chargé de définir leurs orientations, la mise en place d'un directeur de centre fonctionnaire représentant de l'État et l'obligation de présenter un projet d'exploitation en cohérence avec le projet d'établissement.

Le transfert des biens immobiliers de l'État ¹¹ aux régions en janvier 2007 va s'accompagner d'un regain d'intérêt des conseils régionaux pour les exploitations eu égard à l'importance de leur patrimoine. Nombreuses sont les régions qui aujourd'hui veulent en faire des modèles de développement durable, ou des centres de démonstration à l'agriculture biologique et plus largement des vitrines et des vecteurs de développement de et pour l'agriculture régionale.

2-2-5-2 Enseignement privé : une présence plus irrégulière, des statuts plus souples relevant du statut associatif

Seuls les établissements privés fonctionnant selon le rythme du temps plein, (CNEAP et UNREP) ont des unités de production à vocation pédagogique. Leur présence y est

¹⁰ *Le décret du 16 janvier 2001, relatif à l'organisation administrative et financière des EPLEFPA et la circulaire du 25 juin 2001 sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques définit leurs fonctions et leur contribution aux missions ainsi qu'au projet de l'établissement.*

¹¹ *Prévu par la loi sur les libertés et responsabilités locales, du 13 août 2004,*

fréquente mais toutefois moins systématique que dans le public.

- Pour les établissements appartenant au **réseau du conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)**, sont dénombrées 41 unités de production à vocation pédagogique dont **35 exploitations (1.750 ha)**, pour environ 70 établissements ayant des formations dans le secteur de la production, **soit dans 50% des cas. Une sur deux est agricole, 40% sont horticoles et 10% viticoles.**
- Pour l'**union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)**, **16 unités de production (743 ha) sont présentes. Près de 70% sont horticoles et 25% agricoles.**

Dans ces deux réseaux, la diversité des productions est également notée mais l'orientation horticole est nettement dominante.

Relevant le plus souvent **d'associations de type loi 1901, leurs modalités de gestion et d'organisation ne font pas l'objet de textes réglementaires spécifiques**, d'où une plus grande diversité de situations dans leurs structures, dans leurs missions, dans leur gestion, et dans leur management. Les modalités de prise de décision sont **plus souples que dans les EPL, ce qui permet une plus grande réactivité, notamment dans l'évolution de leurs structures.** Des associations originales avec des professionnels agricoles ont pu être observées.

2-2-5-3 Des systèmes de production complexes en réponse à leurs besoins pédagogiques

Au fil du temps pour répondre aux besoins induits par la diversification des formations et par l'accueil de différents publics, leurs systèmes de production se sont complexifiés. Cette tendance est observée dans le public comme dans le privé avec des degrés moindres cependant dans les lycées très spécialisés. Outre l'augmentation des ateliers de production (souvent 3 et plus), des activités de transformation et d'accueil (boutiques de vente, sentiers pédagogiques, accueil de scolaires) ont été développées.

Cette évolution a pu contribuer à l'installation d'ateliers de petite taille, comparée à celle des exploitations professionnelles ; elle a aussi généré des surcoûts et une fragilité économique, voire des déficits de fonctionnement, à la charge des EPL. Cependant des exploitations bien conduites et innovantes sont des vitrines ouvertes sur l'extérieur

2-2-5-4 Des exploitations en « vraie grandeur », maillons entre les fermes de recherche appliquée et les exploitations professionnelles

Après les années 1985-1995 favorables au développement de la mission expérimentation-développement dans l'enseignement technique, l'intervention de la DGER se recentre au cours de la période 1995-2000 sur l'action de démonstration à l'agriculture durable.

L'analyse des données permet de dégager plusieurs tendances :

◆ Des moyens humains et financiers en forte réduction

Au début des années 2000, les crédits d'investissement et de fonctionnement alloués par la DGER aux actions d'expérimentation et d'animation des territoires vont se réduire fortement puis être supprimés. Enfin, la part de la dotation globale horaire (DGH¹²) consacrée à la mission sous forme de décharges horaires pour les enseignants concernés, va elle aussi se réduire inexorablement, à moins de 1%.

◆ Une implication des fermes pédagogiques dans les expérimentations qui reste néanmoins importante mais inégale

➤ **Un foisonnement d'activités** tant au niveau de la démonstration qu'au niveau des activités d'animation rurale, 645 actions répertoriées soit en moyenne plus de 3 par établissement public et un montant global de 2,4 millions d'€ dont une part importante revient cependant aux activités d'animation.

➤ **Une situation hétérogène en fonction de l'orientation technico-économique et à la plus ou moins forte implantation des fermes expérimentales professionnelles.** Ainsi toutes les exploitations viticoles sont impliquées en relation forte avec les inter professions, il en est de même pour les ateliers agro-alimentaires.

➤ **des partenariats fréquents** traduisant la volonté d'ouverture des établissements sur leur environnement professionnel et territorial.

➤ **une forte implication sur les thématiques prioritaires.** Le thème de la durabilité est prioritaire et concerne près d'une exploitation sur deux dans l'enseignement public, une sur trois dans le privé. Les thèmes «biodiversité» et «énergie+traitement des effluents» se développent et concernent un établissement public sur quatre. Le pourcentage des exploitations de l'enseignement agricole public en **agrobiologie** (totale

12 DGH dotation globale horaire en personnels enseignants, affectée aux établissements

ou partielle) est supérieur à celui des exploitations professionnelles. Leur nombre s'accroît rapidement, d'une trentaine en 2007 à près d'une quarantaine, en 2009¹³.

♦ **la présence de personnels dédiés, facteur essentiel pour la conduite des expérimentations**

Si le dynamisme des équipes et notamment celui du binôme directeur d'EPL-directeur d'exploitation, ainsi que la place de la mission expérimentation-développement dans le projet d'établissement et dans le projet régional de l'enseignement agricole sont des conditions nécessaires à l'exercice de la mission, ils ne sont toutefois pas suffisants. En effet, la présence de personnels dédiés est un facteur essentiel qui peut être rempli par plusieurs dispositifs.

- **les chefs de projets et les « 1/3 temps ingénieurs », attribués par la DGER sur appel à projet, soit 40 ETP actuellement ;**
- **la mutualisation des moyens humains** avec les chambres d'agriculture et/ou avec d'autres partenaires professionnels
- **la participation financière des partenaires** (MEEDDAT, agences de l'eau, professionnels..) et notamment celle des régions (PEP en Rhône Alpes, boursiers d'expérimentation en Lorraine) **permettant de recruter des personnels dédiés sur conventions.**

♦ **le travail en réseau : un appui scientifique nécessaire à la « professionnalisation » des établissements dans la mission.**

La dynamique induite récemment par la DGER avec les RMT, ainsi que les travaux en réseau et les observatoires conduits dans le cadre des plans du MAAP (énergie, écophyto, biodiversité), est à souligner.

Pour une bonne valorisation de l'ensemble du dispositif, il est utile que la DGER organise des lieux d'échange et de concertation entre les différents réseaux régionaux et nationaux. Les chefs de projet sont à même d'assurer les liens avec les partenaires scientifiques et professionnels locaux, avec les animateurs régionaux, ainsi qu'avec les chargés de mission nationaux (DGER), le système d'appui national (SNA) et les RMT. Par ailleurs, le développement de synergies plus fortes entre la mission formation et la mission expérimentation-développement au sein des EPL est à encourager, tant par la DGER que par les DRAAF.

Conclusion

De par leur importance quantitative et leur bonne couverture géographique du territoire français, mais aussi de par la diversité de leurs systèmes de production, de leurs milieux naturels et de leurs paysages enfin de par leur implication dans une agriculture

13 D'après les données communiquées par le SNA (Bergerie Nationale) et le chargé de mission auprès du DGER pour l'agrobiologie.

multifonctionnelle, les **250 fermes de l'enseignement agricole représentent un potentiel important d'expérimentation, de démonstration, d'observation et de référence.**

Exploitations « en vraie grandeur » au fonctionnement proche des exploitations professionnelles, elles bénéficient de la proximité d'équipes enseignantes pluridisciplinaires et elles peuvent **jouer un rôle tout particulier dans la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires, sous réserve de s'insérer au sein de réseaux thématiques et de bénéficier ainsi d'un appui scientifique garantissant la qualité du travail réalisé.**

Un nouveau mode de co-pilotage des exploitations par la DRAAF, le Conseil régional et les représentants professionnels dont la chambre régionale d'agriculture, en concertation avec les établissements doit se mettre en place pour une valorisation optimale de leur potentiel.

Une distinction entre fermes expérimentales, de démonstration ou d'observation permettrait de spécialiser les unités, de clarifier les rôles et de différencier les appuis publics.

3ème partie :

des pratiques de mutualisation et de réseau

Les questions urgentes (à l'échelle de la recherche) posées par l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques ainsi que sa contribution à une économie plus durable, poussent dès maintenant les acteurs à se retrouver dans une politique coordonnée et lisible par tous.

3-1. ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES REGIONALES

- Quelques pistes pour la région Bretagne

Cette région dispose d'outils remarquables mais se caractérise par une concertation insuffisante entre les divers réseaux et une forte dispersion des structures.

Le réseau des chambres d'agriculture a engagé une restructuration importante de ses outils d'expérimentation et de production de références. Cependant, le nouveau réseau régional se superposant encore à celui existant au sein des chambres départementales, la réforme n'est pas encore totalement aboutie.

L'INRA y est fortement implanté avec la présence de 9 installations expérimentales et de 6 unités expérimentales aux spécialités diversifiées. Il apporte un appui scientifique aux instituts techniques et aux fermes expérimentales du réseau des chambres d'agriculture, ainsi qu'à certains établissements d'enseignement.

Malgré le plan de « refondation » des exploitations de la région copiloté au début des années 2000 par la DRAF et le Conseil régional, la structuration du réseau des établissements d'enseignement, agricole est à poursuivre notamment par une recherche de complémentarité des systèmes et des compétences et par une valorisation commune des actions, tout en sortant bon nombre d'établissements de leur isolement scientifique et professionnel.

Les acteurs administratifs, politiques et professionnels de la région sont convaincus des enjeux de l'agriculture bretonne.

C'est pourquoi, il apparaît urgent que l'ensemble des exploitations et stations de recherche comme de références soit mis en réseau unifié avec un appui fort de la recherche. Cela suppose que le DRAAF anime cette politique en concertation avec l'INRA, Agro Campus Ouest, le conseil régional, la chambre régionale de l'agriculture et les représentants des filières agro-alimentaires. Voir l'annexe n° 8.

- Des enseignements de la région Rhône-Alpes

Avec les pôles d'expérimentation et de progrès (PEP), l'acteur principal, chambre régionale d'agriculture, s'est doté d'un outil précieux, efficace, partenarial et exerce bien le rôle d'établissement public en charge du développement auprès des agriculteurs. Les établissements techniques d'enseignement agricole, en capacité de conduire des expérimentations, ont pu ainsi s'insérer dans la dynamique régionale.

Outre la relation entre ces PEP et l'enseignement agricole, les programmes d'expérimentation sont montés puis réalisés après validation par un comité scientifique auquel participe l'INRA. Le dispositif, s'il donne globalement satisfaction, reçoit un certain nombre de remarques, susceptibles de le faire évoluer :

- les résultats sont-ils toujours largement diffusés et profitent-ils au plus grand nombre ? (question notamment posée par les élus du conseil régional)
- les travaux ne sont-ils pas trop recentrés sur des thèmes techniques alors que les problématiques sont globales en fonction des systèmes d'exploitation dans les différents territoires?
- l'action est-elle suffisamment collective ou au contraire portée par un nombre limité d'acteurs ?
- La chambre régionale d'agriculture conduit une réflexion globale au sein du COREDEF (comité régional du développement, de l'emploi et de la formation), mais est-elle toujours en posture institutionnelle pour pouvoir le faire ? N'a-t-elle pas à rendre souvent seule des arbitrages avec l'avis de partenaires parfois juges et parties ?
- Les consommateurs (et les usagers), à minima, sont sans doute à associer dans un plan d'action. Les écouter à de multiples occasions permettrait d'orienter certaines actions du développement dans le sens de la pleine satisfaction d'une demande sociale et d'une valorisation économique des territoires.

Le débat régional global est en effet à situer au barycentre de plusieurs partenaires que sont les chambres d'agriculture, le conseil régional, la recherche, les établissements d'enseignement agricole (techniques et supérieurs), la DRAAF et les consommateurs. Réglementairement la COREAM, sous l'égide du Préfet paraît être l'instance pour mener un tel débat. *Voir l'annexe n°9.*

- La COREAM en Midi-Pyrénées, un outil de concertation

Sous l'autorité du préfet de région, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'harmonisation et de la coordination des actions conduites par les services déconcentrés départementaux du ministère chargé de l'agriculture et des missions d'animation et d'harmonisation techniques nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques exercées par les services déconcentrés relevant de la compétence du ministère chargé de l'agriculture, lorsqu'elles intéressent plusieurs départements d'une même région.

Les outils de la stratégie de la DRAAF sont les projets et les

programmes. Les projets externes sont ministériels (Ecophyto 2018, Bilan carbone, ...), ou régionaux (plan Bio, PREA,...) et les programmes émanent du CPER et du DRDR.

La commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAM) est désormais l'instance régionale sous la présidence du Préfet de région qui permet de préciser les orientations régionales et de coordonner les actions.

- **La région Auvergne et le pôle de compétence enseignement supérieur recherche ESTIVE (voir annexe n°7)**

La définition d'une politique scientifique a pu être mise en place entre les régions Auvergne et Rhône-Alpes grâce à l'appui du président du centre INRA de Clermont-Ferrand Monts Dorés et également président du pôle de compétence ESTIVE avec les objectifs de définir en concertation avec la Région, les établissements d'enseignement, les EPST et les acteurs privés des axes de « recherche-développement-valorisation » afin de tenir compte des enjeux locaux pour répondre à la notion de territoire, de développer une politique de recherche-développement-valorisation au travers de plate-forme commune avec les régions proches, en particulier Rhône-Alpes et d'impliquer d'avantage le réseau des chambres dans ces actions, absentes aujourd'hui des stations expérimentales.

Au niveau des exploitations des établissements d'enseignement agricole, la mise à disposition d'un ingénieur chef de projet (tiers temps ou un temps complet) afin de conduire les projets de recherche/développement et d'en assurer l'articulation avec les EPST, les chambres d'agriculture, les partenaires privés est un gage de réussite.

Une coordination régionale est nécessaire afin d'éviter les redondances de projets, d'impulser la notion de spécialisation des établissements, de ne pas pratiquer de « monothématique » (tout bio en particulier) mais d'adapter les thématiques aux ressources du territoire (céréales, forêt notamment).

Il convient d'assurer notamment une animation scientifique entre les différents partenaires : SRFD, EPST, proviseurs, responsables d'exploitations, chambres d'agriculture et une coordination de l'action des RMT et des PEP ainsi que des programmes de l'agence nationale de la recherche (ANR) ou européens.

3-2. LES RESEAUX & UNITES MIXTES TECHNOLOGIQUES (RMT/UMT)

En appui aux informations générales recueillies au niveau national, il ressort des entretiens sur le terrain dans les trois régions ciblées de Bretagne, Auvergne et Rhône-Alpes, que les prérogatives en matière

de recherche et de développement ont pu produire un système en mille feuilles. Même si des initiatives ont été prises dans chacune des régions, le dispositif actuel s'appuie trop souvent sur différents réseaux de partenaires dont la cohérence globale et la remise à plat deviennent un objectif partagé, tant au niveau régional qu'au niveau national.

Afin de favoriser les relations entre réseaux et mieux valoriser leurs travaux respectifs, la DGER a mis en place deux nouveaux dispositifs UMT et RMT, décrits dans l'annexe n°10 et dont les références réglementaires figurent en note.

Les réponses aux appels à projets illustrent le succès de ces dispositifs puisque douze RMT ont été agréés en 2007, auxquels quatre nouveaux sont venus s'ajouter en 2008. **16 RMT sont agréés** (réseau ACTA/APCA).

Conclusion:

Sous l'impulsion de la DGER, les outils de travail en réseau RMT et UMT se développent pour relever efficacement entre partenaires cinq défis complexes donnés dans « Objectif Terres 2020 » :

- mieux utiliser une eau qui se raréfie,
- contribuer à la restauration du bon état écologique des eaux
- contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages
- protéger les sols agricoles
- mieux maîtriser l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique,

et inscrire globalement le développement agricole dans un modèle à la fois productif et écologiquement responsable.

Chaque RMT bénéficie d'un pilote, très souvent choisi parmi les instituts techniques.

Si ces RMT sont maintenant repérés par tous les partenaires du développement et de la recherche, comme des creusets indispensables d'échanges et de rassemblements de références et des compétences, il est à ce stade **trop tôt pour tirer un premier bilan de l'impact du dispositif**. La prolongation de cette politique de réseaux clairement identifiés produira ses effets en terme de meilleure coordination entre les régions et le niveau national et également d'une efficacité recherchée des financements publics.

3-3 ESSAI DE SYNTHÈSE

Dans le cadre des programmes budgétaires du MAAP, la mission a convenu de retenir sept axes d'interventions prioritaires pour les exploitations et stations expérimentales des réseaux (dénommées dans un ensemble « Recherche et développement ») qui contribuent aux priorités de politiques publiques affichées par le MAAP :

- ➔ 1- appui au dispositif de la recherche ;
- ➔ 2- maintien du patrimoine génétique et de la biodiversité ;

- 3- mise au point de nouveaux itinéraires techniques pour s'adapter aux changements climatiques ;
- 4- contribution à un réseau de recueil de données de références ;
- 5- diffusion de nouvelles technologies ou process de production ;
- 6- appui au développement territorial avec participation aux observatoires en cours de développement ;
- 7- appui pédagogique ;

Ce cadre a servi de base au classement des actions réalisées au sein des exploitations et stations expérimentales.

Pour répondre aux exigences du « Grenelle de l'environnement », le ministre chargé de l'agriculture souhaite une agriculture qui réponde « aux **défis de nos sociétés** au premier rang desquels le défi alimentaire et le défi environnemental ». Ainsi, le ministre indique que « c'est une agriculture de production, compétitive, durable, contractualisée avec son aval et ancrée dans les territoires que nous devons promouvoir ».

C'est à ces besoins que le réseau « Recherche et développement » doit répondre.

Les fermes et stations expérimentales, bien qu'inégalement réparties sur le territoire, représentent un potentiel conséquent. Aujourd'hui, relativement dispersés, et trop souvent cloisonnés, les divers réseaux constitutifs présentent de faibles synergies. Cependant, il convient de déceler les expériences réussies :

- Le rôle moteur des pôles de compétences enseignement-supérieur des sciences et technologies du vivant et de l'environnement de la DGER permet d'impulser des thématiques scientifiques prioritaires;
- L'INRA a pris diverses initiatives de transferts de savoirs scientifiques et techniques notamment vers les instituts techniques agricoles ;
- Un plan de structuration des stations de l'INRA se met en place progressivement avec une réduction de leur nombre et leur spécialisation comme observé en Auvergne ;
- L'ACTA s'est dotée d'un conseil d'orientation scientifique pour se rapprocher des centres de recherche ;
- En Bretagne, les chambres régionales ont hiérarchisé leurs stations entre celles qui sont supports d'expérimentation et productrices de références et celles qui restent stations de démonstration ;
- Des actions de formation des ingénieurs et enseignants des établissements d'enseignement ont pu être réalisées à l'initiative des pôles de compétences enseignement supérieur ESTIVE et Montpellier

Sup Agro pour le Sud-Est ;

- En Rhône-Alpes, les expérimentations s'organisent en réseau entre Chambres d'agriculture, Instituts techniques agricoles et quelques établissements d'enseignement agricole autour des PEP ;
- En Bretagne, l'exemplarité de l'EPL de Suscinio (29N) a été soulignée par la mission dans l'implication des acteurs de la filière bio de la région dans les expérimentations en cours ;
- Des réseaux thématiques se mettent en place, notamment sous forme de RMT avec des instituts techniques agricoles et des exploitations d'établissements d'enseignement agricole (énergie, bilan carbone, eau, biodiversité,...), d'autres sur la biovigilance avec les nouveaux services régionaux de l'alimentation des DRAAF (phytosanitaires), des réseaux agriculture biologique (cas de la Bretagne avec les exploitations horticoles), de réseau de massif (cas du Massif Central sous l'impulsion de la DIACT) ;
- Il convient de signaler le rôle réel des « chefs de projet EPL de partenariat » et des ingénieurs à tiers temps dans l'articulation entre les établissements d'enseignement et la recherche pour un suivi permanent qui demeure requis ;
- Des Ingénieurs tiers temps ou partagés avec un établissement d'enseignement supérieur (dans ce cas avec l'ENITAC et l'EPL de Clermont-Ferrand) assurent le suivi des RMT. Leur présence assure une garantie de la continuité des observations et de la qualité scientifique des expérimentations (cas de l'EPL de La Motte-Servoleix en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Savoie et le CEMAGREF de Grenoble) ;
- Des exploitations peuvent se spécialiser et devenir le support permanent ou potentiel aux dispositifs expérimentaux de la recherche (cas de la ferme de Agro Paris Tech de Grignon, projet d'exploitation d'établissement d'enseignement spécialisée en agriculture biologique pour l'INRA en Auvergne) ;
- La présence et l'engagement d'une équipe dynamique -directeur de structure et responsable de l'exploitation- est un gage d'ouverture à un partenariat actif ;
- La présence d'une structure (dont l'exploitation ou la station expérimentales) est source d'animation et de développement du territoire.

4ème partie :

Les scénarios, les préconisations et les recommandations

Les propositions de la mission s'inscrivent dans les orientations données par le Président de la République et précisées par le ministre de l'agriculture et de la pêche dans son document d'orientation « Objectif Terres 2020 ». Ainsi Michel Barnier lance un plan pour un nouveau modèle agricole. Fondé sur une analyse des enjeux à relever : le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources les plus vitales, les atteintes à la biodiversité et sur le constat encourageant d'initiatives réussies, ce plan définit des voies possibles d'une agriculture réinventée, conciliant performance économique et efficacité écologique. L'objectif retenu par la mission est d'engager le réseau des exploitations et stations expérimentales au service du développement de nouveaux modèles agricoles.

4-1. LES SCENARIOS D'EVOLUTION :

Trois scénarios d'évolution peuvent se présenter de la manière suivante :

- **Le premier scénario « au fil de l'eau »** serait de maintenir dans leur gouvernance propre l'ensemble des dispositifs (recherche, enseignement supérieur, instituts techniques, chambres d'agriculture et enseignement agricole) bénéficiant de financements publics.

La conséquence d'un tel scénario serait d'assimiler le réseau « Recherche - développement » à un millefeuille dans lequel chaque structure s'inscrirait dans une démarche nationale avec des instructions centralisées.

Le risque fort est d'accentuer le cloisonnement des structures, chacune d'elles recherchant ses propres appuis au niveau local voire régional. C'est en partie le cas illustré par la région Bretagne.

- **Le second scénario « structurer des réseaux régionaux »** permettrait de rechercher les pôles d'appui spécialisés permettant des travaux d'expérimentation, de démonstration et de développement dans un partenariat le plus large possible. Dans ce cas, le rôle des acteurs locaux serait déterminant pour présenter des projets coordonnés en hiérarchisant les problématiques, en évitant les doublons et en s'assurant de la bonne adéquation des programmes aux réalités régionales.

Ce type de démarche, mis en place en région Rhône-Alpes, est souvent apprécié par les représentants élus et professionnels du niveau régional.

Le risque de ce scénario est d'éclater les politiques « recherche développement » au plan national avec des régions à plusieurs vitesses, des régions réalisant des travaux analogues ou des régions

s'engageant dans des projets ne répondant pas à des impératifs de politiques nationales et internationales.

- **Le troisième scénario « assurer la cohérence entre réseaux régionaux »** serait de mettre en place des réseaux régionaux coordonnés dans le cadre d'une dynamique nationale. Ce scénario suppose à la fois une animation régionale forte, une réelle implication de la recherche et de l'enseignement supérieur et une forme de labellisation des équipes et des structures supports des expérimentations et des actions de développement.

Les conséquences seraient de bénéficier de feuilles de route pour la recherche-développement au service des politiques publiques prioritaires coordonnée au niveau national, permettant à l'ensemble des acteurs de tous les réseaux de se mobiliser. Les projets pourraient être éligibles sur appel à candidatures en s'appuyant sur une animation régionale assurée par le Préfet de Région et sur une coordination scientifique et technique des pôles de compétences enseignement supérieur -recherche du « Consortium agronomique ».

Ce scénario a l'avantage de mieux solliciter les acteurs, de les coordonner mais requiert à la fois une implication politique forte et une dynamisation d'ensemble. Il devrait permettre un réel décloisonnement. Le risque demeure cependant de maintenir des inégalités territoriales. Par ailleurs, une évaluation permanente des programmes et des actions des exploitations et stations expérimentales sur financement public représente un gage sur la qualité, l'efficacité et la cohérence du réseau « recherche-développement ».

La mission propose de ne pas retenir le premier scénario car celui-ci ne permet pas une mobilisation coordonnée pour répondre aux demandes d'évolution des pratiques agricoles face aux enjeux des politiques publiques. Le second scénario représente un réel progrès dans la concertation et la coordination au niveau régional pour présenter des projets en cohérence aux attentes locales. Ce scénario n'est pas en contradiction avec le troisième. Il le conditionne en grande partie. **La mission prend le parti du troisième scénario pour mieux valoriser le capital humain et structurel aujourd'hui dispersé. Il sous tend une forme de rupture avec la stratification actuelle entre types de structure.**

4-2. LES PRECONISATIONS :

Les recommandations de la mission répondent à l'objectif de mixer les réseaux institutionnels existants pour qualifier un réseau d'exploitations expérimentales et de références. Comme déjà indiqué, le périmètre comprend les exploitations et stations expérimentales qui reçoivent des financements publics. Ainsi les réseaux des stations des organismes privés et coopératifs ne sont pas pris en compte par la mission.

Pour créer des réseaux inter-actifs de sites expérimentaux, de productions de références et de démonstration par grande orientation de politique publique, il convient de :

4-2-1. Définir le cadre national du réseau « Recherche et Développement » :

- ◆ mesure n°1: définir des **objectifs nationaux aux réseaux** des stations et fermes expérimentales pour une durée de 5 ans :
 - les objectifs s'inscrivent dans les orientations ministérielles ;
 - le pilotage doit être assuré au niveau national, par une structure pluri-partenaire comprenant l'Etat (MAAP-DGER et DGPAAT), les organisations professionnelles agricoles (APCA et ACTA), la recherche (INRA et le Consortium le moment venu) et l'association des Régions de France, avec une présidence assurée par l'un des partenaires, autre que l'Etat. Cette instance retiendrait les orientations opérationnelles assignées aux réseaux ;
 - les contrats d'objectifs lient chacun des réseaux à des indicateurs de résultats ;
 - un programme annuel d'audits des stations et exploitations expérimentales est réalisé par des auditeurs et des experts externes.

4-2-2. Mobiliser l'appui scientifique au réseau « Recherche et Développement » :

- ◆ mesure n°2 : créer un maillage national d'appui scientifique par
 - L'INRA avec les pôles pilotes nationaux ;
 - Les pôles de compétences enseignement supérieur recherche de la DGER en tant que relais inter-régionaux d'animation et de formation scientifique ;
 - **Le Consortium en tant que porteur de la mission recherche-développement ;**
 - en associant l'ACTA.

- ◆ mesure n°3 : proposer des méthodologies élaborées pour :
 - la conduite des protocoles expérimentaux ;
 - le recueil, la capitalisation et la valorisation des données.
- ◆ mesure n°4 : faire prendre en compte les activités d'appui dans l'évaluation des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

4-2-3. Animer des réseaux nationaux par thématique prioritaire ;

- ◆ mesure n°5 : renforcer les réseaux multi-acteurs par :
 - l'attribution de moyens accrus aux réseaux de type UMT et RMT ;
 - une animation nationale avec intégration de tous les réseaux ;
 - la création d'un maillage avec le niveau régional.

4-2-4. Assurer la cohérence régionale de l'ensemble des dispositifs d'exploitations et stations expérimentales en appui aux politiques publiques prioritaires :

- ◆ mesure n°6 : assurer la structuration du réseau au niveau régional, sous **le pilotage du préfet avec l'appui du DRAAF** et avec la participation du pôle de compétences enseignement supérieur-recherche de proximité de la DGER, le conseil régional et la chambre régionale d'agriculture (rôle innovation recherche). Dans cet objectif :
 - mettre en place un service ou une mission dédiés au sein de la DRAAF ;
 - faire de la COREAM, **l'instance politique régionale** pour assurer le pilotage « Recherche-Développement » sous la responsabilité du Préfet de région (Région, DRAAF, Recherche/enseignement supérieur, chambres d'agriculture, établissements d'enseignement et stations , représentants d'associations,...
- ◆ mesure n°7 : restructurer l'ensemble des unités des fermes et stations expérimentales par :
 - **la spécialisation des sites** en s'appuyant sur leur pôle d'excellence et leur complémentarité dans l'ensemble du dispositif ;
 - **un appel de candidatures des sites** pour la constitution des réseaux avec incitation à un usage pluri partenarial ;

- **l'élaboration de programmes pluri partenariaux d'actions** (coordination des thématiques et des protocoles, valorisation et diffusion communes des résultats).

Il faudra s'assurer que les spécialisations et les restructurations en cours prennent en compte les situations individuelles et l'implication économique, sociale et culturelle des activités devant s'arrêter.

- ◆ mesure n°8 : prévoir qu'une **part croissante des crédits du CASDAR** soit **déconcentrée** ou dédiée à des actions incitatives au niveau régional ;
- ◆ mesure n°9 : construire l'**inter-opérabilité des réseaux de recueils de données**.

4-2-5. Renforcer les compétences de l'encadrement des exploitations et domaines expérimentaux

- ◆ mesure n°10 : bénéficier de responsables des exploitations agricoles et des domaines expérimentaux présentant des capacités managériales et de gestion systémique des dispositifs :
 - choix après appel national de candidatures sur dossier de projet ;
 - participation à titre principal à un réseau (inter structures) ;
 - évaluation tous les quatre ans (comme la recherche) ;
 - formation permanente organisée en lien avec l'appui des réseaux scientifiques.
- ◆ mesure n°11 : renforcer l'**appui de proximité** des exploitations et stations expérimentales par des emplois d'ingénieurs chargés du suivi expérimental et de l'animation partenariale :
 - emploi ingénieur à tiers temps quand une unité est engagée dans un processus expérimental avec la recherche ou dans un RMT pour une durée limitée à 3 ans ;
 - emploi d'un chef de projet de partenariat pour assurer la liaison avec les divers acteurs de la plate-forme.
- ◆ mesure n°12 : organiser et piloter au niveau national un **réseau d'appui** par grandes thématiques de politiques prioritaires ;
 - pour l'ensemble des structures ;
 - et bénéficiant d'un fort soutien scientifique.

4-2-6. Mettre en place un dispositif permanent d'évaluation :

- ◆ mesure n°13 évaluer les projets de programmes régionaux d'actions par des équipes externes comprenant des experts scientifiques et techniques en appui des mesures 5 et 6 à l'instar des évaluations réalisées au niveau national ;
- ◆ mesure n°14 évaluer les résultats réalisés dans les fermes et stations expérimentales par des auditeurs externes ;
- ◆ mesure n°15 mettre en place un dispositif d'évaluation externe des responsables des exploitations et stations expérimentales y compris de leur capacité manageriale, de leur insertion partenariale et de leur possibilité de coopération scientifique ainsi que des ingénieurs chefs de projet en charge d'expérimentation et de partenariat.

Conclusions provisoires

Compte-tenu de l'important travail de collecte des données sur les exploitations et les stations expérimentales des instituts de recherche, des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture et des établissements d'enseignement agricole et des regroupements en cours notamment au sein de l'INRA et des établissements de formation, il convient de considérer que les travaux de la mission peuvent paraître incomplets et hétérogènes. **La base de données mérite d'être complétée et actualisée pour suivre les évolutions de cet important dispositif.**

Les unités expérimentales des centres de recherche de l'INRA, les unités concernées du CEMAGREF, les exploitations et unités expérimentales des établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les stations des instituts techniques agricoles et des chambres d'agriculture représentent **un important potentiel humain, technique et scientifique.**

De nombreuses initiatives tant nationales, que régionales et locales montrent que des mises en réseau ont permis de mieux coordonner les actions, les structures et les programmes.

La mission propose de **structurer le réseau « Recherche et Développement agricole » au service des priorités du ministère chargé de l'agriculture dans un scénario dit « assurer la cohérence des réseaux régionaux »**. Cet objectif passe par une sélectivité des sites. Cette perspective nécessite une mobilisation de tous les acteurs, un pilotage national renforcé, un appui de la recherche et de l'enseignement supérieur, une coordination du niveau régional sous l'autorité du préfet, **une spécialisation et une labellisation des exploitations et stations**, une qualification des responsables de ces unités et une évaluation permanente du dispositif.

Les propositions de l'étude, déjà mentionnée, **« les chercheurs et l'innovation Regards sur la pratique de l'INRA »** pourraient être transposées. « Il n'est pas possible de favoriser et de piloter un nouveau couplage entre science et innovation sans que la totalité des appareils gestionnaires soit concernée par cette évolution... » « la notion générique, ouverte sur la diversité des situations, « de champs d'innovations coordonnées » est introduite... ». « Il s'agit alors de gagner en capacité de pilotage, de lisibilité et de partenariat ».

Comme indiqué, des travaux complémentaires doivent être conduits pour approfondir les conditions de mise en place de réseaux inter-actifs des sites expérimentaux, de productions de références et de démonstration, par grande orientation de politique publique et pour en assurer un suivi permanent. D'ores et déjà, la mission pourrait engager des analyses stratégiques dans quelques régions en appui aux acteurs.

Annexe n° 1 : Lettre de mission

République Française

*Le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche*

N/Réf. : C1/08/420294

Paris, le 10^e JUIL. 2008

Monsieur le Vice-Président,

Vous avez appelé mon attention sur l'état des lieux des fermes expérimentales.

Les exploitations agricoles des établissements d'enseignement, les unités expérimentales de l'INRA et du CEMAGREF, les stations et fermes expérimentales des instituts techniques, les fermes des chambres d'agriculture apparaissent comme des outils essentiels pour le développement, la mise au point et la diffusion des innovations. En particulier, le plan « Ecophyto 2018 » en cours de finalisation prévoit de mobiliser largement ces exploitations pour valider et diffuser les méthodes de production et de protection intégrées. Parallèlement, l'INRA souhaite faire évoluer son dispositif expérimental.

L'innovation sera en effet, comme l'ont montré les travaux des Assises de l'Agriculture, un levier essentiel pour permettre à l'agriculture de relever les enjeux de la ressource élémentaire, du réchauffement climatique et d'un plus grand respect de l'environnement et de la bio-diversité. L'évolution de la Politique Agricole Commune accentue cette nécessité d'innovation pour donner aux exploitants de nouvelles pistes.

Ces exploitations, qui participent activement à l'évolution de l'agriculture, recouvrent des réalités très différentes : objectif de démonstration ou d'expérimentation, domaine de production, taille, type de matériel, nature des équipes (compétences ou non en expérimentation), autres utilisateurs, participation à des réseaux, modalités et instances de pilotage, financement, propriété. " apparaît donc nécessaire de mieux les connaître afin d'en utiliser toutes les potentialités.

Afin de couvrir l'ensemble des situations pédoclimatiques et d'assurer un maillage du territoire permettant la diffusion, des mises en réseau sont indispensables et existent déjà. L'analyse des capacités des fermes expérimentales devra permettre d'identifier des complémentarités et de rechercher les structurations pertinentes.

C'est pourquoi je sollicite le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux pour conduire une mission sur les fermes expérimentales, en dressant un état des lieux et en recherchant les possibilités de mise en réseau et de complémentarité. Cette mission, qui devra être conduite en association avec les acteurs intéressés, devra également évaluer les conditions d'acceptabilité et de réussite de ces partenariats. Cette mission devra s'attacher à évaluer le potentiel disponible de production et à mieux connaître les compétences engagées en matière de ressources humaines.

Monsieur Paul VIALLE
Vice-Président du Conseil Général
de l'Agriculture, de l'Alimentation et des espaces ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 sp - Tél .. 01 49 55 49 55

Je souhaiterais pouvoir disposer des premières conclusions, sous forme d'un rapport intermédiaire, pour le 15 septembre 2008, les conclusions définitives étant attendues pour novembre 2008 afin qu'elles puissent être prises en compte dans le cadre des campagnes de terrain de 2009/2010. Vos conclusions devront permettre une mise en réseau de cet ensemble de plus de 35 000 ha.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Reçu : 1/11/08

Michel BARNIER

Annexe n° 2 : Exploitations des données

2-1. L'importance des outils d'expérimentation et de diffusion

L'inventaire réalisé dans les réseaux de la recherche, des instituts techniques agricoles, des chambres de l'agriculture et des établissements d'enseignement supérieur et technique agricole montre que les **422 exploitations et stations expérimentales** couvrent une surface agricole utile d'environ **35.000 hectares**. Cette dimension est importante, elle représente environ 10% de la surface agricole d'un département métropolitain, c'est dire le potentiel d'un tel réseau.

Cet ensemble mobilise l'équivalent de **3.000 ETP** mais regroupe des **unités dissemblables** avec des stations spécialisées notamment à l'INRA, au CEMAGREF et à l'AFSSA. Les animaleries des centres de recherche et des écoles vétérinaires et des équipements spécialisés comme l'abattoir expérimental de Theix ou l'unité de préparation des aliments pour les expérimentations de Jouy ou encore la plate-forme sur la pathologie des infections et l'immunologie de Nouzilly ne peuvent être comparés aux exploitations agricoles des établissements publics locaux d'enseignement technique agricole (EPL). Ces dernières s'apparentent à des entités économiques relativement proches des exploitations de leur environnement.

Le chiffre d'affaires a été obtenu par enquête dans le périmètre des exploitations et stations expérimentales hors centres de recherche. Le chiffre retenu peut présenter des hétérogénéités notamment pour les sites non familiers de cet usage, d'où un avertissement sur la précaution à prendre sur cette donnée.

Tableau : Répartition en SAU, en ETP et en CA par type d'établissement

Types d'établissement	SAU en ha	ETP	CA en M €	Nombre
Établissements techniques publics EPLEFPA (exploitations + ateliers)	16 621	795	66,9	219
Établissements techniques privés CNEAP (exploitations + ateliers)	1 750	86	8	41
Établissements techniques privés UNREP (exploitations + ateliers)	743	245	2,6	18
Instituts techniques agricoles ITA	1 313	324	6,8 ¹⁴	34
INRA ¹⁵	10 500	1 365	- ¹⁶	65
Autres centres de recherche CEMAGREF	113	2	- ⁹	2
Chambres d'agriculture CA	1 644	108	4,8 ⁷	29
Établissements d'enseignement supérieur publics SUP Public	1 846	100	5,5	12
Établissements d'enseignement supérieur privés SUP privé	603	8	1,4	2
Totaux	35 133	3 035	96 hors centres de recherche	422

La valorisation des données qui figure dans un **ensemble cartographique annexé** au présent rapport ne concerne **que les unités ayant une composante de production : agricole, viticole, arboricole, horticole, aquacole et forestière.**

2-2. La richesse de la couverture géographique

Toutes les régions de France bénéficient d'exploitations et stations expérimentales mais la couverture régionale est inégale du fait de l'histoire de l'implantation des centres de recherche et des investissements réalisés directement par les partenaires professionnels. Ainsi les régions de Champagne Ardenne et de Haute-Normandie sont-elles dépourvues de centre de recherche et de station professionnelle. Par contre le réseau des établissements d'enseignement technique agricole est le mieux représenté sur le territoire, chacune des petites régions agricoles bénéficiant peu ou prou d'un site.

14 Non complet

15 Chiffrages 2002

16 Non renseigné

9

7 Non complet

Au total, le dénombrement réalisé indique **422 unités** sous forme d'unités expérimentales de l'INRA, de stations expérimentales et d'unités de production qui sont supports, à des degrés divers, d'actions de recherche, d'expérimentation, de développement, de démonstration ou de pédagogie.

2-3. la diversité des entités juridiques

- La structure juridique du patrimoine
Les exploitations agricoles des établissements publics d'enseignement agricole comme celles des écoles de l'enseignement supérieur public et les centres de recherche bénéficient d'un domaine provenant d'une dotation de l'État dont les origines s'avèrent diverses suite notamment à des donations ou legs.
Depuis la mise en œuvre des lois successives sur la décentralisation, l'État a transféré aux régions le patrimoine propre dont il avait doté les EPL, ainsi que sa maintenance. De nombreux conseils régionaux ont réalisé des investissements importants pour moderniser les exploitations des lycées agricoles.
Par ailleurs, les EPL comme les écoles et les centres de recherche peuvent disposer de biens en location ou en convention d'occupation précaire ou de longue durée selon les cas. Parfois, des établissements ont acheté des biens sur fonds propres. Ce dernier cas correspond à l'investissement récent de l'ENITA de Bordeaux dans un domaine viticole.
L'enseignement agricole privé n'ayant pas été doté de domaines par l'État, le patrimoine des établissements provient soit de biens mis à disposition par le biais d'une fondation (ISA de Beauvais par exemple) ou d'une association de gestion, soit directement pris en location.
Pour les instituts techniques et les chambres d'agriculture, l'origine juridique des biens est également diversifiée. L'établissement a utilisé des crédits pour réaliser les acquisitions ou une entité juridique est support de la structure expérimentale sous forme de SCEA ou de GIE (cas rencontrés en région Rhône-Alpes et Centre). En absence de structure propre, un institut technique ou une chambre d'agriculture peut bénéficier d'une occupation précaire. C'est le cas des expérimentations annuelles réalisées chez des producteurs (cas de l'ITL).
- La nature juridique des exploitations et des stations expérimentales
Les établissements publics d'enseignement agricole bénéficient de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les exploitations agricoles qui leur sont adjointes sont soumises à la nécessité d'avoir des **comptes financiers équilibrés** avec une section budgétaire spécifique au sein de l'établissement.
Les exploitations des établissements privés sont soumises aux règles comptables communes et donc également aux équilibres budgétaires.
Les unités expérimentales de la recherche dépendent directement du centre de recherche ou d'un département scientifique qui allouent

les moyens en fonction des objectifs.

- Le statut des personnels

Les personnels des exploitations des établissements publics d'enseignement agricole sont des agents de droit privé soumis aux conventions collectives des salariés agricoles et affiliés au régime de la mutualité sociale agricole.

Les personnels des exploitations des chambres d'agriculture et des instituts techniques sont de même statuts

Les personnels des stations expérimentales de la recherche sont sous statut public de la filière recherche.

2-4 La couverture des systèmes de production

- La répartition des systèmes de production dominants

Le système de production **dominant concerne le système agriculture-élevage**. Toutes les productions sont représentées : grandes cultures (céréales oléagineux protéagineux), cultures spécialisées de grand champ (betteraves pommes de terre, lin chanvre), bovins lait, bovins viande, ovins, caprins, porcins, aviculture, autres élevages spécialisés. Tous les types d'établissement produisent une ou plusieurs de ces spéculations. Les unités possédant de la production de biomasse ont été rangées dans cette catégorie, notamment l'unité expérimentale INRA d'Athis-Mons.

Les **productions viticoles** viennent en deuxième rang avec une représentation forte dans l'enseignement et à l'INRA. L'institut technique de la vigne et du vin (ITVV) gère également un domaine viticole.

Les **systèmes horticoles et arboricoles** sont bien présents dans l'enseignement agricole, l'INRA et les instituts techniques. Il convient de noter l'institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI) qui possède 72 ha sur plusieurs sites ainsi que le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) avec 4 stations à Saint Rémy de Provence (13), de Carquefou (44), de Balandran (30) et Lanxade (24). Ces dernières couvrent 84 ha au total.

Par contre, les **animaleries** ne figurent qu'à l'INRA, à Agro Sup Dijon et dans les écoles nationales vétérinaires.

Quelques sites de **productions halieutiques et aquacoles** sont à signaler à l'INRA, au CEMAGREF et dans quelques établissements d'enseignement agricole.

Le tableau ci-après reprend la répartition des surfaces et des ETP par orientation dominante et par grand type d'établissements :

Tableau : Répartition par orientation dominante en surface(ha) et en ETP(en italique)

Orientation dominante	EPL	CNEAP	UNREP	ITA	INRA	Cemagref	Ch Agri	Sup publ	Sup privé
Agricole	14 615 <i>426</i>	1 426 <i>41</i>	517 <i>33</i>	1 152 <i>200</i>	<i>796</i>	113 <i>2</i>	1 564 <i>91</i>	1 569 <i>35</i>	603 <i>8</i>
Animalerie		1 <i>0,3</i>			<i>91</i>			91 <i>25</i>	
Aquacole	130 <i>7</i>				<i>50</i>	<i>?</i>			
Arboricole	126 <i>13</i>			94 <i>112</i>	<i>143</i>		10 <i>6</i>		
Atel techno		<i>1,2</i>							
Atel hippiq	172 <i>28</i>								
Atel service		<i>1</i>							
Divers					<i>3</i>				
Forêt			2 <i>0,5</i>		<i>58</i>				
Horticole	464 <i>100</i>	118 <i>35</i>	144 <i>208</i>		<i>64</i>		10 <i>12</i>	6 <i>24</i>	
Laboratoire					<i>16</i>				
Viticole	1 114 <i>131</i>	184 <i>7</i>	65 <i>3,5</i>	67 <i>12</i>	<i>141</i>				

- Les cartes régionales d'implantation des exploitations et des stations expérimentales figurant en annexe avec 422 sites illustrent leur forte liaison avec les bassins de productions.

2-5 Les actions de recherche, d'expérimentation et de diffusion

L'analyse des données sur les types d'actions entreprises montre la polarité recherche et expérimentation dans les centres de recherche. Cependant 10% des exploitations agricoles des établissements d'enseignement technique contribuent à des actions de recherche appliquée et plus de la moitié d'entre elles à des actions d'expérimentation. Les actions de démonstration et d'animation restent importantes dans les établissements d'enseignement technique.

Le rôle des instituts techniques agricoles se situe bien à l'articulation recherche et expérimentation.

Les exploitations agricoles et stations des chambres d'agriculture se répartissent entre des actions de recherche appliquée d'expérimentation et de démonstration.

Tableau : Nombre d'occurrences par type d'actions réalisées et type d'établissement

Type d'établissement	Recherche	Expérimentation	Démonstration	Animation	Sans réponse
EPLE	25	142	146	32	32
CNEAP	1	10	20	4	14
UNREP	2	6	8		9
ITA	15	29	1	8	5
INRA	64	64			1
Cemagref	1	1	1		1
CA	14	19	17	8	4
SUP Public	9	10	6	3	
SUP Privé		2	2		2

2-6 La diversité des partenariats et des engagements réciproques

- diversité des partenaires professionnels, techniques et scientifiques

L'analyse des actions reprises lors de l'exploitation des enquêtes indique que la liaison à des partenaires s'établit de façon très variable allant du protocole commun avec ou sans convention à des associations plus ou moins fortes.

Le croisement partenariat et recherche-expérimentation montre, que dans ces cas, nous avons souvent présence centre de recherche, établissement d'enseignement supérieur ou instituts techniques dans les cocontractants.

Les diverses catégories de partenaires répertoriées (institut de recherche, enseignement supérieur, institut technique, administration ou collectivités territoriales, organisations professionnelles ou autres dont opérateurs privés) sont bien réparties pour les chambres d'agriculture et pour les instituts techniques agricoles. Par contre, les catégories : administrations, collectivités, établissements publics et organisations professionnelles sont plus représentées dans les établissements d'enseignement technique.

Les **cartes régionales d'implantation des stations expérimentales et des exploitations**, figurant dans l'annexe cartographique, indiquent les divers partenaires dans les actions de recherche, d'expérimentation, de développement.

Tableau : nombre d'occurrences sur le partenariat des actions

Type d'établissement	Instituts de recherche	Enseignement supérieur	Institut technique	Administration collectivités ét. publics	Organisations professionnelles	Autres dont privé	Sans réponse
EPL	54	26	76	111	158	100	30
CNEAP	1	0	5	4	22	14	14
UNREP	1	1	1	2	6	6	9
ITA	21	10	26	18	22	23	6
Cemagref	2	1	2		1	1	
CA	10	8	21	18	20	19	7
SUP Public	2		1	1	1	2	10
SUP Privé						2	

- importance des conventions réalisées dans chacun des réseaux

Avec *quelques incertitudes sur l'homogénéité des résultats de l'enquête* et hors les centres de recherche, sur plus de 100 millions € de chiffre d'affaires des exploitations et stations expérimentales des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture et des établissements d'enseignement agricole, les conventions de partenariat pour des actions d'expérimentation représentent un total évalué par enquête à plus de 34 millions €. L'engagement partenarial comme la présence d'une convention avec financement devraient témoigner de la qualité des actions réalisées. Le tableau ci-après répertorie le nombre d'établissements ayant des conventions, le nombre de conventions et le montant des engagements financiers par type de structure.

Les instituts techniques sont les plus porteurs de conventions avec un nombre de près de 500 et des engagements financiers s'approchant de 29 millions d'euros.

213 établissements publics d'enseignement technique (ateliers technologiques compris) présentent 645 conventions d'un montant global de 2,4 millions d'euros.

Quant aux chambres d'agriculture, quinze d'entre elles sont engagées dans des conventions au nombre de 57 pour un montant financier de 2,9 millions d'euros.

Les crédits moyens obtenus par convention sont comparables entre le réseau des chambres d'agriculture et le réseau des instituts techniques. Par contre les chiffres ci-dessous montrent que les crédits moyens affectés à des actions de recherche et d'expérimentation des établissements d'enseignement technique apparaissent relativement faibles et ce d'autant plus qu'une part significative des 2,4 millions d'€ concerne des activités d'animation

Tableau : Importance des conventions et des montants financiers engagés

Type d'établissement	Nombre établissements avec conventions	Nombre établissements sans convention	Nombre de conventions	Montant financier des conventions M€
EPLE	213	4	645	2,4
CNEAP	23	18	10	0,09
UNREP	10	8	8	0,04
ITA	25	9	498	28,9
INRA¹⁷	-		-	-
Cemagref¹⁸	-		-	-
CA	15	14	57	2,9
SUP Public¹⁹	-		-	-
SUP Privé²⁰	2	2	-	-
Total hors Sup/Rech				34,3

2-7 Les actions entrant dans les priorités ministérielles

- Contributions aux priorités ministérielles

Dans l'enquête réalisée par la mission, dix-huit thèmes des actions réalisées ont été répertoriés puis regroupés dans les six catégories suivantes :

- développement de l'agriculture biologique,
- contributions au plan « écophyto » et systèmes d'agriculture durable,
- biodiversité,
- énergie et gestion des effluents,
- qualité de l'alimentation,
- autres actions.

Ce dernier point concerne les actions sur la conduite (non caractérisée) des productions, la génétique, les essais variétaux, la conservation des races, le sol, la sécurité dans le travail, l'accueil et le tourisme, le paysage, le patrimoine, la culture, le climat et divers.

Les actions « Ecophyto » et agriculture durable sont les plus

17 Non renseigné

18 Non renseigné

19 Non renseigné

20 Non renseigné

représentées, notamment dans les instituts techniques et les établissements d'enseignement technique agricole.

Les thématiques « agrobiologie » sont présentes dans 3 sites des instituts techniques, 6 exploitations et stations des chambres d'agriculture et dans une trentaine d'établissements d'enseignement technique, Une enquête lancée en 2009 par le chargé de mission DGER et la Bergerie Nationale met en évidence une augmentation significative des exploitations concernées (+ 10 en 2009).

Tableau: Nombre d'occurrences par priorité ministérielle et type d'établissement

Type d'établissement	Agro biologie	Ecophyto	Bio diversité	Énergie gestion des effluents	Qualité aliment.	Divers	Sans réponse
EPLE	28	101	48	58	56	137	24
CNEAP	2	12		4	2	19	17
UNREP	1	7	1	2		7	8
ITA	3	20	17	2	13	13	4
Cemagref			1			1	1
CA	6	8	5	9	7	9	6
SUP Public	1	1	1	1		1	11
SUP Privé							2

Annexe spécifique La répartition nationale des sites participant aux priorités ministérielles

Des **cartes nationales** d'implantation des stations et des exploitations expérimentales travaillant sur les six **axes de politiques ministérielles prioritaires** ont été dressées et figurent en document annexe.

Annexe n° 3 : Le réseau recherche

Un réseau recherche très réparti sur le territoire

Les exploitations et stations expérimentales du réseau « recherche » concernent essentiellement l'institut national de la recherche agronomique (INRA) avec 57 sites répartis quasiment dans toutes les régions françaises hors Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie. L'outre-mer est représenté par le seul département de la Guyane. L'institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF) dispose de deux stations de recherche : l'une en Aquitaine consacrée à l'aquaculture et la seconde en Auvergne. Les autres instituts de recherche n'ont pas été pris en compte. Il convient cependant de noter que l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) dispose de quelques sites expérimentaux.

3-1 - État des lieux du réseau Recherche

Le réseau de l'institut national de la recherche agronomique (INRA) est fortement implanté sur le territoire avec 162 unités répertoriées par la commission nationale des unités expérimentales. En 2001, près de 2.000 agents INRA et non INRA y sont rattachés représentant environ 1.550 ETP.

Parmi ces unités, il faut distinguer les unités expérimentales(UE) des installations expérimentales (IE) pour se conformer aux termes de références du rapport sur les unités expérimentales de l'INRA (Octobre 2002). Par unités expérimentales (UE), sont désignées les unités qui sont administrativement autonomes. En revanche, les installations expérimentales (IE) regroupent l'ensemble des dispositifs associés à une unité de recherche (UR). Le groupe de travail de l'INRA animé par Patrick Lechopier a recensé 73 unités expérimentales (UE hors les installations expérimentales IE) qui regroupent 1.150 ETP. La mission n'a pris en compte que les unités expérimentales, dénommées UE dans la suite du texte. Ce choix peut paraître arbitraire. Cependant, la mission a tenté de ne prendre que des unités comparables des exploitations et stations expérimentales répondant à la lettre de commande du ministre. Suite aux regroupements en cours dans les centres INRA, il existe **61 unités expérimentales au premier trimestre 2009**. Cependant, la mission a repris les dénombrements des ETP opérés par le groupe de travail de Patrick Lechopier.

Les unités expérimentales de l'INRA couvrent une surface totale de 12.200 ha, dont **10.500 ha** de surfaces utilisées sur lesquels évoluent 5.200 gros bovins, 13.000 ovins, 1.900 caprins, 7.500 porcins, 250 équins, 30.000 volailles, 12.000 lapins, 25.000 rongeurs et des poissons.

L'INRA cultive et expérimente : 220 ha de vigne, 300 ha de vergers, 2.300 ha céréales, 600 ha d'oléo-protéagineux, et 40 ha de cultures légumières. Il dispose de 3.600 ha de prairies, dont 2.000 naturelles, et plusieurs ha de forêts.

Par rapport au budget de l'INRA, celui des UE correspond à 9 % de la masse salariale. Par ailleurs, les produits propres des stations représentent une contribution non négligeable à leur fonctionnement.

Cet important dispositif est réparti sur 57 sites comme indiqué ci-dessus. Sur chacun des sites, diverses unités cohabitent ce qui pose les questions de la pleine utilisation des dispositifs existants mais également de leur efficacité organisationnelle. Ne faudrait-il pas créer des plateformes expérimentales unifiées par site au service de diverses équipes et départements et non plus dédier des parties de site à des équipes de recherche ? C'est pourquoi la recherche d'une transversalité des plateformes est en cours.

L'institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF) comprend deux unités le site de Montoldre (Allier) et celui de Saint Seurin sur l'Isle (Gironde).

La station expérimentale de Saint Seurin sur l'Isle, appelée « CREA » correspondant au nom local de l'esturgeon pour lequel elle a été créée en 1991, est une structure d'appui pour les recherches sur le fonctionnement et la restauration des populations de poissons migrateurs amphihalins. L'esturgeon a été la première espèce étudiée. A partir des années 2000, la station a pris une véritable vocation « multimigrateurs ». La station se développe en associant de nouveaux partenaires scientifiques avec le renforcement et la sophistication des équipements. Cela lui donne une dimension reconnue à l'échelle européenne et internationale. Cette activité s'avère complémentaire des activités de l'installation expérimentale INRA de Saint Pée sur Nivelle.

Le site de Montoldre comprend une exploitation agricole de **113 ha** sur laquelle se trouvent un atelier de polyculture et un atelier d'engraissement (60 génisses charolaises). L'ensemble des moyens de cette exploitation est mobilisé dans le cadre des projets de recherche mais sert également de support de démonstration auprès des partenaires scientifiques et techniques du CEMAGREF. Le site porte les activités de l'unité de recherche « Technologies et systèmes d'information pour les agro-systèmes ». Ces activités concernent les travaux de recherche sur les technologies de la mobilité pour la sécurité et la qualité du travail des machines, sur les technologies d'épandage de matériaux organiques ou minéraux, sur les systèmes d'information et de communication partagés et sur les technologies pour la caractérisation des sols. Le site de Montoldre pourrait vraisemblablement être rapproché d'un site INRA ou et d'un établissement d'enseignement supérieur agricole. Ce rapprochement pourrait porter sur les programmes expérimentaux, pour lesquels les domaines propres au CEMAGREF trouveraient de véritables complémentarités. Le volet zootechnique pourrait

effectivement être géré par d'autres instances. Le problème de ce site concerne aussi son isolement géographique.

L'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) dont les effectifs globaux sont de 1000 personnes avec un budget annuel de 95 millions € comprend 10 sites dont les localisations et les thématiques sont les suivantes :

LIEUX	THÉMATIQUE
Boulogne-sur-mer	Produits de la pêche
Dozulé	Pathologie équine
Fougères	Médicaments vétérinaires et désinfectants
Lyon	Pathologie bovine et hygiène des viandes
Maisons-Alfort	Pathologie animale et zoonoses Qualité des aliments et procédés agroalimentaires
Nancy	Rage Pathologie des animaux sauvages Hydrologie
Niort	Recherche caprine
Ploufragan - Brest	Recherches avicoles, porcines et aquacoles
Sophia-Antipolis	Petits ruminants, abeilles

Les principaux partenaires de l'AFSSA sont la DGAL, les conseils régionaux, les conseils généraux, l'Union européenne, divers EPCST (INRA, CEMAGREF, INSERM, IFREMER), des universités, les écoles nationales vétérinaires, les écoles agronomiques, des CHU, des instituts de recherche étrangers, des organismes interprofessionnels (ARIP, CRP, CIDEF, UGPVB, SFAM, FFA, CITPPM...), l'ACTIA et des industriels.

Compte tenu que le réseau « Recherche » est essentiellement représenté par les stations expérimentales de l'INRA, la suite de ce rapport portera principalement sur son rôle dans le dispositif « Recherche développement agricole ».

3-2 - Les objectifs des unités expérimentales de l'INRA,

- **Les ressources génétiques**

La collecte, la préservation et la caractérisation des ressources génétiques sont inhérentes à chacun des programmes de génétique. Ceci se situe dans un contexte où les technologies permettent une exploration rapide et précise de ces ressources par génotypage, phénotypage ou marquage moléculaire et que la création d'une diversité est rendue possible par les méthodologie du tilling. Les ressources détenues par l'INRA sont riches, d'excellente qualité et toujours en évolution grâce à des échanges et des prospections. Pour poursuivre une politique active de préservation des ressources

génétiques ou biologiques d'intérêt agronomique, l'INRA est engagé dans une politique partenariale dans le cadre du bureau des ressources génétiques (BRG) et au niveau européen.

- **L'observation de l'environnement**

A partir de dispositifs dédiés, l'INRA doit décrire des évolutions de notre environnement, analyser les processus en cause, mesurer les impacts sur l'environnement, proposer des méthodes de réduction et de gestion de leurs impacts négatifs, promouvoir des pratiques agricoles favorables à l'environnement et définir des méthodes d'évaluation. Ainsi l'INRA a créé des observatoires de recherche en environnement (ORE).

- **L'amélioration et la sélection des espèces**

Pour optimiser son activité, l'INRA est amené à regrouper la plupart des espèces animales. Cependant, compte tenu du lien des ruminants au sol, il convient de s'appuyer sur un réseau d'expérimentation. Il en est de même pour les espèces végétales pour tenir compte de la diversité des conditions pédo-climatiques.

L'INRA est reconnu pour ses avancées technologiques en génétique quantitative dans les domaines animaux, des forêts ou des plantes cultivées. Ses expérimentations exigent un grand nombre d'individus et de générations qui ont besoin du support des UE.

Ainsi, grâce à un dispositif expérimental adapté, l'INRA doit être l'un des tous premiers organismes de recherche au monde pour les études issues de la génomique.

- **Les expérimentations pour la santé des plantes et des animaux**

La finalité de ces expérimentations est variée : comprendre les facteurs déclenchants d'une étiologie, identifier une infection asymptomatique, estimer la résistance ou la tolérance de génotypes hôtes, analyser les déterminants d'une résistance ou d'une tolérance, décrire des processus épidémiques, concevoir des méthodes de lutte innovante et plus globale.

Ces expérimentations doivent se mener dans un cadre de garantie de sécurité sanitaire pour les agents, les animaux, les plantes et l'environnement.

- **Les plates-formes de transfert et d'innovations variétales**

Pour faciliter le transfert de la sphère académique aux entreprises de création variétale en production végétale, l'INRA a mis en place des plates-formes de transfert et d'innovation variétale.

- **Les systèmes agricoles innovants**

L'INRA doit renforcer l'approche systémique appréhendant les différents enjeux d'une agriculture durable d'autant que l'INRA se doit de renforcer ses compétences agronomiques et mieux valoriser celles existants au sein des UE. Ceci passe par la création d'innovations techniques, la conception de nouveaux itinéraires techniques pour l'élevage et les cultures, l'expérimentation de telles pratiques en intégrant les contraintes environnementales, les conditions de travail et les impératifs économiques voire

l'acceptation sociale des innovations. Cette diffusion passe aussi par une coopération avec les acteurs de l'enseignement et du développement agricole.

- **L'appui à la recherche**

Ces activités se positionnent souvent en aval des processus de recherche et consolident, par l'expérimentation, les connaissances récentes acquises en laboratoire.

Ainsi l'INRA doit renforcer son dispositif expérimental en biologie du développement à l'appui de ses équipes de recherche très performantes dans le domaine animal.

Il en est de même dans l'étude de la biologie du développement d'espèces forestières évoluant dans des massifs aux environnements abiotiques variés et variables.

Pour progresser sur quelques espèces de plantes agronomiques, l'INRA doit disposer d'un réseau de sites d'évaluation des géotypes le plus souvent en partenariat. Peut-on se demander si l'INRA doit gérer des expérimentations pré-opérationnelles ? Si oui, la frontière avec les instituts techniques agricoles et le réseau des exploitations et des stations expérimentales autre que celui de l'INRA mérite en tout cas d'être discutée.

En conclusion, les objectifs des unités expérimentales de l'INRA s'inscrivent dans une redéfinition de ses grandes orientations pour prendre en compte les enjeux de la biodiversité, de l'alimentation, de la santé, du changement climatique et des territoires. Ils s'insèrent également dans des réseaux internationaux existants ou en cours de constitution.

3-3 - Hypothèses d'évolution des unités expérimentales de l'INRA :

Des entretiens réalisés avec Marion Guillou, présidente de l'INRA et avec Guy Riba, directeur général délégué, la mission a relevé la volonté de l'institut de disposer d'un réseau de stations d'appui aux expérimentations pour la recherche, de contribuer à l'observatoire de l'environnement et de participer à la conservation du patrimoine génétique. L'INRA s'inscrit pleinement dans des missions de service public et dans la construction du « Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement ». A ce titre, les partenaires engagés pourront porter un regard commun sur l'appui à la diffusion de l'innovation et de pratiques agricoles acceptables dans les perspectives du Grenelle de l'environnement. En tant que deuxième organisme de recherche dans le classement international pour les publications, l'INRA a pour ambition de rester leader dans la constitution du réseau de recherche en développement.

L'INRA a mis en place un grand nombre de groupes de travail pour permettre à la fois une bonne connaissance des outils existants et une évaluation des besoins en dispositifs expérimentaux dans un contexte scientifique et international devant répondre aux enjeux d'alimentation,

de préservation des ressources et de changements climatiques. L'ensemble de ces travaux a permis d'avoir une vision globale et partagée des unités expérimentales, de leur organisation et de leurs complémentarités. Cependant dans l'attente des décisions de l'Institut, certaines propositions reprises par la mission sont exprimées avec prudence. Ainsi, il est permis d'évoquer des hypothèses d'évolution du dispositif des unités expérimentales telles que comprises par la mission :

- **Assurer la maintenance des ressources génétiques**

L'INRA organise les ressources génétiques des espèces végétales en centres de ressources. Cela passe de moins en moins par la gestion de collections sur le terrain mais de plus en plus par des cultures in vitro ou sous serre. Chacun des centres détient et met à disposition des ressources patrimoniales accessibles à tout demandeur.

Les centres de ressources biologiques stockent, distribuent et éventuellement analysent des banques de souches caractérisées, de clones ainsi que des données informatiques. L'INRA disposera de deux centres de ressources biologiques organisés en réseau avec des structures analogues à l'étranger : le centre implanté à Jouy-en-Josas pour les ressources biologiques de l'« animal » et le centre de Toulouse pour les ressources biologiques du « végétal ».

- **Etre support de l'observation de l'environnement**

L'INRA poursuit l'expérience acquise depuis 20 ans par les forestiers de l'INRA qui se sont dotés de réseaux de stations qui mesurent l'impact des évolutions de l'environnement abiotique sur les caractéristiques des espèces forestières et sur leur environnement biotique. La création du réseau des ORE couvrira les problématiques forestières, lacustres, prairiales, des grandes cultures et des sols.

- **Poursuivre l'amélioration des espèces et des pratiques**

La création de pôles d'expérimentation animale (PEA) pourrait permettre à terme des regroupements du maximum des recherches en génétique, alimentation, reproduction entre autres autour de centres retenus en partenariat avec les autres départements. Citons le PEA « caprins » à Bourges, le PEA « poissons » à Sizun, le PEA « porcins » en Poitou-Charentes, le PEA « lapins » à Toulouse-Langlade.

Par ailleurs, le réseau « bovins allaitants » devrait s'organiser entre Bourges, Le-Pin et les Domaines de la région Auvergne. Le réseau d'expérimentation « vaches laitières » pourrait se répartir entre Marcenat (productions laitières de montagne) et Le-Pin (productions laitières de plaine).

Le pôle expérimental « aviaire » et notamment « poules » paraît dédié à Nouzilly. Cependant, la coordination étroite avec l'ITAVI dans le cadre du GIS « Palmipôle » doit être assurée sur le canard à Artiguères. Le pôle « ovins » pourrait se répartir sur La-Fage à vocation laitière et sur Bourges pour les allaitants. Cependant, Le site de Langlade héberge un troupeau utilisé pour la maladie de la tremblante qui devra être maintenu. Par ailleurs, le site du Merle fait l'objet d'un programme

de modernisation associant Montpellier Sup Agro et la région Languedoc-Roussillon.

L'INRA doit disposer d'un site d'analyse de la biologie du développement d'animaux de rente « le physiopôle » à Bressonvilliers à proximité de Jouy.

Les expérimentations pour la santé des animaux s'appuieront sur le pôle d'infectiologie de Nouzilly qui bénéficie d'un ensemble expérimental de services d'investigation sécurisés. Jouy dispose d'un ensemble expérimental dédié à la pathologie des poissons.

Le réseau des domaines d'expérimentation végétale doit être optimisé en évitant toute redondance, en dotant chacun des sites des compétences et de protocoles harmonisés et en ayant des correspondances avec des homologues au niveau européen. Ainsi certains sites de l'INRA pourraient répondre à ces exigences : Mons, Le Moulon, Toulouse, Rennes et Dijon.

Pour les serres, chaque fois que possible, il conviendrait d'organiser par centre un plateau comprenant serres, chambres climatisées et tunnels à usage partagé dans le cadre de négociations contractuelles notamment à Rennes, Angers, Avignon et Versailles.

Des lieux d'accueil, de conception et d'expérimentation de nouveaux systèmes de production supposent de garantir des sites ayant une taille suffisante et de leur assurer une pérennité pour mesurer les effets des pratiques innovantes. Des sites peuvent entrer dans cette problématique Alenya, Mirecourt, Mons, Gothon, Toulouse, Marcenat, Le Pin, Magneraud, Lusignan-Rouillé, Monts Dores...

3-4 - Le centre de Clermont-Ferrand Theix, illustration de la réflexion stratégique en cours au sein de l'INRA

La rencontre avec Michel BECKERT président du centre INRA Clermont-Ferrand Theix a permis d'apprécier les réflexions en cours sur les unités expérimentales et les évolutions qui devaient faire l'objet d'échanges avec le directeur général délégué de l'INRA au lendemain de notre visite.

Le dispositif du centre est complexe avec 4 implantations. Cependant le projet stratégique semble à maturité en s'appuyant sur le pôle d'élevage PEA « grands bovins » avec :

- sur Theix, les animaux appareillés pour le suivi sur la nutrition, le rumen, le suivi qualité du lait ;
- sur Laqueuille, les vaches allaitantes avec les thématiques de l'estive, la viande et la biodiversité ;
- sur Marcenat, les vaches laitières qualité du lait et transformations fromagères.

Le site d'Orcival va être fermé ainsi que celui de Redon (orienté sur la conduite en agrobiologie d'un élevage ovins en conditions difficiles), à la fin du bail prévu en 2017.

Le centre INRA de Clermont-Ferrand Theix s'oriente vers une participation à un réseau de grandes installations européennes sur les pratiques d'élevage avec des recherches de synergies tant à l'échelle de l'Europe qu'avec les autres réseaux français. Ainsi est suggéré que les expérimentations sur l'agrobiologie puissent se réaliser sur le site d'une exploitation d'un établissement d'enseignement agricole en conversion à l'agrobiologie (EPL de Brioude par exemple).

Les grandes cultures restent le pôle d'excellence du site de Marmilhat-Crouel. Cette unité expérimentale est consacrée principalement à la génétique des céréales (sélection assistée par marqueur, résistance aux agents pathogènes, économie de l'azote, qualité du grain...). La station possède une collection de 20.000 variétés de céréales dont la maintenance pourrait, sous réserve des conditions et des cahiers des charges précis, être confiée à l'avenir au lycée agricole de Clermont-Ferrand Marmilhat. Compte-tenu de l'effort porté sur les domaines de l'INRA, il convient de faire la preuve de la capacité des partenaires à gérer l'aval de la recherche. C'est déjà le cas pour les organismes privés comme Limagrain. Ces évolutions nécessitent pour les lycées agricoles pressentis une spécialisation des spéculations suivies ainsi qu'une formation et un appui des équipes de directeurs d'exploitation et des ingénieurs engagés, enfin du personnel dédié correspondant aux travaux à conduire. Au regard de ces transformations, l'INRA pourrait envisager de réduire son dispositif.

Le Centre Auvergne- Rhône-Alpes de l'INRA a un rôle leader dans le pôle de compétences enseignement supérieur recherche de la DGER présidé par le président du centre INRA de Clermont-Ferrand Theix. Se présente une réelle opportunité à revoir le maillage entre l'ensemble des sites des exploitations et des stations expérimentales au niveau inter-régional avec l'INRA menant des expérimentations hyper contrôlées, les exploitations de lycées agricoles assurant des expérimentations intégratrices systémiques et l'ENITAC support de l'animation scientifique du réseau de ces exploitations.

3-5 Développement des partenariats dans la recherche-développement

L'INRA a adopté diverses modalités pour apporter ses compétences à des travaux de transferts :

- association à 19 unités mixtes technologiques notamment avec les instituts techniques ;
- contribution à 26 réseaux mixtes technologiques associant également des établissements d'enseignement supérieur ou technique agricole ;
- rôle de premier plan dans la constitution de groupements d'intérêt scientifique (GIS), citons le GIS Bio dans le Massif Central, le GIS Alpes du Nord et du Sud ainsi que le récent GIS mis en place avec les instituts techniques du végétal ;
- création de 3 « Agro-transferts » ;
- accueil d'ingénieurs de développement au rythme de trois par an

soit au total une dizaine de personnes;

- participation aux opérations « Pour et sur le développement régional (PSDR), ciblées sur des dynamiques régionales avec le CEMAGREF et le CIRAD pour un total de 36 opérations ;
- association aux conseils scientifiques des instituts techniques ;
- implication dans la sélection des appels à projets sur financement du CASDAR.

La liste est sans nul doute non exhaustive de l'implication de l'Institut dans divers partenariats.

Conclusions

Le dispositif expérimental de l'INRA répond au double besoin d'appuyer les unités de recherche et de disposer de lieux de synthèse systémique ouverts sur les problématiques les plus actuelles du vivant, de l'agronomie, de l'écologie, de l'alimentation et de l'économie et sur les questions sociétales.

Il représente un outil incontournable de préservation des ressources génétiques, de moyen de développer une approche cohérente et exhaustive de nouveaux systèmes agricoles face aux enjeux d'une agriculture durable.

Comme déjà exposé dans les objectifs, les hypothèses d'évolution et l'exemple du centre de Clermont-Ferrand Theix, l'INRA mène une réflexion en profondeur avec les centres de recherche et les unités expérimentales pour transformer le maillage de ses unités.

Cependant, il faudrait éviter une fracture entre une recherche structurée et des réseaux de production de références et d'expérimentation portés par les instituts techniques et l'enseignement agricole. Un autre risque réside dans l'abandon potentiel de thématiques qui seraient jugées non prioritaires. Un dernier risque enfin est lié aux effets de résistance aux évolutions stratégiques en cours avec des pertes de compétences ou des freins politiques à la fermeture de sites.

Annexe n° 4 : l'enseignement supérieur

agronomique et vétérinaire

L'enseignement supérieur agricole dispose d'un dispositif de fermes et de stations expérimentales important. Il répond aux nécessités pédagogiques et de recherche des établissements.

Il convient de distinguer les dispositifs du secteur agronomique du secteur vétérinaire.

Les fermes constituent l'essentiel de l'appui aux établissements agronomiques tandis que les stations expérimentales dénommées le plus souvent sous le vocable animalerie centrale sont l'apanage des écoles vétérinaires.

Lieux d'expérimentations pour les enseignants chercheurs des sites, ils sont également ouverts sur des partenariats publics ou privés.

Leur développement a été accéléré par la mise en place en 1992 du statut d'enseignant-chercheur qui a permis de fixer sur les sites une recherche appliquée spécifique de haut niveau. De ces dispositifs, a découlé une production scientifique de qualité.

Les établissements publics d'enseignement supérieur agricole contactés pour cette mission sont : Agrocampus-Rennes, AgroParisTech, SupAgro-Montpellier, ENITA-Clermont-Ferrand, ENITA-Bordeaux, ENSP-Versailles, ENV Alfort, ENV Lyon, ENV Nantes et ENV Toulouse.

4-1 État des lieux en 2008

Le tableau ci-dessous présente la situation diversifiée des établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire

<i>Établissement</i>	<i>Exploitation agricole</i>	<i>Animalerie expérimentale</i>
AgroCampus-Ouest	non	non
AgroParisTech	Grignon avec 3 sites	non
Agro Sup Dijon	non	oui
Montpellier SupAgro	Exploitations agricoles expérimentales sur 4 sites	
ENITA-Clermont	non	non
ENITA-Bordeaux	Domaine viticole	non
ENSP	Potager du Roi	non
ENVA	Exploitation agricole expérimentale (Champignelles)	Centre de Recherche BioMédical (CRBM)
ENVL	non	Institut Bourgelat
ENVN	non	CRAP
ENVT	non	Animaleries expérimentales

Bien que non associé aux travaux de la mission, il convient d'ajouter l'unité animalerie de Agro Sup Dijon à l'inventaire.

4-2 Les missions des exploitations expérimentales :

o Mission économique :

Le budget d'une exploitation agricole expérimentale étant totalement intégré à celui de l'école, il convient d'en assurer l'équilibre afin de ne pas peser sur les moyens de l'enseignement. Le principe de gestion réside dans l'autonomie financière du domaine.

o Mission pédagogique :

Même si l'enseignement de l'agronomie a considérablement évolué et s'est diversifié au point de paraître passablement éloigné des préoccupations agricoles sensu stricto, il reste capital de proposer à proximité du campus une gamme élargie d'activités agricoles et agroalimentaires afin d'illustrer les contenus pédagogiques.

o Mission expérimentale :

Au-delà de la diversité des activités de ces exploitations, il convient d'en présenter l'intérêt pour le futur et de positionner l'établissement dans le rôle de ferme pilote. L'excellence, la fiabilité, le goût de

l'innovation ainsi que les équipements dont elle est dotée en font un lieu recherché par les partenaires publics et privés pour la réalisation d'essais en vraie grandeur.

o **Mission d'accueil :**

Sise fréquemment en milieu péri urbain, l'exploitation expérimentale se doit de proposer aux citoyens une interface adaptée dont le but est d'informer, de calibrer la communication et de démystifier les activités expérimentales tout en proposant une configuration des pratiques agricoles tournée vers l'avenir.

4-3 Les écoles agronomiques

AGROPARISTECH

La Ferme Expérimentale constitue initialement le terrain d'application de l'enseignement agronomique délivré à AGROPARISTECH. Les étudiants y sont accueillis dans le cadre d'exercices pratiques ou de validation d'acquis théoriques. De nombreuses délégations étrangères (politiques, universitaires ou professionnelles) viennent en découvrir les installations.

Dotée d'une superficie de **585 hectares** répartis sur trois sites en Ile-de-France, l'exploitation pratique les cultures céréalières traditionnelles du Bassin Parisien (Blé, Orge, Colza, Maïs) et aussi des cultures fourragères (Prairies, Maïs ensilage, Luzerne.). Ces productions sont destinées à alimenter un important troupeau de 120 vaches laitières (race prim'holstein) ainsi qu'une troupe de 450 ovins viande (races berrichon du Cher et romane). Le niveau génétique de ces troupeaux est élevé, le domaine commercialise d'ailleurs des reproducteurs.

L'activité laitière constitue un axe important de l'orientation de l'exploitation mise en valeur par un « circuit du lait » illustrant les diverses facettes de cette production. En effet la production est en partie transformée sur les lieux en produits laitiers frais (lait de consommation, yaourts, fromages blancs) commercialisés directement soit auprès des crémiers parisiens soit dans la boutique gourmande.

La boutique Gourmande a pour but, au-delà de la simple commercialisation de nos produits, la promotion des fabrications et de l'enseignement d'autres établissements d'enseignement agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

La Ferme Expérimentale AgroParisTech de Grignon constitue un outil de premier ordre adapté aux besoins pédagogiques et expérimentaux de l'établissement. Il convient néanmoins d'en développer encore l'utilisation par les étudiants, les enseignants et les chercheurs. Le projet « Grignon Énergie Positive » est la voie qui doit permettre d'atteindre cet objectif, en générant de la transversalité et du réseau interne. La Recherche Appliquée doit faire face à une faible valorisation scientifique du fait de la difficulté à en publier les résultats dans des revues scientifiques « prestigieuses ». Concernés par le maintien d'une agriculture péri urbaine et les préoccupations d'insertion sur le

territoire, la Ferme Expérimentale en particulier et AgroParisTech en général, bénéficient d'une réputation d'expertise en la matière et sont l'objet d'une attente forte. D'autant que la conjoncture actuelle et notamment les conclusions du Grenelle de l'Environnement positionnent La Ferme Expérimentale au cœur des problématiques fondamentales pour les prochaines années.

MONTPELLIER SUPAGRO

Montpellier SupAgro est un établissement public d'enseignement supérieur agricole. Créé au 1^{er} janvier 2007 sous statut EPSCP Grand Établissement (Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel). Il est issu de la fusion de 4 entités : l'Agro de Montpellier, le CNEARC qui forme des ingénieurs spécialisé dans les sciences agronomiques des régions chaudes, la SIARC qui est le département agro-alimentaire des régions chaudes de l'ENSIA de Massy et le CEP de Florac dont la mission principale est une mission d'appui et de formation continue au bénéfice de l'enseignement technique agricole. L'établissement fait partie d'un pôle de recherche et d'enseignement d'envergure internationale. Structuré autour d'Agropolis et du RTRA, ce pôle rassemble plus de 120 unités de recherche regroupant 2200 chercheurs et enseignants-chercheurs dans les sciences agronomiques.

Les missions de cet établissement sont au nombre de 6:

- La formation initiale et continue dans les domaines de l'agronomie, l'environnement, la biodiversité et les sciences de l'ingénieur et sciences sociales dans ces thématiques ;
- La recherche fondamentale, appliquée et clinique ;
- La valorisation de la recherche, l'innovation technologique, le développement et la veille scientifique ;
- L'ingénierie et l'appui dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- La diffusion de l'information scientifique et technique ;
- La coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.

La valorisation et le transfert des connaissances et des technologies issues de la recherche figurent au nombre des missions statutaires de Montpellier SupAgro. L'établissement s'est doté à cette fin d'une direction de la valorisation et du transfert (DVT) qui porte les dossiers relatifs à cette thématique et coordonne les activités des domaines agricoles expérimentaux, lesquels contribuent à la R&D et sont des outils importants de notre politique de transfert.

L'ambition de Montpellier SupAgro de faire de la valorisation de la recherche un thème central de sa stratégie globale, nécessite de renforcer, de structurer et de professionnaliser ses actions dans ce secteur.

L'établissement dispose désormais de trois exploitations agricoles expérimentales situées dans trois départements différents et d'un site d'expérimentations pour un total de **1129 ha**. Il s'agit :

d'une part :

- du Domaine du Merle à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône),
- du Domaine du Chapitre à Villeneuve-lès-Maguelonne (Hérault),
- du Domaine de La Fichade à Cros-Garnon (Lozère) ;

et, d'autre part, du site agricole expérimental du Domaine de La Valette à Montpellier, dont la gestion est presque intégralement déléguée au Groupe d'étude des variétés et semences (GIP Geves).

La finalité ultime de ces exploitations agricoles expérimentales n'est pas la production de produits agricoles, mais la production de connaissances relatives à la production agricole durable.

ENITA de Bordeaux

L'ENITA de Bordeaux a acquis en 1999, totalement sur fonds propres avec les revenus générés (et accumulés) par les activités de transfert de l'établissement, un terrain de **29 ha** sur lequel l'école a reconstitué de toute pièce un domaine viticole avec 23 Ha de vigne, un cuvier, un chai d'élevage du vin et autres dépendances agricoles ou de promotion (salle de séminaires et réceptions).

Ce domaine a une vocation de production. Toutefois, étant donné sa reconstruction complète, des dispositifs d'expérimentation très novateurs ont été installés mais pour du très long terme (15 ans et plus) :

- une étude porte greffe sur sol de graves et divers clones de vigne,
- une étude écologique avec un dispositif de haies et zones laissées naturelles.

Commentaires sur cette activité de l'établissement :

Initialement prévue pour équilibrer les activités de recherche des équipes pédagogiques de l'établissement par une activité professionnelle, ce domaine est devenu la vitrine du savoir faire de l'école en matière technique, gestion et commercialisation (en moindre mesure pour la commercialisation car l'école ne se sent pas totalement libre dans ce secteur de compétences). Il sert à la fois peu et beaucoup à la pédagogie. Peu, car les étudiants passent assez peu d'heures sur le domaine car les travaux y sont répétitifs dans le cadre d'emplois du temps à la semaine. Beaucoup, car le domaine a instillé un esprit général d'entreprise aux équipes pédagogiques qui se sentent concernées et sont fières de faire partie des équipes de ce domaine viticole. Cela permet une très forte légitimité professionnelle des équipes pédagogiques. Tout cela se ressent sur leur pédagogie au jour le jour et sur la notoriété de l'établissement dans les milieux

professionnels y compris à l'international. Il a également permis une meilleure accroche de l'établissement vis-à-vis de l'INRA de Bordeaux qui possède aussi un domaine viticole et vis-à-vis des milieux universitaires assez friands d'expériences professionnelles.

ENSP Versailles

Fin du XIX^e siècle (début de la III^e République), l'institut national horticole est créé au sein du Potager du roi pour former les ingénieurs horticoles dont le pays a besoin. L'art des parcs et jardins fait partie du projet pédagogique ; puis, à partir du milieu du XX^e siècle, le paysage prend son essor puis son indépendance (l'ENSP est créée en 1976). Le départ de l'Institut National d'Horticulture pour Angers en 1995 laisse l'ENSP seule gestionnaire du site.

Aujourd'hui, la gestion du Potager du roi vise à la fois le public et les étudiants de l'ENSP.

Pour le grand public, il s'agit de renouer un lien entre les mondes de la production et de la consommation alimentaire. En visitant un jardin aristocratique créé pour fournir la table de Louis XIV et participer à sa gloire et celle de la France, le public est convié à redécouvrir et alors à reconnaître, les plantes alimentaires et le travail nécessaire pour les produire.

Pour les étudiants de l'ENSP, et premièrement les parcelles qui leur sont confiées, l'objectif est l'expérimentation du vivant, et le développement d'un goût et d'une familiarité avec les végétaux, leur mise en œuvre,...

Sur un site d'environ 9 ha, il est possible d'estimer entre **5 et 6 ha** la surface cultivée et consacrée à la production de fruits et de légumes.

Les principes de gestion sont les suivants : maintien du patrimoine (structure du potager : murs, arceaux, escaliers,...), maintien d'une grande diversité de variétés (environ 400 variétés fruitières et autant de variétés légumières), rôle de conservatoire technique concernant la taille fruitière, expérimentation de nature « développement durable », maintien d'un déficit raisonnable...

Des expériences culturelles sont en cours en partenariat avec l'INRA (Versailles).

Les jardiniers du Potager du roi sont actifs dans les réseaux des amateurs des variétés anciennes.

- Les expérimentations sur les exploitations expérimentales :

A AgroParisTech, pour l'essentiel, les essais portent sur les élevages en intégrant plus ou moins l'amont (cultures) ou l'aval (transformation). Toutefois depuis début 2006 un projet global et transversal appelé « Grignon Énergie Positive » doté d'un budget de plus de 300 k€ dope la posture expérimentale de la Ferme (voir annexe). L'intérêt pour les partenaires réside à la fois dans la bonne maîtrise technique des activités et à la fois dans l'envergure de celles-ci. Il est en effet difficile de trouver

des troupeaux de plus de 100 vaches à haut niveau de production qui acceptent les essais alimentaires souvent perturbant pour les troupeaux. De plus l'effectif important permet une bonne signification statistique.

Le principe qui prévaut pour ces essais est de les intégrer au fonctionnement courant de l'exploitation. Plusieurs essais culturaux portent sur les niveaux de fertilisation azotée, les rotations culturales ou encore sur les espèces et variétés fourragères. Concernant la Halle Technologique, des équipements prototypes sont testés, ainsi que des process innovants ou encore la mise au point de produits spécifiques. Noter la présence de programmes expérimentaux spécifiques gérés soit par l'INRA (interactions sol-plante-atmosphère, projet Carbo-Europ ou Nitro-Europ, Systèmes Innovants de Cultures sous Contrainte, courants parasites en élevages, ...) soit par le CETIOM (pathologie végétale, essais CTPS) sur les installations de la Ferme (indépendamment des mises à disposition de foncier).

A Montpellier Sup Agro, pour permettre l'accueil d'expérimentations de haut niveau, il est nécessaire de disposer d'infrastructures de qualité tant en termes d'appareillage de mesure que pour l'accueil sur site des équipes de chercheurs responsables des expérimentations, y compris pour des séjours de moyenne et longue durée (étudiants en master et élèves ingénieurs en stages de fin d'études, doctorants et post-doctorants). La maintenance des plateaux expérimentaux exige des compétences et des moyens dont il est nécessaire de s'assurer dans le cadre de collaborations durables avec les unités de recherche intéressées et/ou de financer avec l'appui de nos partenaires et des collectivités territoriales.

Au côté des activités de recherche des unités, ces installations peuvent servir pour réaliser des prestations de service et de transfert au profit des organismes et des organisations agricoles. En liaison avec le Centre de transfert et les UMR de Montpellier Sup Agro, de tels projets sont donc accueillis dans les exploitations. Pour les besoins du pilotage de cette activité de prestations, l'utilisation d'outils de mesures et d'outils de gestion de base de données et d'analyse statistiques, il est nécessaire de spécialiser un correspondant « valorisation-transfert » sur chaque site.

D'une manière générale, la programmation, le suivi et l'évaluation de ces activités sont conduits avec la collaboration et sous le regard des professionnels et des partenaires locaux. Au-delà de ces échanges aussi fréquents qu'informels, les réunions périodiques du Conseil scientifique des utilisateurs (CSU) fournissent, pour chaque exploitation expérimentale, l'occasion d'un dialogue approfondi entre les chercheurs, les professionnels et leurs partenaires, et permettent de préparer les arbitrages en matière de programmation.

Cet exceptionnel dispositif expérimental multilocal, représentatif de toute la gamme de la diversité des conditions édaphiques de la zone méditerranéenne de notre pays, joue également un rôle « politique » très important pour l'insertion territoriale de Montpellier SupAgro, en raison de la proximité qu'il crée avec les professionnels agricoles et les acteurs locaux.

- Les réseaux

o Les exploitations de l'enseignement agricole public

Les exploitations agricoles étant trop peu nombreuses dans l'enseignement supérieur, il n'a pas été constitué de réseau entre elles ni avec les exploitations de l'enseignement technique dont l'organisation administrative et fonctionnelle différait trop. Toutefois, un réseau « Développement Durable » co-piloté par AgroParisTech et le CEZ de Rambouillet est en train de se constituer entre les cinq établissements d'île de France sous l'égide de la DRIAF afin de trouver des synergies.

De même autour des pôles ESTIVE de Clermont-Lyon et de Montpellier SupAgro, se constituent un réseau des exploitations agricoles de l'enseignement agricole pour lesquelles des séminaires de formation sont organisés en mobilisant des enseignants chercheurs des écoles et des chercheurs de l'INRA. Il convient de noter que de telles initiatives reposent sur la dynamique des pôles et sur la volonté de quelques individualités notamment de deux inspecteur et ingénieur généraux en appui des pôles.

o Le GIE des Établissements d'Enseignement Agricole

Associer dans l'inconscient collectif l'idée qu'un établissement qui sait faire produire à ses élèves de bons produits est un établissement qui dispense un enseignement de qualité est ce qui a prévalu à la constitution de ce GIE. Avec 41 établissements adhérents, 7 salariés et deux « boutiques gourmandes » : l'une à Grignon et l'autre à la Bergerie Nationale de Rambouillet, le GIE des EEA est une vraie PME. Avec le circuit de visite sur le lait, les élevages et les visites et animations organisées, la boutique constitue un centre d'intérêt pour les visiteurs.

4-4 Les animaleries

Comme indiqué en préambule de ce chapitre, les écoles vétérinaires ont réalisés dans leur ensemble de gros investissements dans des animaleries, unités expérimentales sur animaux confinés. Grâce à ces équipements, les écoles offrent de réelles capacités de recherche à leurs enseignants-chercheurs. Ils donnent également des possibilités de nouer des partenariats avec d'autres équipes de recherche.

ENV d'Alfort

L'ENV d'Alfort dispose du centre d'application de Champignelles (Yonne). L'évolution du domaine a été progressive à partir de 1975 pour atteindre aujourd'hui un ensemble de près de **91 ha** et une importante structure bâtie de 1844 m². Cette structure a reçu des aménagements récents qui permettent de faire des travaux en confinement de haut niveau.

Aux côtés du centre de Champignelles, l'ENVA dispose d'un plateau technique (Centre de Recherche Biomédical ou CRBM) d'une surface de 1500 m² associant une animalerie à deux blocs opératoires et un

secteur de niveau 3 autorisant la manipulation d'organismes génétiquement modifiés sur des animaux d'un poids pouvant atteindre 50kg.

Ce plateau technique unique en région parisienne a permis de développer de nombreuses coopérations avec l'INSERM, mais aussi avec des partenaires privés ou des associations (Association Française pour les Myopathies) dans le domaine de la pathologie comparée.

Les recherches conduites ont pour thématiques la thérapie cellulaire de certaines formes de myopathies communes au chien et à l'enfant, ainsi que des études sur l'ischémie cardiaque et des études de pharmacologie.

La présence de cette structure a attiré des chercheurs d'origines diverses (vétérinaires, médecins, scientifiques, pharmacologues...). Elle a permis de fixer sur le site d'Alfort une unité mixte de recherche (UMR) avec l'INSERM, la première en France dans une école vétérinaire.

L'implication de l'INSERM, outre l'installation de l'unité dans des locaux dédiés, a généré des contrats d'interface permettant à de jeunes chercheurs de conduire leurs travaux dans de bonnes conditions.

ENV de Lyon

L'ENVL dispose d'un bâtiment dédié à l'expérimentation animale situé sur le site de Marcy-L'Etoile., l'Institut Claude BOURGELAT qui dispose de 1800 m2. Cette structure est en fonctionnement depuis 2007.

Le centre dispose d'une plate-forme multi-unités support d'une part de l'unité sur la réparation tissulaire et l'interaction biologique et biomatériaux en partenariat avec l'INSERM et d'autre part de l'UMR ENVL/AFSSA sur les mycoplasmoses des ruminants en partenariat avec l'INRA, Lyon Biopôle et des entreprises de biotechnologie.

ENV de Nantes

L'ENVN dispose d'un plateau technique dénommé Centre de Recherche Animale Préclinique (CRAP).

L'ENVN propose une gamme de services d'expérimentation destinée aux laboratoires publics de recherche, à l'industrie pharmaceutique et aux entreprises de biotechnologie. Cette offre s'articule autour de 8 plateformes scientifiques et technologiques susceptibles de répondre aux demandes les plus variées :

- une plateforme de Thérapie génique (plateforme de Boisbonne) fruit d'une collaboration entre l'ENVN, l'Association Française contre les Myopathies (AFM) et l'INSERM. Elle comporte des animaleries, des laboratoires et un bloc opératoire en confinement A3 ;
- une plateforme de chirurgie comportant 8 blocs opératoires avec

hébergement pour rongeurs, lapins, chiens, porcs... ;

- une plateforme d'anatomie pathologique ;
- une plateforme d'imagerie médicale (radiographie, échographie, IRM, PETscan, scintigraphie ;
- une plateforme de biologie moléculaire ;
- une plateforme d'analyses et de diagnostic toutes espèces ;
- une plateforme d'immunomonitoring vétérinaire et pré clinique (AnImMo) ;
- une plateforme de chimie analytique.

En partenariat avec l'INRA et l'INSERM et dans le cadre de ses unités propres labellisées, le CRAP développe une activité de recherche dans trois directions : la santé humaine et la recherche biomédicale sur modèles animaux, la maîtrise de la santé des animaux d'élevage et la sécurité des aliments.

ENV de Toulouse

L'ENVT ne dispose pas de ferme expérimentale, ni de station expérimentale. Elle dispose par contre d'unités expérimentales animales (« animaleries expérimentales ») dédiés aux activités de recherche des unités du site, mais aussi inscrites dans le réseau Midi-Pyrénées des Unités d'expérimentation animale. Bien qu'ouvertes aux partenaires publics et privés dans le cadre de ce réseau, ces animaleries fonctionnent essentiellement comme des unités de proximité, hébergeant des expérimentations issues des travaux de recherche des unités du campus et visés par le comité d'éthique régional. Trois UMR sont directement concernées dont l'une sur la pharmacologie et la toxicologie, une seconde sur l'infectiologie de l'avifaune et des lapins et la dernière sur l'infectiologie des ruminants et des animaux confinés.

Les unités de l'ENVT ont également accès à des structures hors campus, gérées par des partenaires : fermes expérimentales de l'ENSAT, de l'EIPurpan, station expérimentale de l'INRA (Carmaux), unités d'expérimentation animale de l'INRA (St Martin du Touch, Castanet, domaine de Langlade).

L'enseignement supérieur agricole privé

Sur les 5 établissements d'enseignement supérieur agricole privé catholique (ISA de LILLE, EI de PURPAN, ESA d'ANGERS, ISARA de LYON, Institut Polytechnique de BEAUVAIS), seuls deux d'entre-eux disposent d'une exploitation agricole. Acquis dès la création des établissements, ces fermes répondaient au besoin d'asseoir la formation des ingénieurs agricoles sur les réalités de terrain.

ISA de BEAUVAIS :

De très grande taille, la ferme de cet établissement dispose d'une SAU de 353 ha dont 280 ha de grandes cultures (céréales 138 ha, oléagineux 25ha, protéagineux 37 ha, cultures énergétiques 30 ha, betteraves 25 ha, lin 10 ha..), répartis sur 2 sites :

- la ferme du bois : domaine historique de l'école situé à proximité des bâtiments scolaires, plus de 200 ha dont 150 ha en grandes cultures et un troupeau laitier de 35 vaches de race Prim'Holstein pour un quota de 310000 litres. Les bâtiments destinés au troupeau laitier sont en cours de modernisation actuellement (robot de traite et système d'alimentation visant à simplifier le travail en élevage et à collecter des références dans ce domaine.

- la ferme de Maurepas, d'une SAU de 143 ha dont 110 de grandes cultures (blé 63 ha et betterave sucrière 25 ha), 40 vaches allaitantes et la suite, production de génisses et de taurillons.

Son chiffre d'affaires global se situe à 830 000 €, elle emploie 5 salariés (4,2 ETP).

Tout comme dans l'enseignement technique, la vocation pédagogique de l'exploitation se traduit par la présence d'un système diversifié puisqu'aux trois ateliers de dimension professionnelle (grandes cultures-lait-viande) qui visent l'exemplarité environnementale et l'équilibre économique, s'ajoutent des ateliers de petite taille (ovins volailles, ruches..) à vocation essentiellement pédagogique.

Les étudiants y réalisent des travaux pratiques et suivent les ateliers de production. Ils sont associés aux travaux d'expérimentation.

En lien avec les équipes de recherche de l'établissement, l'exploitation sert régulièrement de support aux expérimentations agricoles (8 ha de parcelles expérimentales sur oignons céréales, lin et protéagineux simplification du travail en élevage (traite, alimentation). Elle réalise des essais conventionnés pour la société BAYER, qui occupent plus d'1/2 ETP). La volonté d'en faire une ferme exemplaire dans ses méthodes de production, favorable à l'image de l'école et à son recrutement, se concrétise par sa démarche de management environnemental (certification ISO 14001) mise en place en 2005 en partenariat avec des agriculteurs Picards. L'école se veut proche de son territoire et être un lieu de démonstration pour l'agriculture locale.

ESA PURPAN

L'École Supérieure de Purpan dispose d'une exploitation agricole dont les structures, particulièrement favorables, lui permettent malgré son rôle pédagogique d'en faire une unité économiquement viable.

Les 250 ha de SAU sont consacrés pour partie aux grandes cultures (blé, maïs, tournesol) ainsi qu'aux cultures fourragères destinées au troupeau laitier (145 VL, 1.150.000 litres de quota. Un atelier de 6000 poules pondeuses de plein air complète les deux productions principales.

Elle rémunère 4 ETP et son chiffre d'affaires est d'environ 550000 €

La vocation pédagogique du domaine est bien identifiée. Un stage de sensibilisation aux activités de production de 3 jours y est organisé pour les étudiants de 1^{ère} année.

Sa vocation recherche-développement l'est aussi. En effet, des expérimentations sont conduites en partenariat avec les enseignants chercheurs sur les productions animales. La modernisation de l'atelier lait est en cours et, avec l'installation de deux robots de traite, permettra un suivi plus individualisé de la production laitière ce qui facilitera les expérimentations sur le troupeau laitier.

L'installation prochaine d'une plate-forme agronomique, va permettre le suivi de la qualité des eaux de ruissellement et de drainage et ainsi de mesurer l'impact des techniques culturales sur la teneur des eaux en nitrates et pesticides.

La présence sur le domaine d'une station du CESBIO et d'une expérimentation sur le Miscanthus conduite par la Chambre d'Agriculture de Haute Garonne permet de développer des partenariats de proximité. Ainsi, l'École entend faire de son exploitation un outil de communication avec le monde agricole.

Par leurs projets de modernisation, leur volonté d'implication dans des démarches environnementales et dans les expérimentations agricoles conduites en partenariat avec les professionnels, les deux fermes pédagogiques de l'enseignement supérieur agricole privé sont dans une nouvelle dynamique, bénéfique à leur image au sein de leurs territoires.

En conclusion,

Ces installations, dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau présenté en début du chapitre, ont largement contribué au développement de la formation et de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Elles contribuent à leur notoriété par le savoir faire de leurs acteurs, en ouvrant plus largement leurs partenariats, en accueillant un nombre plus élevé de chercheurs étrangers.

Si leur bilan paraît positif, il convient toutefois :

- **de développer les aspects transferts et valorisation qui découlent de leur activité ;**
- **d'améliorer leur gestion. En particulier, il est nécessaire que leur budget soit individualisé. Elles doivent s'autofinancer et atteindre l'équilibre budgétaire ;**
- **de participer davantage au développement économique régional ;**
- **de valoriser les publications issues des recherches qui y sont conduites en prenant réellement en compte cette recherche qui est avant tout une recherche finalisée ;**
- **de faire en sorte qu'elles constituent des lieux d'échange et de rencontre avec les chercheurs extérieurs ;**
- **de favoriser le transfert de connaissances avec l'enseignement technique agricole ;**
- **d'encourager la création de fondation permettant de générer des ressources financières nécessaires à leur développement.**

Annexe n° 5 :

Les instituts techniques agricoles (ITA)

En 1993, le dispositif expérimental des Instituts techniques agricoles (ITA) se composait de 82 implantations régionales et de 53 stations régionales mobilisant 1.467 ingénieurs et techniciens pour un budget consolidé de plus de 105 millions €. Depuis le réseau a évolué comme cela apparaît dans l'état des lieux. Aussi, la mission a souhaité mener un travail d'enquête exhaustif sur l'ensemble des instituts techniques agricoles. Certaines implantations correspondent à des sites mixtes entre plusieurs institutions sous diverses formes du simple accueil à la structure commune sous forme de GIE ou de SCEA en passant par des échanges équipement/ temps de techniciens et ingénieurs. Après avoir dressé l'état des lieux du réseau des ITA, les objectifs 2009-2013 seront présentés dans le cadre du renouvellement de la contractualisation État-ITA.

5-1.État des lieux

Dans le cadre de l'enquête réalisée par la mission, il s'avère que le réseau des implantations des instituts techniques agricoles repose désormais sur 35 sites expérimentaux dont 28 stations d'expérimentation. Ainsi les divers instituts présentent les implantations suivantes :

- **ARVALIS Institut du végétal** dispose de la moitié de l'ensemble des stations des instituts agricoles soit 15 situées dans 9 régions assurant ainsi une bonne couverture nationale. Notons que, dans les régions Centre et Rhône Alpes, les stations sont communes avec les chambres d'agriculture.

L'ensemble totalise **1034 ha**. ARVALIS est une association entre syndicats de producteurs (A.G.P.Blé et A.G.P.Maïs, F.O.P oléoprotéagineux, C.N.I.P.T. pomme de terre, G.I.P.T., S.R.F), coopératives (In vivo et Coop. de France Métiers du grain), et autres organismes (F.N.A.M.S., A.F.S.S.A., F.N.P.S.M.S., I.T.A.V.I., A.P.C.A. et F.N.G.E.D.A.).

La mission de ARVALIS est de fournir aux agriculteurs, à leurs organismes et aux entreprises des filières, des informations, des techniques et des services pour qu'ils s'adaptent à l'évolution des marchés en utilisant des méthodes de production respectueuses de l'environnement. Les domaines d'activités d'ARVALIS couvrent la recherche appliquée, le développement et le transfert de technologies pour les céréales à paille, le maïs, les protéagineux, les pommes de terre et les fourrages avec divers partenariats.

- Le second réseau est celui du **Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL)** avec 4 stations à Saint Rémy de Provence(13), de Carquefou(44), de Balandran(30) et Lanxade(24).

Cet ensemble couvre **84 ha** au total.

Les études et expérimentations techniques couvrent :

- Le suivi des filières produits à la fois fruits (pommes, poires, pêches, cerise, abricot, raisin, noix...framboise,...kiwi, olive, truffe) et légumes (tomate, concombre, fraise, melon,..., pomme de terre ;...carotte,..., radis)
 - la qualité et l'environnement en production, la production fruitière raisonnée, la production légumière raisonnée, la production biologique par exemple.
 - La qualité et l'environnement de la station au point de vente avec suivi qualité technologique de la filière notamment.
-
- **L'institut de l'élevage** possède deux stations l'une à Saint Priest-Ligoure(87) de **95,5 ha** et au Rheu(35).
 - **L'institut technique de l'aviculture (ITAVI)** a trois implantations dont un site expérimental au centre d'enseignement zootechnique(CEZ) de Rambouillet. L'ITAVI peut disposer des installations de l'INRA à Nouzilly(37) dans le cadre des accords conclus avec l'UMT Bird pour l'aviculture et de celle d'Artiguères(40) dans le cadre du GIS « Palmipole » sur les palmipèdes à foie gras.
 - **L'institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI)** est établi sur deux sites Montboucher-sur-Jabron(26) et Chemillé(49) avec un total de **72 ha**.
 - **L'association de coordination technique agricole (ACTA)** détient 3 sites dont l'un est intégré à l'école nationale vétérinaire de Lyon(69).
 - **L'institut français de la vigne et du vin (ITVV)** a un domaine de **67 ha** à Espiguette(30). Par ailleurs d'autres sites sont répertoriés avec le V'Inopôle à Lisle sur Tarn dans le Tarn et le Domaine de Mons en partenariat avec la chambre d'agriculture du Gers en région Midi-Pyrénées.
 - **Le centre technique interprofessionnel des oléagineux (CETIOM)** est implanté En Crambade(31) avec une surface de **50 ha**.
 - **L'institut technique des plantes à cidre (ITPC)** gère un verger expérimental à Sées(61) de **10 ha** et utilise les installations de l'INRA Le Rheu(35).
 - **L'institut technique du lin (ITL)** n'a pas de domaine expérimental mais dispose de parcelles chez des producteurs pour ses essais.

Au total, les instituts techniques agricoles disposent de **1412 ha de SAU** à leur disposition et emploient 324 ETP pour un chiffre d'affaires global estimé de 6,8 M€ En outre les Instituts techniques mettent des ingénieurs à disposition de stations expérimentales (souvent sous forme d'associations fiscalisées, gérant des domaines de production et d'expérimentation, où les chambres d'agriculture sont fortement impliquées).

Dans leur ensemble, les instituts techniques bénéficient d'équipes d'ingénieurs et de techniciens ayant de solides compétences. Ces personnels mènent des travaux de divers ordre :

- **expérimentations** dont certaines comportent des protocoles lourds du type recueils des effluents minéraux et phytosanitaires en grandes parcelles (station ARVALIS de La Jallière en Loire-Atlantique) et d'autres pouvant être réalisées au champ chez des producteurs (cas de l'ITL) ;
- **recherche et amélioration génétique** dont l'illustration est le domaine de l'Espiguette de l'ITVV ;
- **études économiques et techniques diverses**, c'est le cas d'études sur les coûts de production, sur l'incidence des variations de prix des intrants, sur la valorisation non alimentaire des bio-ressources... ;
- **recherches de références techniques et économiques** notamment sur la prise en compte des contraintes de protection des ressources naturelles et sur la mise en place de nouvelles conduites des systèmes d'exploitation ;
- mise en place de **réseau de références** comme celui qui est coordonné et suivi par l'Institut de l'élevage (3000 fermes de références). D'une manière générale, les instituts techniques restent attachés au maintien d'un réseau de fermes fournissant des données technico-économiques permettant la constitution de moyennes nationales et de moyennes régionales ou de moyenne par orientation technique (naisseur, naisseur-engraisseur,...). Les pouvoirs publics fondent régulièrement leurs analyses à partir de données issues des réseaux voire les alertes sanitaires (cas de la FCO) ;
- mise en place d'**observatoires régionaux** notamment par l'ITAVI (en Aquitaine, Rhône-Alpes...)
- **valorisations des résultats** des travaux ; ce peut être l'animation de journées de présentation des résultats des expérimentations, citons les journées d'ARVALIS drainant une forte assistance de professionnels, d'ingénieurs et de techniciens mais aussi la productions de brochures de diffusion des résultats ou encore des journées de formation (l'ITEIPMAI indique ce type d'actions).

Le **financement des Instituts techniques** est très diversifié. Auprès des cotisations professionnelles et le paiement direct de prestations, les ressources publiques sont multiples. En dehors des conseils régionaux et généraux, les crédits publics de l'Etat et de l'Union européenne contribuent à hauteur de 15% au financement des Instituts techniques. La procédure actuelle d'appels à projets du compte d'affectation spéciale du

développement agricole et rural (CASDAR) permet la prise en compte des orientations ministérielles prioritaires. FranceAgriMer, regroupant désormais l'ensemble des offices produits, assure le financement des instituts techniques sur la base des orientations stratégiques et de l'expertise des programmes présentés. Au moins 2/3 des contributions de FranceAgriMer le sont au titre des expérimentations. Les recommandations de la Cour des comptes sont d'assurer la cohérence des programmes sur financement public et de prévenir le risque de soutiens en partie redondants. Il est vraisemblable que les évolutions iront vers une coordination plus étroite tant sur les programmes d'aides nationaux que sur les programmes régionaux (CPER, Chambre d'agriculture).

5-2. Les instances de coordination

- Au sein de l'ACTA, s'est constitué un conseil d'orientation scientifique et technique (COST) qui a été profondément modifié début 2006 en concertation avec la commission des directeurs des ITA en s'appuyant uniquement sur des personnalités du secteur public. De façon complémentaire, chacun des ITA s'est doté d'un conseil scientifique présidé par une personnalité de la recherche ou de l'enseignement supérieur.
- Pour tisser des liens durables avec la recherche, des unités mixtes technologiques (UMT) ont été créées à partir d'un cahier des charges sur sollicitation de la DGER. Ainsi six UMT ont été labellisées par le ministère de l'agriculture et de la pêche en 2006 et quatre autres en 2007.
- De même pour renouveler le partenariat avec l'ensemble des acteurs du système formation-recherche-développement, l'ACTA s'est mobilisée au côté de la DGER pour définir les réseaux mixtes technologiques (RMT) finalisés dans l'arrêté du 23 février 2007. Les ITA se sont investis dans ces nouvelles modalités partenariales sur des thématiques impliquant la quasi-totalité des filières : protection des cultures, fertilisation, biodiversité, biomasse, irrigation, systèmes de production, animal et environnement, travail en élevage, bilan énergétique.... Au total douze RMT ont été labellisés en 2007 (voir chapitre spécifique RMT/UMT).
- Cet état des lieux décrit un réseau encore très dense et diversifié avec une recherche de synergie par une mise en œuvre de partenariats dans le cadre du système recherche-formation-développement.

5-3. Orientations du contrat d'objectif 2009-2013

Les filières agricoles ont l'ambition de relever les défis pour permettre

à l'agriculture française et européenne de produire plus et produire mieux. Les assises de l'agriculture ont permis de faire reconnaître que la recherche pour l'innovation est la voie à emprunter.

Dans ce contexte, l'État, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, a fixé les orientations du programme national pluriannuel de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2009-2013.

Les instituts techniques agricoles s'inscrivent pleinement dans les orientations du PNDAR pour construire leur contrat d'objectifs.

Ce contrat d'objectifs répond aux quatre axes stratégiques définis par les instituts techniques :

- 1. préserver et valoriser l'environnement et les ressources naturelles ;
- 2. fournir des produits dont les qualités doivent répondre aux besoins de l'agro-industrie et aux attentes des consommateurs ;
- 3. améliorer la compétitivité économique des exploitations et des filières ;
- 4. renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur.

Les instituts techniques ont pour ambition d'organiser leurs activités autour de 10 actions structurantes dont un grand nombre concernent les orientations des stations expérimentales des ITA dans une perspective d'agriculture durable :

- 1. améliorer l'efficacité des intrants,
- 2. mobiliser les ressources génétiques,
- 3. concevoir des systèmes optimisant les ressources propres de l'exploitation,
- 4. maîtriser les bio-agresseurs,
- 5. créer des outils de prévention des risques sanitaires, économiques et environnementaux,
- 6. préserver et améliorer le bien-être des animaux,
- 7. améliorer la qualité des produits,
- 8. développer l'agriculture biologique.

Le contrat d'objectif prévoit un renforcement du fonctionnement en réseau des ITA et l'intensification du partenariat avec les autres acteurs du système de Recherche-formation- développement.

5-4. Le besoin d'adosser le développement au réseau de la recherche.

La Signature du GIS Systèmes de production de « Grande Culture à Hautes Performances Economiques et Environnementales » (GC-HP2E) témoigne du besoin de liaisons fortes entre l'INRA et les ITA.

Le mardi 24 février 2009, l'INRA et cinq instituts techniques agricoles des filières de grande culture (ARVALIS, le CETIOM, l'ITB, l'ITL, l'UNIP) se sont engagés dans un programme de recherche et développement ambitieux et de longue durée, en vue de mettre au point des systèmes de production de Grande Culture à Hautes Performances Économiques et Environnementales. Pour cela, ils créent un Groupement d'Intérêt Scientifique auquel s'associent l'APCA et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),

qui pourront être rejoints par d'autres acteurs institutionnels et professionnels concernés par l'avenir des grandes cultures en relation avec l'environnement. Cette démarche s'inscrit dans la perspective tracée par le Grenelle-Environnement : instaurer une convergence entre les différents types de performances (économiques, sociales, environnementales) qui concourent à des systèmes de production durables.

- Innover pour atteindre des objectifs multiples :

Dans un contexte marqué plus que jamais par l'incertitude, les exigences à satisfaire pour assurer la durabilité des systèmes de production – réponse quantitative et qualitative aux demandes des marchés, compétitivité économique, attractivité des métiers, qualité de gestion de l'environnement, sécurité sanitaire des produits destinés à l'alimentation – sont de plus en plus nombreuses. Pour les agriculteurs des filières et territoires de grande culture, le défi est d'assumer cette diversité d'exigences et pour cela d'enclencher une dynamique d'amélioration conjointe de l'ensemble de leurs performances. Le rôle des organismes de recherche et de développement est donc d'identifier les pistes d'innovation qui rendent possible cette amélioration multi-critères. Il s'agit non seulement de lever certains verrous techniques mais, plus globalement, de concevoir des systèmes de production innovants et durables. Différentes échelles sont concernées : la parcelle, l'exploitation, la filière, le bassin versant mais aussi le territoire car c'est à ce niveau que beaucoup d'enjeux environnementaux peuvent être traités de façon efficace.

- Renforcer les synergies pour améliorer l'efficacité des recherches :

La première innovation que veulent promouvoir les membres du GIS consiste à instaurer un mode de fonctionnement véritablement coopératif au sein du système de recherche-développement. Il s'agit non seulement d'assurer un bon passage de relais entre les différents maillons, mais aussi d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies communes, depuis la recherche de base jusqu'à l'accompagnement des innovations. À cet effet, le GIS assurera l'émergence et la préparation de projets, leur labellisation, développera des collaborations interdisciplinaires, mettra en place des dispositifs communs d'acquisition, de partage ou de gestion de données, la mise au point et le transfert de méthodes. Les actions soutenues par le GIS seront conçues et mises en œuvre en s'appuyant autant que possible sur les dispositifs existants en matière de partenariat, comme les Unités et Réseaux Mixtes Technologiques, ou de financements (CASDAR, ANR, Union Européenne...). Il permettra de fédérer, valoriser et amplifier les actions entre les dispositifs existants. Les membres principaux fondateurs du GIS s'engagent aussi à mobiliser sur leurs fonds propres des sommes pouvant atteindre plus de 600 000 € par an, pour contribuer au lancement et à la réussite de projets innovants.

Quatre axes prioritaires :

Le GIS s'est fixé quatre axes prioritaires d'étude :

- le fonctionnement des agro-écosystèmes : influence des systèmes de culture sur les processus biologiques et écologiques, conséquences sur les performances technico-économiques et environnementales ;
- le pilotage des agro-écosystèmes : circuits d'information et

processus de décision dans les exploitations, filières et territoires de grande culture

- les facteurs et contraintes externes influençant le comportement des acteurs : mécanismes économiques, dispositifs réglementaires, facteurs sociaux, contexte scientifique et technologique ;
- les indicateurs de performance et leur prise en compte par les acteurs : comment permettre à ces derniers d'enclencher des boucles de progrès qui intègrent l'ensemble des finalités d'une agriculture durable : économiques, sociales, environnementales. .

Les axes du programme GC-HP2E seront très prochainement en ligne sur internet. Ils ont été élaborés par un groupe de spécialistes de ces organismes, qui s'est appuyé largement sur la consultation d'une centaine d'experts de différentes disciplines.

5-5 Gouvernance et Métiers spécifiques :

Dans le cadre des échanges entre la mission et les instituts techniques, les responsables de ces structures insistent sur la spécificité qualitative des actions et des recherches de partenariat menées par leurs structures en distinguant l'expérimentation d'une part et le développement et le transfert d'autre part.

Au titre du transfert par exemple le concours « Champs et lycées » organisé par la DGER, ARVALIS Institut du végétal, Syngenta et Crédit mutuel a permis de réelles valorisations des travaux.

Les Contrats de Projets Etat-Régions (CPER) et plus récemment les RMT ont contribué à séquencer la dynamique de projets. C'est le cas pour ARVALIS dans les régions Rhône-Alpes, Bretagne, Pays de la Loire, Centre... Toutefois une lecture qualitative et interrégionale est utile pour relier les analyses régionales. Ainsi la pertinence et l'optimisation des programmes de recherche et de développement s'inscrivent de plus en plus dans une échelle nationale et de plus en plus européenne.

La station ARVALIS de la Jaillièrre avec le GIS « Environnement et qualité des eaux » assure directement ou indirectement un maillage nationale et européen entre ARVALIS, l'INRA, le CEMAGREF, l'Université d'Angers, le CORPEN, l'AREP en Champagne-Ardenne et le programme TOPPS associant 17 pays européens sur la maîtrise des pollutions ponctuelles...

De même, il est souligné le professionnalisme des expérimentateurs dans le cadre de protocoles et d'une démarche qualité à respecter pour assurer la fiabilité des résultats tout en étant à l'écoute des besoins d'un environnement de plus en plus exigeant.

Questions et conclusions

Bien que des regroupements aient été effectués entre ITA, la logique familles professionnelles demeure encore. C'est pourquoi toutes les thématiques transversales que l'on rencontre notamment dans les UMT et les RMT semblent porteuses de travaux communs permettant des synergies entre ITA mais représentent aussi un gage d'ouverture à d'autres partenariats.

Il faut souligner les axes retenus dans le nouveau contrat d'objectif

2009-2013 qui répondent à la nécessité de développer une agriculture durable respectueuse des ressources naturelles .

La mise en place de comités scientifiques au sein de chacun des ITA devrait permettre de mener un dialogue permanent et scientifique avec le monde de la recherche. Il en est de même avec la création du GIS GC-HP2E entre l'INRA et cinq ITA des grandes cultures.

La volonté d'instituer un programme d'évaluation des réalisations des ITA paraît représenter une bonne voie pour faire évoluer les dispositifs au service des grands enjeux de l'agriculture. Il faudrait cependant s'assurer d'une évaluation externe.

La coordination des financements publics reste posée dans le cadre d'appels à projets concertés.

Annexe n° 6 - Les chambres d'agriculture

Dans le concert des relations entre les partenaires de l'enseignement supérieur ou technique, de la recherche et du développement, le réseau des chambres d'agriculture constitue un partenaire de premier plan dans les enjeux actuels.

6-1. Rôle clé des chambres d'agriculture pour la diffusion

En effet, les chambres d'agriculture sont par héritage historique et par pratique institutionnelle,

- en prise directe avec les problématiques du développement agricole (même si le champ de ces problématiques s'est élargi à l'ensemble des activités du monde rural dans le cadre d'une meilleure prise en compte globale de la multi-fonctionnalité de l'agriculture et des interactions entre les activités agricoles et non agricoles),
- le premier interlocuteur des agriculteurs, dans le développement des systèmes d'exploitation et des filières, conférant ainsi sa place institutionnelle dans le concert des organismes professionnels agricoles,
- réglementairement chargé de l'organisation du « service de développement agricole » au sens de son rôle public car sur le terrain les organisations économiques mènent elles-mêmes leurs propres actions.

6-2. Réalité du réseau des chambres d'agriculture

Dans certaines régions, les chambres d'agriculture sont très largement impliquées dans le financement et le pilotage direct ou le co-pilotage de la station. Dans d'autres au contraire, les instituts techniques ou les partenaires de filière ont pris une place de « pilote des stations ». Ainsi l'importance du réseau des chambres d'agriculture est déterminée de manière variable selon ce degré d'implication. Dans l'enquête réalisée par la mission, Le nombre de stations qui dépendent directement des chambres d'agriculture est de **29 sur 10 régions** pour une surface totale de **1644 ha**. Dans d'autres références, ce sont en réalité 40 à 45 stations où les chambres d'agriculture sont peu ou prou co-financeurs. Toutes ces stations s'appuient sur un réseau de professionnels (agriculteurs et techniciens) pour qui la station constitue un lieu de références et de débat des innovations et des orientations. Chacune des stations entretient en amont un réseau de relations avec la recherche appliquée (Instituts techniques agricoles) et la recherche fondamentale (INRA, CEMAGREF, CNRS). Ainsi en Rhône-Alpes, les stations du réseau des chambres d'agriculture s'appuient sur des structures propres aux

chambres en forte intégration avec les instituts techniques agricoles (exemple du CREAS avec ARVALIS) et sur des établissements d'enseignement agricole.

Ces stations, dont le statut est très souvent celui d'une association fiscalisée (dont SCEA, GIE,...) jouent un rôle important dans le développement agricole, y occupent une place bien spécifique, et rassemblent, au côté des chambres d'agriculture la plupart du temps majoritaires, d'autres partenaires concernés (coopératives, groupements de producteurs, associations, négociants, etc.). Dans quelques cas, l'exploitation agricole d'un établissement d'enseignement agricole public ou privé (ou atelier de cette exploitation) est le support de la station conventionnée dans un programme pluriannuel d'expérimentations. Dans le cas de Sainte Affrique (Aveyron), l'exploitation de la chambre est gérée par convention par l'EPLFPA. En complément, certaines chambres disposent de réseaux d'exploitations agricoles dites de références, notamment pour l'élevage, ou/et supports d'expérimentations aux champs, notamment en absence de station propre ou encore en partenariat.

L'histoire même des adaptations successives des régions, des systèmes, des diversifications et des filières, a « produit » un certain nombre de stations pilotées ou co pilotées par les chambres d'agriculture et leurs partenaires locaux. Nous constatons ainsi une grande diversité tant dans le montage partenarial que dans les orientations, même si toutes sont traversées par les enjeux actuels d'un développement plus durable.

Tous les secteurs de production sont couverts : en production végétale, depuis les grandes cultures (céréales oléagineux, protéagineux), l'horticulture, la production légumière, l'arboriculture fruitière, la viticulture jusqu'aux productions végétales sectorielles spécialisées (par exemple tabac, noix, pruneau, plantes médicinales et à parfum, etc...). Il en est de même pour les productions animales depuis la production bovine (lait, viande), ovine, caprine, porcine, avicole, etc... jusqu'aux secteurs plus spécialisés (exemples : palmipèdes gras, pisciculture, héliciculture, etc...).

6-3 Les stations des chambres d'agriculture impliquées dans les problématiques locales

Ces stations trouvent d'abord leur enracinement dans la conduite de « modélisations » concrètes de systèmes et dans la production de références technico-économiques, locales ou régionales au service des agents de développement, techniciens de chambre d'agriculture ou de divers organismes.

En relais de la recherche fondamentale, de la recherche plus appliquée dont elles sont d'ailleurs parfois le support des instituts techniques, les stations expérimentales sont l'un des « premiers champs d'application » des innovations, ou le dernier champ possible d'essais permettant encore des erreurs ou des mises au point avant la « livraison » de connaissances et de démonstrations fiables auprès des techniciens ou des agriculteurs, relativisées dans leur contexte agroclimatique. Ce premier fondement des stations justifie à lui seul une logistique dédiée et des protocoles expérimentaux au plus près des réalités et des

possibilités des exploitations.

A chacune des visites de stations, il a pu être vérifié que les essais conduits ont la primauté sur ceux réalisés chez des agriculteurs eux-mêmes. En effet, depuis plusieurs décennies elles accumulent des enregistrements qui ont été exploités pour produire des références diffusées, ou parfois constituent un puits de données encore inutilisé mais précieux lors de nouveaux questionnements. Une station devient donc « patrimoine collectif », sans cesse interpellé par les agriculteurs cherchant à s'adapter.

Au cours du temps, certains secteurs se sont développés, d'autres se sont estompés du fait d'une gouvernance étroitement liée à l'intérêt économique quasi immédiat des professionnels considérés. Le dispositif dans son ensemble conserve en effet une relative bonne souplesse, jouant notamment d'expérimentations conduites en station ou au contraire d'essais nombreux et variés chez les exploitants eux-mêmes. Chaque station est évaluée et pilotée, donc financée, en fonction de l'intérêt des acteurs et financeurs du développement (professionnels et élus).

Ainsi, tout directeur de station doit faire preuve de capacité d'écoute mais aussi de valorisation. La fonction de communication, de mise en forme et de diffusion de résultats fiables est devenue essentielle pour les utilisateurs, pour la crédibilité de la station, pour une bonne lisibilité dans le paysage des acteurs. La fonction de choix des problématiques à conduire, de conception des protocoles d'expérimentation de qualité, de partage de décision avec les financeurs apparaît également primordiale.

La fonction de veille d'un directeur de station et de son équipe renvoie donc aux contacts permanents avec les professionnels mais aussi à l'écoute des questionnements des chercheurs et de la demande sociétale, notamment sur les questions environnementales. Dans le cas de la Bretagne, la chambre régionale a mis en place des commissions locales puis professionnelles par grands secteurs de production (viande, lait, grandes cultures...) pour aboutir à des propositions d'actions qui sont arbitrées par un comité professionnel régional pour le choix du programme de travail.

A cela s'ajoute aussi, au delà du domaine de la production strictement agricole, la prise de conscience collective de la richesse et de la valeur du secteur de la transformation agroalimentaire pour la qualité de vie, la santé et la sécurité sanitaire d'une population aujourd'hui très citadine. Ainsi les laboratoires, ateliers technologiques, les halles agroalimentaires, ou plates-formes de transformation, sont autant de lieux d'innovation, notamment dans les établissements d'enseignement agricoles, qui ouvrent le champs de prises d'initiatives de producteurs transformateurs, souvent en circuits courts.

L'APCA insiste sur les notions de bassin de production et de région de programme pour reconnaître les évolutions institutionnelles et pour couvrir la diversité des agricultures sur la diversité des territoires. Luc Guyau a fait part du nécessaire dialogue des professionnels avec les conseils régionaux. De même, à ce niveau régional, l'APCA pense que le comité régional du développement, de l'emploi et de la formation (COREDEF) représenterait un bon lieu d'échanges avec la DRAAF,

l'INRA et les établissements d'enseignement agricole pour le pilotage du programme régional de développement agricole (PRDA), la mise en œuvre des contrats d'objectifs avec un repérage des innovations, le travail d'analyse et de synthèse des besoins et la co-construction des projets.

6-4 Les orientations de la réforme en cours

Les chambres d'agriculture jouent un rôle de premier plan dans l'organisation du débat public des professionnels, permettant d'exprimer les demandes d'orientation du développement, les stations devenant alors les lieux de laboratoire du réel et de production de références. Le choix de la spécialisation des stations expérimentales et leur pilotage régional tel qu'adopté dans quelques régions, notamment en Bretagne s'inscrit pleinement dans un objectif de mutualisation et d'efficience du dispositif de recherche-développement. Compte-tenu des enjeux, le périmètre de ce débat devient de plus en plus positionné au niveau régional plutôt qu'au niveau strictement départemental. Le niveau régional devient en effet le lieu de croisement des politiques publiques de l'État et des conseil régionaux. Ce niveau régional vient d'être conforté tant du côté de l'État (RGPP) qu'il devra le devenir du côté des chambres d'agriculture (voir le séminaire APCA de Beaune tenu le 5 février 2009).

Le projet « Terres d'Avenir » de l'APCA se décline en un besoin de services de proximité sur les territoires apportés par le niveau départemental, en une nécessité d'assurer une coordination et une mutualisation de fonctions au niveau régional et en une capacité du groupe « Chambres d'agriculture » d'appuyer la modernisation de l'ensemble et d'en faciliter la lisibilité.

L'enjeu de communication est réel pour rapprocher agriculture et société. L'une des suggestions de l'APCA est de s'associer aux journées de la recherche de manière à faire mieux comprendre des défis et les impacts des innovations en agriculture.

Au fait régional s'ajoute une réalité inter régionale disparate héritée de l'histoire. Certaines régions sont en effet quasiment vides de stations expérimentales proches des chambres d'agriculture départementales ou par la chambre régionale (Limousin, Champagne-Ardenne), pendant que d'autres **régions** sont bien dotées en un dispositif structuré (Bretagne, Rhône-Alpes). De ce fait, l'APCA a, de longue date, facilité des échanges inter régionaux.

Globalement les stations expérimentales du réseau des chambres d'agriculture jouent donc un rôle à l'interface entre la recherche fondamentale, les instituts techniques agricole d'une part et les réponses aux questions d'adaptation que se posent les agriculteurs d'autre part dans un contexte socio économique et politique (PAC), voire agro climatique, changeant. Initialement partant de questions souvent très précises et très techniques, ces stations conduisent aujourd'hui, la plupart du temps, des expérimentations de systèmes de conduites qui profilent les grandes problématiques des agriculteurs

demain : quelle intensification ? jusqu'où ? avec quels intrants ? chez quels agriculteurs ? avec quelles structures d'exploitation ? avec quels impacts environnementaux ? quelles remédiations ? etc... La période du modèle quasi unique qu'il était possible de prôner dans un territoire est depuis longtemps révolue d'où poser des questionnements :

- **Quel ancrage dans le développement ?**(des agents de développement au service de qui ?, de quoi ? avec quelles interrogations ? et quelle formation continue ?)
- **Comment être capable d'instaurer un dialogue pour rassembler la pluralité des territoires ?** y compris dans le concert des contradictions et des expressions, tant les réponses sont multiples et mouvantes. (cf débat récent au CASDAR).
- **Quelle ouverture à l'ensemble des partenaires ?** (administratifs, recherche, enseignement, techniques, économiques, associatifs et sociétaux).

Face aux enjeux évoqués, le débat dépassant largement le seul secteur de l'agriculture, une chambre d'agriculture, tant dans les réponses immédiates qu'elle apporte à travers sa contribution aux stations expérimentales, qu'à travers son rôle de représentation publique, est amenée à recroiser l'action publique, incarnée par le préfet de région et le DRAAF , ainsi que la conseil régional. C'est pourquoi, la mission propose de retenir la COREAM comme lieu de croisement des questionnements afin que l'organisation du développement et des expérimentations d'aujourd'hui prenne en compte les défis de demain. Globalement le réseau des chambres d'agriculture semble prêt à jouer cette proposition d'un lieu de débat sous l'égide du préfet, donc du DRAAF.

Annexe n° 7 : L'enseignement technique agricole

La loi d'orientation agricole de juillet 1999²¹ et la loi sur les territoires ruraux de février 2005 confèrent à l'enseignement agricole public et privé cinq missions dont les missions de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée d'une part et celles d'animation et de développement des territoires, d'autre part. Pour le public, celle de juillet 1999, ainsi que les textes qui en découlent, précisent le rôle particulier des ateliers technologiques et des exploitations agricoles.

Afin de mieux appréhender les conditions de mise en œuvre de la mission expérimentation-développement dans les fermes pédagogiques, leurs statuts et leurs modalités de fonctionnement seront évoqués en première partie.

7-1- Traitements de données concernant les exploitations de l'enseignement technique agricole

7-1-1 Une présence quasi systématique d'exploitations dans les établissements publics, un cadre législatif et réglementaire bien défini

- Un dispositif important, une bonne couverture du territoire

Bien répartis sur tout le territoire français, les 188 établissements publics²², disposent pour une grande majorité d'entre eux d'au moins une exploitation agricole ou bien, en fonction des formations présentes, d'un atelier technologique agro-alimentaire (14), de service (6) ou hippique (9). Plus d'une trentaine d'EPL, éclatés sur plusieurs sites bénéficient de la présence de 2, voire très exceptionnellement 3 exploitations et/ou ateliers technologiques (Douai et Pau, par EPL : 3 sites - 3 exploitations - 3 orientations).

Parmi les **192 exploitations** dont neuf sises dans les départements et territoires d'Outre Mer, **les deux tiers environ sont agricoles (125), près d'un tiers sont horticoles (34) ou viticoles (24), enfin 2% sont aquacoles.** Elles disposent de **16.500 hectares de SAU** avec une moyenne de 117 ha pour les exploitations agricoles et de 46 ha pour les exploitations viticoles (voir tableau 7-1).

²¹ Loi 99-574 du 9 juillet 1999 (art.121) et loi n° 2005-157 du 23 février 2005 (art 205)codifiées sous les articles 811-1 du code rural pour le public et 813-3 pour le privé.

²²Enseignement technique agricole public : 186 EPLEFPA et 2 EPN, environ 64000 élèves accueillis

7-1 Tableau de répartition de la SAU par type d'exploitation

Type	Nombre	SAU totale	SAU moyenne	SAU la plus petite	SAU la plus grande
agricole	125	14615	117	5.8	338
arboricole	5	126	25	16	37.9
horticole	34	464	14	0.3	126
Viticole	24	1114	46	9	213
Aquacole	4	130	32	1.1	90
Total	192	16449	86	0.3	338
ATH	9	172	19		
Total		16621			

Leur SAU moyenne a peu évolué au cours des 20 dernières années, sauf dans quelques cas particuliers par adjonction d'un nouveau domaine (Auch, Bourges). Si elles faisaient souvent partie des plus grandes structures de leur petite région à leur création, ce «décalage vers le haut» n'existe plus aujourd'hui. Situées le plus souvent en périphérie des grandes villes, elles sont très exposées aux expropriations liées au développement des activités et réseaux routiers entraînant pour bon nombre d'entre elles une dégradation sensible de leur parcellaire.

La diversité des productions est illustrée par le tableau 7-2. Leur fréquence peut être très différente de celle observée dans les exploitations professionnelles car elle est fortement liée à l'histoire de l'enseignement agricole et plus particulièrement à celle de ses formations. Citons par exemple, la présence quasi systématique de jardins pédagogiques et de serres horticoles dans les écoles ménagères devenues par la suite lycées professionnels horticoles ou la présence des élevages ovins dans les lycées préparant au BTSA productions animales.

La faible évolution des surfaces et l'accroissement de la diversité des productions ont pu contribuer à l'installation d'ateliers de petite taille,

comparée à celle des exploitations professionnelles.

Tableau 7-2 les ateliers de productions (EA Public) données GEFEX 2008

	Nombre d'ateliers	Nombre d'animaux	Moyenne/ atelier	Ateliers principaux	moyenne	Ateliers secondaires	Moyenne
Productions animales							
Vaches laitières	67	3295	49	54	47	11	44
Vaches allaitantes	45	2293	51	17	74	27	38
Bovins viande	29	1457	49	3	99	25	43
Brebis laitières	3	917	306	3	306		
Brebis allaitantes	39	10188	261	5	486	34	228
Chèvres laitières	5	723	145	2	116	3	163
Truies naisseurs engraisseurs	22	1603	73	11	86	11	60
Porcs engraissement	3	1656	552	0	-	3	552
Canards Poulets ou pigeons	24	266300	9838	6	17700	18	8890
Poules pondeuses	2	3200	1600	0	-	2	1600
cuniculture	2	66	33	0	-	2	66
Productions végétales		Nb ha	moyenne		-		
Grandes cultures	92	4819	52	18	92	72	43
Arboriculture	20	152	7,6	5	12	15	6
Viticulture	34	634	18	24	24	10	5,2

Dans les exploitations horticoles sont dénombrés 45 ateliers de floriculture, 23 ateliers de pépinière et 22 de maraîchage.

- un statut et des missions bien définies par les textes législatifs et réglementaires

Depuis la création de l'enseignement agricole public, les domaines sont successivement fermes-écoles puis exploitations d'application tant des nouvelles techniques que pédagogiques puis exploitations annexées des lycées, enfin centres constitutifs des EPL. S'ils ont toujours eu pour mission de répondre aux besoins pédagogiques des formations tout en contribuant aux expérimentations agricoles, la loi d'orientation agricole de 1999 a conforté leur rôle et leur place au sein des EPL²³.

En effet, les textes qui en découlent²⁴ font des exploitations des centres à part entière avec l'instauration d'un conseil d'exploitation chargé de préparer les décisions du conseil d'administration (orientations, investissements, budgets prévisionnels), la mise en place d'un directeur de centre (DEA ou DAT²⁵) fonctionnaire et représentant de l'État dans son centre, enfin, l'obligation de présenter un projet d'exploitation en cohérence avec le projet d'établissement. Leur mission pédagogique est réaffirmée et élargie à l'ensemble des centres de formation de l'EPL (Lycée, CFA CFPPA. Leur statut de centre de l'EPL s'accompagne de

23 La loi précise que dans chaque établissement « un ou plusieurs ateliers technologiques ou **exploitations agricoles à vocation pédagogique assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques et contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.**

24 *Le décret du 16 janvier 2001, relatif à l'organisation administrative et financière des EPLEFPA et la circulaire du 25 juin 2001 sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques définit leurs fonctions et leur contribution aux missions ainsi qu'au projet de l'établissement.*

25 DEA directeur d'exploitation agricole, DAT directeur d'atelier technologique

l'établissement d'un budget propre ce qui renforce la notion d'unité économique et la nécessité de viser l'équilibre budgétaire. Dans le respect des règles de la comptabilité publique, elles doivent en effet à partir de leurs ressources propres assurer l'ensemble des charges relatives à l'acte de production et la rémunération d'au moins une unité de travail à temps complet ²⁶. En février 2005, la loi sur les territoires ruraux²⁷ confirme le statut de droit privé des salariés, rémunérés sur ressources propres.

Ainsi, les exploitations de l'enseignement agricole public se différencient fortement des ateliers pédagogiques de l'éducation nationale par leur dimension professionnelle, la recherche de l'équilibre financier, la présence de personnels de droit privé rémunérés sur budget, l'obligation de respect des usages et pratiques commerciales des professions concernées, enfin par le devoir d'exemplarité eu égard à leur statut de « fermes publiques ».

Cette singularité, liée à l'origine aux fermes-écoles a été maintenue pour deux raisons principales :

- la nature des supports pédagogiques qui impose la continuité de l'activité pendant les fins de semaine et les vacances scolaires,
- les objectifs de formation des chefs d'exploitation, qui ne se limitent pas aux apprentissages gestuels et impliquent de s'appuyer sur des références technico-économiques comparables à celles des exploitations professionnelles d'où la volonté d'atteindre la dimension professionnelle et l'équilibre budgétaire.

La tâche de leurs directeurs est particulièrement complexe. Représentants de l'Etat dans leur centre, ils sont tenus de mettre en œuvre un ensemble de politiques publiques et de textes législatifs et réglementaires relatifs à la formation mais aussi à l'économie agricole et au droit du travail. Ils veillent à la sécurité des personnes et des biens. Ils managent les personnels et conduisent les productions dans le respect des orientations définies par les conseils d'administration. Ils concourent à la bonne utilisation pédagogique de l'exploitation ainsi qu'à sa participation aux actions de développement agricole, tout en visant l'équilibre financier. Enfin, ils pilotent le projet d'exploitation en cohérence avec le projet de l'EPL et le projet régional de l'enseignement agricole..

- Un transfert de patrimoine de l'État aux Régions, de nouvelles perspectives de modernisation et de valorisation des exploitations

Prévu par la loi sur les libertés et responsabilités locales, du 13 août 2004, le transfert des biens immobiliers de l'État aux régions s'est concrétisé à partir de janvier 2007. Si les obligations des régions en matière d'entretien général et technique des établissements dont elle a la charge étaient déjà effectives depuis les premières lois de décentralisation, notamment en matière de sécurité, le transfert de propriété s'est accompagné d'un regain d'intérêt des conseils régionaux pour les exploitations. A cette occasion, le directeur général de l'enseignement et de la recherche a encouragé les DRAF à conduire le dialogue avec leurs représentants ainsi qu'avec les

²⁶ Instruction comptable M99 (titre 1, chapitre II, p 8-9).

²⁷ Loi 2005-157 du 23 février 2005

acteurs du monde rural sur les missions et projets des exploitations afin que ces dernières ne soient pas perçues uniquement « comme des centres de coût mais au contraire comme des outils pertinents au service de la pédagogie et de l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que du monde rural ». Nombreuses sont les régions qui aujourd'hui veulent en faire des **modèles de développement durable, ou des centres de démonstration à l'agriculture biologique et plus largement des vitrines et des vecteurs de développement de et pour l'agriculture régionale.**

Les programmes importants de restructuration des exploitations engagés par plusieurs régions au cours des 5 dernières années, de même que leur participation aux coûts de la fonction pédagogique (surcoûts pédagogiques) supportés jusqu'alors par l'unité de production, témoignent de cette tendance. Celle-ci va conduire les EPL à préciser le volet « exploitation » de leur projet pédagogique, à l'évaluer régulièrement et à dresser, à la demande des régions, des bilans annuels de leur utilisation pédagogique. Des indicateurs quantitatifs de cette utilisation existent dans la base de données GEFEX, et sont pris en compte depuis 2006 dans le classement des exploitations²⁸.

- Des coûts de fonctionnement à la charge des EPL mais des vitrines de leur savoir faire et un impact réel sur leur image et sur leur recrutement.

Le poids économique des exploitations est important au sein des EPL mais il est très variable. Leur chiffre d'affaires moyen des ventes dépasse 300 k€ (de 66 à 564 k€). Le nombre moyen de salariés par structure est voisin de 4. Nombreuses sont celles pour lesquelles l'équilibre économique est quasi impossible à atteindre. Si dans certains cas, les déficits peuvent être dûs à une insuffisance du pilotage local (rotations trop rapide des DEA, manque de compétence technique, dysfonctionnement des équipes, difficultés dans le management des salariés..), le plus souvent ces difficultés résultent d'autres facteurs parmi lesquels :

1. une évolution insuffisante de leurs structures (SAU, droits à produire) comparée à celles des exploitations professionnelles ;
2. un niveau de diversification très (voire trop) important en réponse à la demande pédagogique, sans réelle adaptation de la SAU et des bâtiments d'élevage d'où des dimensions d'atelier insuffisantes ;
3. des charges salariales élevées liées à la surqualification des salariés, au temps consacré à l'accueil pédagogique (élèves, enseignants) ou aux activités de développement ;
4. Des surcoûts pédagogiques liés à la présence des élèves : surdotation en matériel, frais d'entretien et de maintenance plus élevés, sur investissements liés à l'accueil pédagogique ;
5. des charges spécifiques liées aux activités de développement ou de coopération internationale ;

Les études conduites par l'inspection de l'enseignement agricole en 2004, 2005 et 2006 montrent que les 2/3 des exploitations ont un résultat du compte financier positif ou proche de l'équilibre, le 1/3 restant affiche un résultat négatif. Les estimations réalisées par plusieurs DRAF entre 2002 et

28 Classement des exploitations en 3 catégories (1/3 chacune) à partir de laquelle est attribué le montant de la prime de direction du DEA DAT. Ce classement est élaboré à partir des données de la base GEFEX. Il prend en compte les critères technico-économiques mais aussi l'implication de l'exploitation dans les missions (pédagogie expérimentation développement animation et coopération internationale)

2005 font apparaître des surcoûts pédagogiques atteignant fréquemment 30.000 € avec cependant des variations importantes en fonction de l'orientation des exploitations. Des conseils régionaux financent depuis plusieurs années une partie de ces surcoûts au titre des formations initiales ; c'était le cas en 2005 pour les régions de la Bretagne, de l'Aquitaine, du Limousin, de la Bourgogne et de la Basse Normandie ²⁹.

En cas de déficits cumulés, c'est la trésorerie de l'établissement support qui permet à l'exploitation de poursuivre son activité, mais la situation de fragilité actuelle des EPL n'autorise plus des déficits importants. Cependant, en retour, les projets divers conduits sur les exploitations (journées portes ouvertes, démonstrations, accueil de classes primaires et de public divers) contribuent fortement à l'image de l'ensemble des centres de formation de l'EPL.

Trois niveaux de pilotage pour les exploitations de l'enseignement agricole public

- **le niveau national : un rôle essentiel dans l'animation du réseau des DEA, dans la communication sur les politiques publiques et dans la GRH.**

La DGER n'intervient plus directement dans le pilotage des exploitations, les conseils d'administration décident de leurs orientations dans le cadre de l'autonomie des EPL. Le DEA étant le représentant de l'état dans son centre c'est donc par son intermédiaire que la DGER peut orienter l'évolution des exploitations et la mise en oeuvre des missions **L'animation nationale du réseau des DEA revêt donc une importance stratégique** pour les sensibiliser fortement aux principaux enjeux des politiques publiques et à leur déclinaison locale. C'est pourquoi au cours des deux dernières années, le directeur général incite régulièrement les DRAAF en partenariat avec les services déconcentrés du MAAP à apporter un appui aux DEA afin de leur permettre d'anticiper les nouvelles réglementations et de faire de ces fermes « publiques » des exploitations exemplaires. Le système national d'appui, et notamment bergerie nationale chargée des exploitations agricoles, doit avoir des contacts réguliers avec la DGPAAT et la DGAL afin que l'enseignement agricole soit informé très amont des évolutions.

La complexité des postes de directeur d'exploitation implique une GRH soutenue. Parmi les 212 DEA-DAT en poste en 2008, 37% sont ingénieurs titulaires du MAAP, (97% IAE) et 18% sont agents contractuels (ACEN). Ces postes sont très formateurs notamment pour les jeunes ingénieurs du MAAP (IAE). En effet, outre une bonne connaissance de la production agricole, des territoires et de leurs acteurs, ils permettent d'acquérir une expérience du management et du pilotage de projet. Ils manquent cependant d'attractivité pour les personnels titulaires en raison notamment de niveaux de primes moins favorables et de permanences (fins de semaine et vacances) à assurer. Ainsi, la DGER doit avoir recours à des agents contractuels, certes de qualité pour bon nombre d'entre eux, mais pour lesquels le statut précaire n'est pas en adéquation avec le niveau d'exigence du poste en

²⁹ D'après le rapport de l'inspection de l'enseignement agricole sur le coût de la fonction pédagogique en novembre 2005

cours de PLPA Chef de travaux prévu en 2010 devrait améliorer la situation.

Pour les DEA titulaires, après une période d'une durée de 5 à 10 ans, un programme prioritaire de formation continue devrait faciliter leur mobilité dans d'autres postes à responsabilités (EPL, SEA ...) afin de valoriser les compétences acquises. Cet objectif devrait être plus facilement atteint suite à la mise en place du Réseau d'appui aux personnes et aux services (RAPS) qui va prendre en compte l'ensemble des DEA. En effet, jusqu'à présent, seuls étaient suivis les ingénieurs titulaires.

Il serait par ailleurs souhaitable que les inspecteurs des exploitations puissent intervenir sous forme d'une visite conseil-évaluation auprès des DEA titulaires tous les 5 ans, ce qui suppose de conforter l'équipe en place.

Enfin, la DGER doit veiller à **l'animation et à la formation du réseau des personnels chargés au niveau régional du suivi des exploitations.**

- **Le niveau régional : un niveau stratégique à conforter**

La mise en place d'une conférence régionale des EA-AT réunissant la DRAAF, la Région et les EPL permettrait de renforcer la cohérence entre les besoins d'évolution des exploitations et les financements régionaux alloués. Elle interviendrait sur les questions de fond comme par exemple :

- la mise en oeuvre des politiques agricoles nationale et régionale ;
- les évolutions de « la ferme régionale », des systèmes et des modes de production, en cohérence avec les structures de formation et dans un souci de complémentarité et de valorisation en réseau ;
- le maintien de la dimension professionnelle des principaux ateliers et les moyens de conforter leurs structures afin de les mettre en adéquation avec leurs contraintes spécifiques de fonctionnement et permettre ainsi leur viabilité (appui des EPL dans les démarches auprès des DDT et des CDOA pour l'agrandissement des surfaces et l'obtention de droits à produire ;
- les articulations et la cohérence entre les PREA et les projets des EPL ;
- les priorités de la région en matière d'investissements (restructuration des bâtiments et investissements fonciers) ;
- la prise en compte des surcoûts pédagogiques, de leurs modalités d'évaluation et l'élaboration des indicateurs, enfin, les modalités d'enregistrement des principaux critères. Ce travail doit être conduit dans le cadre des préconisations nationales (DGER, Inspection) afin que la base GEFEX puisse être valorisée en ce sens.

Plusieurs pistes peuvent être poursuivies pour renforcer l'animation du réseau régional des DEA-DAT :

- le développement de partenariats construits et réguliers avec les services déconcentrés en vue d'apporter un appui réglementaire aux DEA ;
- une réponse locale aux besoins de formation des DEA et salariés (échanges de pratiques, formations technico-économiques);
- un appui méthodologique à l'élaboration des projets d'exploitation, aux démarches de diagnostic technico-économique, à la numérisation des données pour constituer une base de données régionale et ainsi, améliorer la valorisation du réseau des EA dans les missions ;
- une incitation à adhérer à des groupes professionnels de suivi technico-économique ;
- une plus grande prise en compte des exploitations dans le projet régional.

Plusieurs exemples de travail collectif, conduits au niveau régional, se concrétisent par des résultats positifs. Peuvent être cités :

- l'appui de la DRAAF Centre à l'élaboration des projets des EA-AT, en partenariat avec les acteurs internes des EPL, la région et l'inspection des exploitations ;
- les travaux de la DRAAF Poitou Charente sur la mise en œuvre des TIC dans les exploitations ;
- l'impulsion donnée par la DRAAF Champagne Ardenne pour la mise en place d'expérimentations en réseau sur les CIPAN, au sein des exploitations de l'enseignement agricole public.

- **Le niveau local : le projet de production de l'exploitation, un équilibre à rechercher entre les objectifs de viabilité et l'exercice des missions**

Si le projet de l'EPL s'inscrit dans la réponse aux enjeux des politiques publiques nationales et régionales, il va aussi prendre en compte dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, les opportunités et contraintes locales en vue de permettre à son exploitation de fonctionner dans de bonnes conditions (gestion du travail, optimisation économique), tout en répondant à ses besoins pédagogiques et aux sollicitations de son territoire. C'est ainsi, que des ateliers cunicoles ou avicoles de petite taille peuvent être mis en place pour répondre aux besoins de formation des classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le projet d'établissement doit privilégier les scénarios qui permettent le meilleur équilibre entre la fonction de production et la participation aux missions. Son élaboration s'appuie d'une part sur des diagnostics (technico-économiques, environnementaux) et études prévisionnelles et d'autre part, sur les projets pédagogiques des centres ainsi que sur les projets concernant les autres missions. La participation des centres aux surcoûts pédagogiques doit être définie en toute transparence.

Atteindre cet objectif nécessite **une forte implication de l'équipe**

de direction dans l'animation des équipes et du projet, d'où la nécessité de renforcer la formation des directeurs d'EPL dans ce domaine.

Dans quelques cas extrêmes, les exploitations qui seraient dans l'impossibilité d'avoir des structures confortées pour être viables et qui ne présenteraient plus aucun intérêt pour l'EPL tant au niveau pédagogique qu'au niveau des autres missions pourraient être supprimées ou rétrogradées dans le statut d'atelier pédagogique en concertation avec les régions concernées et sur la seule proposition du conseil d'administration concerné. Les conséquences pour l'EPL ainsi que les solutions de remplacement nécessiteront d'être examinées avec la plus grande attention.

Des solutions de partenariat avec des agriculteurs voisins par exemple entraide, assolements en commun ou avec d'autres structures publiques (chambre d'agriculture, INRA) seront recherchées chaque fois que des relations de proximité pourront être établies.

Des exemples de partenariats fructueux entre établissements d'enseignement (public et /ou privé) et autres structures (Chambre d'agriculture, INRA) méritent d'être soulignés (un EPL, un établissement privé et la chambre d'agriculture de l'Aveyron, à Villefranche de Rouergue, un établissement privé et l'INRA, à Saint-Pée sur Nivelles).

7-1-2 Une présence plus irrégulière des exploitations pédagogiques au sein de l'enseignement agricole privé, une absence de statut spécifique d'où une plus grande diversité de situations

Dans leur quasi totalité, les établissements de l'enseignement agricole privé sont regroupés dans 3 fédérations. Leur appartenance, à l'une ou à l'autre, est liée à leurs orientations et à leurs choix pédagogiques qui conditionnent la présence ou pas d'unités de production à caractère pédagogique.

– **les établissements relevant de l'UNMFR³⁰, qui ont fondé leur pédagogie sur l'alternance école-entreprise ne possèdent pas à quelques rares exceptions près, d'unités de production à vocation pédagogique.**

– **ceux relevant des deux autres fédérations : le CNEAP³¹, composante agricole de l'enseignement catholique et l'UNREP³² regroupant à l'origine principalement des établissements horticoles, axés vers la promotion sociale des adultes. Fonctionnant selon le rythme du temps plein, ces deux groupes d'établissements ont des besoins pédagogiques comparables à ceux des établissements de l'enseignement agricole public. La présence des exploitations ou d'ateliers agro-alimentaires ou hippiques y est fréquente mais toutefois moins systématique. Relevant le plus souvent d'associations de type loi 1901, leurs modalités de gestion et d'organisation ne font**

30 Union Nationale des Maisons Familiales et Rurales : ... établissements environ 50000 élèves

31 Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé 200 établissements, environ 51000 élèves

32 Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion 90 établissements

pas l'objet de textes réglementaires, d'où une plus grande diversité de situations que dans le public :

- *dans la répartition géographique* : celles-ci sont beaucoup plus représentées en Bretagne ou en Pays de la Loire que dans les autres régions (voir cartes régionales en annexe).

- *dans leurs missions* : elles sont soit essentiellement pédagogiques et de très petite taille, sans vente de produits parfois, ou économiques et pédagogiques pour les plus grandes. Si la mission pédagogique est présente partout, l'objectif d'équilibre budgétaire y paraît d'une manière générale moins systématique que dans le public.

- *dans leurs modalités de gestion* : la séparation des budgets des activités pédagogiques et des unités de production n'est pas obligatoire ce qui est en cohérence avec la priorité donnée à la mission pédagogique. La mise en œuvre d'une comptabilité analytique n'est pas généralisée.

- *dans leurs modes de management* : la direction de l'exploitation est assurée soit par un responsable à part entière, pris en charge ou non par le budget de l'exploitation ou une direction collégiale (responsable pédagogique à mi-temps et/ou enseignants techniques assurant la conduite des productions), ce qui n'est pas sans incidence sur les finalités et les modes de fonctionnement de l'exploitation.

- *dans les modalités de prise de décision* qui peuvent varier d'un centre à l'autre en fonction des centres d'intérêt des conseils d'administration. Ceux-ci se réunissent plus régulièrement que dans le public (réunions souvent mensuelles) avec un nombre de membres plus restreint et parmi eux une plus forte représentation des milieux professionnels, dans les centres agricoles notamment, ce qui procure plus de souplesse et de réactivité dans la prise de décision.

L'analyse des données de l'enquête (questionnaires et contacts téléphoniques), permet de dresser le bilan suivant :

- **Pour le CNEAP : 41 unités de production à vocation pédagogique dont 6 ateliers orientés vers l'agro-alimentaire, les services ou les activités hippiques et 35 exploitations (1750 ha), pour environ 70 établissements ayant des formations dans le secteur de la production, soit dans 50% des cas.**

Des structures plus hétérogènes

Sur les 17 unités à orientation agricole, 5 sont de très petite taille (13,6 ha de SAU moyenne variant de 1,5 à 27 ha) et n'ont pas la dimension professionnelle, les 12 autres sont comparables à celles du public avec une SAU moyenne de 113 hectares et des systèmes de production très diversifiés. Près de 70% produisent du lait. 35 %, majoritairement implantées en Bretagne, ont un système complexe (lait + porc + autres productions. Le nombre moyen de salariés est

inférieur à celui des exploitations de l'EAP (2,4 au lieu de 3,6 ETP) mais, ramené à l'hectare il est identique. (1 salarié pour 34 hectares).

La SAU moyenne des exploitations viticoles est de 46 ha, trois sur 4 sont spécialisées.

Les 14 exploitations horticoles sont dans l'ensemble des petites structures, à vocation pédagogique. Les 6 plus grandes ont un chiffre d'affaires des ventes qui dépasse 100.000 € avec une moyenne proche de 292.000 €. Elles sont majoritairement orientées vers les productions florales.

- Pour l'UNREP : 16 unités de production (743 ha)

4 établissements sur 16 environ à orientation agricole, disposent d'une exploitation soit 25% et 11 établissements horticoles sur 24 des formations horticoles dont trois instituts d'éducation spécialisée (2 instituts d'éducation motrice et un médico-éducatif), soit près de 50%.

Les 4 exploitations agricoles et l'exploitation viticole sont de taille professionnelle, plus importantes que celles de l'enseignement agricole public et du CNEAP mais leurs objectifs et modalités de fonctionnement sont assez comparables. La SAU moyenne des exploitations agricoles est voisine de 130 ha. Les quatre disposent d'un atelier bovin lait et de quotas laitiers importants, une seule est spécialisée. Le nombre de salariés y est 2 fois supérieur (1 pour 15,5 ha) mais la plupart des salariés ont simultanément des tâches de production et de formation (accueil de stagiaires adultes. Leur chiffre d'affaires plus élevé en moyenne (529.700 €) prend en compte les prestations de services relatives à la formation des adultes. L'exploitation viticole, spécialisée, est de grande taille (65 ha).

Les 11 exploitations horticoles sont majoritairement de petite taille excepté le cas très particulier des serres de la ville de Bordeaux support pédagogique du centre de formation de cette même ville. Celle-ci dispose en effet de 10000 m² de serres et d'environ 200 employés (production et jardins espaces verts).

Elles ont une vocation essentiellement pédagogique; bon nombre parmi elles ne recherchent pas ou ne peuvent pas atteindre l'équilibre économique en raison de structures exiguës.

Tout comme dans les lycées professionnels horticoles publics, la présence des formations horticoles de cycle court, explique en partie la prépondérance de l'approche gestuelle d'où la moindre importance accordée à la dimension technico-économique. Mais le décalage des exploitations horticoles (enseignement public et privé) s'accroît avec les exploitations professionnelles : moins de spécialisation dans les productions, un niveau de modernisation et d'informatisation inférieur et un équilibre économique souvent difficile à atteindre.

Par ailleurs, les contacts téléphoniques avec des directeurs de

l'enseignement privé ont permis de mettre en évidence des cessations d'activité au cours des dernières années suite à la baisse parfois drastique des formations agricoles ou horticoles. Mais, le plus souvent malgré les difficultés, les équipes sont très attachées au maintien des exploitations en raison de leur rôle pédagogique. Leur disparition n'est envisagée qu'en cas extrême, par exemple lors de la suppression totale des filières du secteur production. La plus grande souplesse des statuts semble favorable en cas de difficulté à la mise en place de solutions originales. Ainsi à Chambéry, l'Institut Costa de Beauregard est en train de développer une association avec des horticulteurs locaux qui utiliseront une grande partie des serres de l'établissement. Dans un deuxième temps, une structure commerciale commune pourrait être installée. La convention de fonctionnement présente toutes les garanties quant à la priorité accordée à l'utilisation pédagogique de l'ensemble des activités.

7-2 Une mission prioritaire de formation et d'insertion professionnelles des apprenants, mais aussi un rôle de vitrine des agricultures nationale et régionale et d'interface entre agriculture et société.

C'est la mission pédagogique³³ qui justifie à elle seule la présence des exploitations au sein de l'enseignement agricole. Dans les établissements privés où leur présence n'est pas obligatoire, les directeurs interviewés, sont très attachés à leur maintien en raison de leur impact incontestable sur la motivation des élèves mais aussi sur l'image de leur établissement auprès des partenaires externes.

Elles constituent pour l'ensemble des jeunes en formation (élèves apprentis et adultes) un support privilégié pour l'approche pluridisciplinaire permettant d'aborder la complexité du vivant et de traiter les questions d'actualité auxquelles la société est particulièrement sensible et qui relèvent de l'ensemble des formations : durabilité, biodiversité, sécurité sanitaire, qualité des aliments, qualité des paysages...

De part la diversité des situations de formation offertes, elles ont un rôle dans la motivation des élèves, voire parfois un rôle de remédiation auprès des jeunes en difficultés, notamment dans les classes de collège.

Le rapport sur l'utilisation pédagogique des exploitations réalisé en 2006 par l'inspection de l'enseignement agricole met en avant leur potentiel pédagogique. Celui-ci est plus ou moins riche en fonction de la diversité de leurs ateliers de productions mais aussi de leurs activités commerciales, de transformation, de service et d'accueil.

Les études (sol, faune flore patrimoine..) et les références technico-économiques disponibles, la diversité de leurs projets et de leurs partenariats, notamment ceux développés dans le cadre de la mission expérimentation, contribuent aussi à enrichir ce potentiel.

Celui-ci peut être valorisé par l'ensemble des filières et des disciplines, qu'elles soient professionnelles, technologiques ou générales. Ceci

³³ Article R811-9 du code rural stipule que les exploitations agricoles et les ateliers pédagogiques sont des unités de production à vocation pédagogique

impose des efforts de tous les acteurs, d'une part des personnels de l'exploitation dans la communication, la numérisation et la capitalisation des données et d'autre part des enseignants et formateurs dans la valorisation de l'ensemble des supports pédagogiques. L'impulsion donnée par l'équipe de direction est essentielle.

La valorisation pédagogique des exploitations ne se limite pas à l'interne. Celles-ci sont en effet devenues des vitrines des agricultures nationale et régionale. Très sollicitées par des publics divers, nombreuses sont celles qui ont mis en place des activités d'accueil sous différentes formes : sentiers pédagogiques, visites de groupe, fermes pédagogiques dans le cadre d'accueil de scolaires en partenariat avec l'Education Nationale. Elles coorganisent régulièrement des journées techniques en partenariat avec les organisations professionnelles et sont supports d'animations diverses (environnement, produits du terroir) lors des journées portes ouvertes des établissements. En ce sens, elles contribuent à une meilleure connaissance de l'agriculture au sein de leur territoire et ainsi à réconcilier agriculture et société.

Des systèmes de production complexes en réponse aux attentes pédagogiques

Au fil du temps, pour répondre aux besoins induits par la diversification des formations et par l'accueil de différents publics, leurs systèmes de production se sont complexifiés. Cette tendance est observée dans l'enseignement public comme dans le privé avec des degrés moindres cependant dans les lycées très spécialisés (viticoles dans le public et le privé, centres de formations agricoles de l'UNREP ...).

Ainsi comparées aux exploitations professionnelles, plusieurs différences sont observées. Parmi elles, peuvent être cités :

- un **niveau de diversification des exploitations très supérieur à celui des exploitations professionnelles** et qui s'est accru fortement entre les deux derniers RGA (1988-2000) ;
- une **spécialisation régionale plus faible**, sauf en Bretagne où le système lait-porcins naisseur-engraisseur est relativement dominant ;
- des systèmes de plus en plus complexes, un **nombre d'ateliers présents par exploitation important** (2/3 des exploitations du public ont 3 ateliers de production, 1/3 au moins 4 ateliers de production) ;
- une fréquence plus importante que dans les exploitations professionnelles des bovins laitiers au détriment des bovins viande, une fréquence 2,5 fois plus élevée des ateliers ovins, respectivement de 4 à dix fois plus élevée pour les ateliers porcins naisseurs engraisseurs et pour les ateliers horticoles (encore plus marquée dans l'enseignement privé) ;
- un développement significatif dans le public, au cours des 5 dernières années, d'**ateliers complémentaires** de poulets de chair ou de maraîchage souvent conduits en agrobiologie ;
- un **niveau de multifonctionnalité plus élevé**; en effet, nombreuses sont celles toujours pour répondre à la demande pédagogique mais aussi à des démarches territoriales de valorisation des produits qui ont développé des ateliers de

transformation, des boutiques de vente à la ferme et/ou des activités d'accueil, comme évoquées ci-dessus.

L'impact des équipes pluridisciplinaires et leur contact permanent avec la société civile a permis aux fermes pédagogiques d'anticiper sur les orientations actuelles. L'action de **démonstration à l'agriculture durable lancée par la DGER en 1994** a joué un rôle tout particulier dans l'implication des exploitations dans les CTE, dans la mise aux normes et dans la prise en compte des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le pourcentage des exploitations de l'enseignement agricole public en **agrobiologie** (bio tout ou partiel) est supérieur depuis bien longtemps à celui des exploitations professionnelles et il croît rapidement, d'une trentaine en 2006 -2007 à près d'une quarantaine en 2009³⁴.

7-3 Mission expérimentation-développement

Des exploitations « en vraie grandeur », un maillon intéressant entre les fermes de recherche appliquée et les exploitations professionnelles.

7-3-1 Adosser la pédagogie à la mission expérimentation-développement : une tradition dans l'enseignement agricole, un enjeu pour l'avenir.

Depuis plus d'un siècle, l'enseignement agricole contribue aux expérimentations agricoles et à la diffusion du progrès en agriculture.

Lieux privilégiés de démonstration pour les fermes écoles, d'expérimentation et de vulgarisation pour les écoles régionales, l'enseignement agricole n'a pas abandonné sa contribution suite à la réforme du développement agricole et à la création des lycées agricoles à la fin des années 60. Bien que « recentrés » sur les activités de formation, ces nouveaux établissements poursuivent ces actions par nécessité.

En effet, pour répondre aux sollicitations locales, l'enseignement des sciences agronomiques, sciences expérimentales par nature, implique la nécessité dans des contextes scientifiques et socio-économiques évolutifs, d'observer et d'expérimenter les techniques de production. Les formateurs ont besoin de confronter leurs connaissances théoriques avec les réalités pratiques du terrain afin d'illustrer leur cours et d'associer les élèves, notamment les niveaux de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), à leurs activités de démonstration et d'expérimentation.

Au tout début des années 80, deux facteurs vont être favorables à l'implication des lycées agricoles dans la mission :

- la mise en place des RNED, de nombreux lycées agricoles vont y apporter leur contribution ;
- le besoin pour les partenaires scientifiques de tester les

³⁴ D'après les données communiquées par le SNA (Bergerie Nationale) et le chargé de mission auprès du DGER pour l'agrobiologie.

technologies innovantes sur un nombre répété de parcelles ou d'animaux et sous diverses conditions. On peut citer à titre d'exemple les travaux conduits à cette période par l'INRA de Nouzilly sur la maîtrise de la reproduction.

Le bureau expérimentation-développement va les appuyer dans leurs démarches, et attribuer des aides aux investissements expérimentaux ainsi que des aides au fonctionnement.

En 1984, les lois Rocard portant rénovation de l'enseignement agricole assignent quatre missions à l'enseignement agricole et notamment « sa contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ». Ce n'est en fait qu'une reconnaissance des activités conduites et une adaptation aux réalités de terrain.

Dans les 10 années qui vont suivre, la DGER va attribuer des crédits de fonctionnement aux établissements sur appel annuel à projets « fiches actions », conjointement au bilan des actions réalisées (comptes-rendus d'activité, résultats obtenus, partenariats, fiches financières, modalités de diffusion).

La base de données PRAIRIE va permettre au niveau national la connaissance de l'ensemble des actions réalisées et de leurs résultats.

Cette période des années 85-95 va encourager de nombreux lycées agricoles à engager des travaux sur des thèmes innovants (qualité des eaux et réduction des intrants, agriculture et paysage, agrobiologie, produits du terroir..) et à solliciter des partenariats externes.

Une quarantaine de ces établissements vont être confortés dans leurs démarches par l'action de démonstration à l'agriculture durable (96-2001), pilotée par la DGER et co-financée sur fonds européens. Elle a pour originalité de favoriser les dynamiques d'équipes au sein des EPL autour du projet d'agriculture durable de l'exploitation et d'associer pleinement les apprenants aux différentes étapes (diagnostic territorial, diagnostic agri-environnemental, scénarios d'évolution), afin de les sensibiliser aux nouveaux enjeux de l'agriculture.

Elle va être ensuite élargie à l'ensemble des EPL et animée au sein de chaque DRAAF par un réseau d'animateurs « agriculture durable ».

Par ailleurs, au sein 2 régions (Rhône-Alpes, Poitou-Charente), l'action SME (Management environnemental) conduite dans plus d'une trentaine d'établissements en partenariat avec les chambres d'agriculture complète le dispositif.

Si le résultat de l'action de démonstration fut très positif en terme d'action et de capitalisation d'expériences au niveau pédagogique, les résultats des actions conduites sur les exploitations sous l'angle technico-économique, en l'absence de cadrage de la collecte des données, ont été incomplètement valorisés. On a pu noter toutefois un changement de cap dans les pratiques des exploitations

concernées. Dans la deuxième phase de généralisation, on a pu observer dans plusieurs sites, une fracture entre les théoriciens de « l'agriculture durable » et les praticiens. Un cadre d'observation proposé par la recherche dans une démarche nationale de mutualisation aurait sans doute pu l'éviter.

- Des moyens humains et financiers en forte réduction, un contexte moins favorable à la mission expérimentation développement

Au début des années 2000, les crédits d'investissement et de fonctionnement alloués par la DGER aux actions d'expérimentation et d'animation des territoires vont diminuer fortement puis être supprimés. Enfin, la part de la dotation globale horaire (DGH³⁵) consacrée à la mission expérimentation sous forme de décharges horaires pour les enseignants concernés, va passer à moins de 1%.

En conséquence et pour la première fois, les indicateurs LOLF concernant la mission développement, dont le nombre de conventions d'expérimentation et d'animation rurale au niveau national, accusent une baisse significative. Dans le contexte actuel de forte tension au niveau de la DGH, la mission formation restant prioritaire, il devient souvent difficile pour les directeurs d'EPL et les équipes de formateurs de poursuivre cette mission. En effet, parallèlement à ces facteurs structurels inhérents à l'enseignement agricole, les sollicitations émanant de la recherche et des instituts ont diminué. Le recentrage de l'INRA sur plus de recherche fondamentale mais parfois aussi le manque de confiance envers les établissements dans le suivi des essais ont pu y contribuer. Les établissements le déplorent. Des directeurs d'exploitation public et privé, rencontrés au cours de la mission dans le département de la Loire, très impliqués auparavant dans les RNED, « se sentent aujourd'hui orphelins », sans tutorat scientifique alors que leurs exploitations représentent un vrai potentiel tant par leur niveau de diversification, la taille de leurs troupeaux et la qualité du suivi, qu'au niveau des données enregistrées.

- De nouvelles perspectives, un enjeu pour les équipes pédagogiques

Face à cette situation, il est important de redonner du sens à l'action des établissements. En effet, avec le changement méthodologique de la production des innovations (passage de l'approche factorielle à l'approche systémique), la modélisation et l'étude des systèmes innovants, la mise en œuvre de tests dans des exploitations « publiques » proches des exploitations professionnelles présente un intérêt. Les exploitations des établissements de l'enseignement public et privé doivent aussi pouvoir trouver leur place dans le continuum recherche-expérimentation-démonstration, dans le cadre de partenariats « renouvelés » avec la recherche, les instituts et les chambres d'agriculture.

Face à cette situation, la DGER doit faire en sorte que la participation des formateurs de l'enseignement agricole aux

35 DGH dotation globale horaire affectée aux établissements

missions expérimentation-développement et animation des territoires redevienne une voie privilégiée de formation et de professionnalisation des jeunes enseignants des disciplines technologiques mais aussi des plus anciens. Des mesures en ce sens pourraient être prises dans le cadre de la mastérisation.

7-3-2 Une implication qui reste néanmoins importante mais inégale et fragile, en l'absence de personnels dédiés

7-3-2-1 Les constats

Les données sur lesquelles s'appuie le bilan ci-dessous sont extraites de la base GEFEX (données 2007, disponibles fin 2008). Les activités des établissements ont été classées en 5 catégories : recherche appliquée (R), expérimentation (E), démonstration (D), appui conseil (A), animation rurale (T), les thèmes dans 6 catégories³⁶ et les partenaires également dans 6 catégories. Pour faciliter la valorisation cartographique du fichier, il n'a pas été établi de lien entre activités, thèmes et catégories. Ce travail pourra être précisé par la suite lorsque la nouvelle base GEFEX permettra des traitements multicritères.

Les données s'appuient sur les déclarations en ligne des DEA-DAT, validées par les chefs d'établissement et les SRFD. Servant de base au classement des exploitations, elles peuvent être vérifiées de manière inopinée par les inspecteurs des exploitations.

Si le thème des actions, les partenaires concernés ainsi que le nombre de conventions signées sont assez proches de la réalité, du moins dans les régions où la vérification a été faite. Pour ce qui est de la nature des actions, nous exprimons quelques réserves quant à la catégorie retenue. En effet, dans un nombre non négligeable de cas, il s'agit davantage de démonstration que d'expérimentations ou d'expérimentations plutôt que de recherche appliquée. Par ailleurs, la distinction entre actions de démonstration et actions d'animation rurale pour un même thème n'est pas toujours facile à faire. Concernant le montant des conventions, si l'on met en regard les montants déclarés pour l'ensemble des conventions et les données des comptes financiers, des incohérences apparaissent. Elles peuvent être dues à la prise en compte du montant global des convention et non de la part concernant l'établissement, du montant pluriannuel d'une action et non de son montant annuel, enfin pour une part importante, de la prise en compte de frais d'animation et d'accueil liés à diverses manifestations. Dans quelques cas, ont été pris en compte des investissements financés par les régions. Le montant global des conventions de 2.4 millions d'euros est donc assez largement surestimé. L'actualisation en cours de la base GEFEX devrait y remédier.

L'analyse des données permet néanmoins de dégager plusieurs tendances :

♦ **un foisonnement d'activités** tant au niveau de la démonstration qu'au niveau des activités d'animation rurale. Pour l'ensemble des établissements de l'enseignement agricole public, 645 actions sont recensées, soit plus de 3 par EPL, auxquelles s'ajoutent des actions non formalisées.

♦ **des variations en fonction du type de centre** : Seules une vingtaine d'exploitations agricoles ne conduisent aucune action (environ 10 %) alors que c'est le cas de 30% des exploitations horticoles, plus isolées des milieux professionnels et des milieux scientifiques tant dans le privé que dans le public. A l'inverse, toutes les exploitations viticoles sont impliquées, de même que les ateliers agro-alimentaires ;

•7-3 Tableau : sur la nature des actions ³⁸conduites par les établissements (2008)

Exploitations EA et ateliers technologiques AT	Aucune action	Aucune R.E.D.A.	Aucune T	Actions T seules	Actions REDA seules
Public (219) EA+AT	23	32	124	9	187
CNEAP EA (35)	14	14	3	0	27
UNREP EA (16)	8	9		1	8

7-4 Tableau : établissements ayant formalisé au moins une action de partenariat (2008)

Groupe d'établissements	Nombre	Nombre de conventions	Montant des conventions	Montant moyen par convention
Public (219)	168	645	2407885	3733
CNEAP (35)	5	10	89000	8900
UNREP (16)	5	8	39950	4993

un nombre moyen de conventions et un pourcentage d'établissements ayant au moins trois types de partenaires qui augmentent en fonction des types d'action mis en œuvre : 1,5 et 25 % pour D, 3;5 et 64 % pour E et 3.8 et 73% pour R ;

tableau : fréquence des partenariats ³⁷ (2008)

Partenaires types d'établissement	R	S	I	OP	AC	AU autres
Public (219)	54	26	76	158	111	100
CNEAP (35)	1		5	22	4	14
UNREP (16)	1	1	2	6	2	6

³⁸ R recherche appliquée – E expérimentation – D démonstration – A appui-conseil – T animation

³⁷ Partenaires R recherche, S ens supérieur, I instituts, OP professionnels dont Chambres d'agriculture, AC administrations collectivités et AU autres

- **des variations très importantes d'une région à l'autre** en fonction de la présence ou non d'un animateur régional au sein de la DRAF et de la place accordée à cette mission dans le PREA, mais aussi de la **volonté des partenaires du développement ou des collectivités d'impliquer les établissements** (trois fois moins de conventions en Basse Normandie et en Bretagne qu'en Alsace et en Poitou Charente) ;

- **des partenariats fréquents et traduisant la volonté d'ouverture des établissements sur leur environnement** professionnel et territorial mais qui varient fortement en fonction de plusieurs critères :

◆ du statut des établissements

154 établissements publics, soit environ 70 % d'entre eux, conduisent au moins une action avec des professionnels, le plus souvent des chambres d'agriculture pour les exploitations mais aussi avec des coopératives ou groupements de producteurs. Près d'un établissement sur trois développe un partenariat avec la recherche ou l'enseignement supérieur, et un sur trois avec un institut technique. Enfin, près d'une centaine conventionne avec d'autres partenaires privés (sélectionneurs, fabricants d'aliments du bétail,..), qui apportent souvent une contribution financière, même si l'intérêt de l'action n'est pas toujours démontré.

Si les établissements privés sont très axés sur la valorisation pédagogique des exploitations, ils paraissent d'après les résultats de l'enquête globalement moins impliqués dans les actions d'expérimentation que ceux du public; ce qui s'explique par la part plus importante des exploitations horticoles. Leurs partenariats avec la recherche, l'enseignement supérieur et les instituts techniques sont rares et plusieurs parmi eux déplorent cet isolement. Pour y remédier, plusieurs directeurs d'établissement d'enseignement agricole privé ont exprimé le souhait d'être associés aux réseaux régionaux des exploitations de l'enseignement public. La situation varie fortement d'un établissement à l'autre. Certains en partenariat avec les professionnels agricoles, ont fait le choix de faire de leur exploitation une station expérimentale (exemple Poisy avec plusieurs chambres d'agriculture) d'autres l'envisagent (ALPA d'Haroué ou Ste Maure-10). D'autres enfin, situés à proximité immédiate d'une station expérimentale valorisent cette situation privilégiée au niveau pédagogique, deux exemples de partenariats intéressants développés par des établissements privés peuvent être cités : le lycée du paysage de Roville aux Chênes et l'AREXHOR, Saint Pée sur Nivelle et la station aquacole de l'INRA.

◆ des types d'action conduites : les partenaires professionnels, les collectivités et les partenaires divers sont majoritaires pour les actions de démonstration, lorsqu'il s'agit d'expérimentation et de recherche appliquée, les partenariats avec la recherche et/ou les instituts sont plus réguliers.

- **une forte implication sur les thématiques prioritaires**

Pour le public le thème de la « écophyto-réduction des intrants » est prioritaire et concerne près d'une EA AT sur deux ce qui traduit l'impact des 6 années de démonstration à l'agriculture durable. Les thèmes biodiversité et énergie+traitement des effluents se développent et concernent un établissement public sur 4.

Tableau : Thèmes des actions réalisées par les établissements (2008)

Thèmes nombre d' Établissements	1	2	3	4	5	6
EPL (219)	28	101	48	59	56	137
CNEAP 41	2	12		4	2	19
UNREP 35	1	7	1	2		7
total	31	119	49	65	58	159

Tableau : Nombre de thèmes d'actions suivies par les établissements (2008)

Nombre de thèmes nombre d' Établissements	1	2	3	4	5	6
EPL (219)	60	65	50	14	4	2
CNEAP	15	9	2	0	0	0
UNREP	3	6	1	0	0	0
total	78	80	53	14	4	2

Le rapport Legrand (2007) sur l'exercice des missions dans l'enseignement agricole faisait état d'un foisonnement d'activités et d'actions très hétérogènes, non coordonnées, ainsi que d'une absence de pilotage national liée en partie à la quasi absence de moyens spécifiques alloués par la DGER.

Les travaux de la mission confirment ces observations, excepté en matière de pilotage national car les dispositifs mis en place récemment par la DGER visent en partie à y remédier, notamment en matière d'orientation et de coordination (voir paragraphe 7-3-3)

L'implication dans la mission est effectivement importante tant par le nombre d'actions, que par les partenariats développés et la diversité des thèmes étudiés au sein des établissements (3 thèmes et plus dans plus d'un tiers des établissements publics. Il est encore à déplorer une grande hétérogénéité dans la qualité des actions, dans l'élaboration des protocoles et dans leur suivi mais surtout dans la valorisation des données. Le plus souvent, une bonne valorisation est notée au niveau local, souvent sous

forme de visites. Par contre, les comptes rendus écrits sont souvent limités, peu diffusés au niveaux régional et national en l'absence de réseau et de schéma de capitalisation des données.

7-3-2-2 les facteurs d'implication des établissements dans la mission

La faiblesse du pilotage national en l'absence de crédits de fonctionnement dédiés à la mission explique l'hétérogénéité des situations observées et le rôle déterminant des acteurs internes et externes de l'établissement. Peuvent être cités notamment :

- L'impulsion donnée par l'équipe de direction

La mission a pu observer :

- l'importance de la dynamique impulsée par l'équipe de direction et notamment par le binôme directeur-directeur d'exploitation, dans l'animation du projet, le sens donné à la mission, enfin la volonté d'impliquer les enseignants et de solliciter des partenariats externes et des financements. L'étude de l'inspection de l'enseignement agricole sur la valorisation pédagogique des exploitations faite dans 23 EPL en 2004-2005, pointait fortement ce facteur. La mission quant à elle a pu mesurer l'impact rapide du renouvellement des binômes sur la relance de la mission expérimentation-développement dans les établissements de Rhône-Alpes (Chambéry et Valence)
- Le rôle particulier joué par certains directeurs d'exploitation dans le développement de la mission. De nombreux exemples peuvent être cités parmi lesquels :
 - L'EPL de Carpentras : la qualité du compte rendu annuel des travaux d'expérimentation en partenariat avec de nombreuses structures dont le CTIFL repose sur la motivation du DEA dans la recherche de crédits (permettant le maintien d'une ingénieure rémunérée sur budget) et dans le développement de relations suivies avec les partenaires;
 - L'EPL de Mirecourt : les partenariats engagés par le DEA depuis 10 ans avec l'INRA sur l'utilisation de l'herbe par les vaches laitières et plus récemment sur l'énergie.
 - L'EPL de Morlaix : la mise en place d'une plate forme expérimentale en maraîchage biologique, en partenariat avec tous les acteurs de la recherche-expérimentation en agriculture biologique bretons (CIRAB) repose en partie sur l'expérience du DE, issu du secteur de la recherche.

Mais, si la dynamique de projet et la volonté de faire constituent une première étape décisive, elles ne suffisent pas. En effet, la mise en œuvre d'actions d'expérimentation nécessite rigueur dans le suivi des protocoles et dans l'interprétation des résultats, donc du temps disponible.

La présence d'au moins une personne dédiée à la mission est une garantie de bonne mise en œuvre. Nous avons pu en mesurer les

effets dans plusieurs établissements. Différents dispositifs d'appui y concourent :

. Appui de la DGER par la mise en place des chefs de projets ou des 1/3 temps ingénieurs

L'effet des chefs de projet, ingénieurs (IGREF et IAE) affectés au CEMAGREF pour une durée de 3 ans et mis à disposition des établissements d'enseignement agricole public, mais déchargés de tâches régulières d'enseignement, est le plus souvent quasi immédiat notamment dans la concrétisation des partenariats avec la recherche et les instituts, nous avons pu en mesurer les effets à Chambéry sur la question du travail en agriculture ainsi qu'à l'EPL de Vesoul à travers le compte rendu des essais en agro-équipements, diffusé au niveau national. Le nombre total des chefs de projets atteint une trentaine depuis la mise en place du dispositif, 18 sont actuellement en poste. .

Les « I/3 temps ingénieurs » permettent à des formateurs d'être déchargés de 6 heures hebdomadaires de cours, pendant une durée de 3 ans et ainsi de pouvoir consacrer trois demi-journées par semaine aux activités d'expé-développement. Les attributions se font sur appel à projet. Elles varient d'une région à l'autre en fonction des dynamiques locales et régionales. Cette modalité « réactivée » à la rentrée 2006 concerne 39 ingénieurs en 2007, 22 en 2008 et 17 en 2009 soit un total d'environ 80 agents concernés (24 ETP).

Par ces deux dispositifs, la DGH consacrée aux activités d'expérimentation-développement représente donc actuellement une quarantaine d'ETP, sur environ 7000 ETP enseignement, soit environ 0,6 % de la DGH ce qui représente près de trois fois moins que les décharges horaires accordées aux enseignants d'ESC pour l'animation culturelle au sein des établissements et des territoires. Dans l'impossibilité actuelle de dégager des moyens nouveaux, un rééquilibrage paraît souhaitable.

– l'appui du MEEDDAT

L'opération interministérielle « les lycées agricoles pour la biodiversité » lancée en 2007 par le MEEDDAT en partenariat avec la DGER, remporte un vif succès. Suite à l'appel à projet visant à tester des mesures pour la préservation des espèces protégées, 24 projets ont été retenus en 2007 et 2008, et va se poursuivre en 2009.

Dans ce cadre, les établissements retenus bénéficient d'un appui scientifique de l'INRA ainsi que d'une aide financière du MEEDDAT de 5000€ par projet. Cette opération qui mobilise relativement peu de moyens financiers, permet outre l'acquisition de références en réseau, de motiver dans des démarches concertées des partenaires de proximité (élèves enseignants, professionnels, collectivités, associations) et de sensibiliser les agriculteurs de leur territoire à l'impact de leurs pratiques culturelles sur la biodiversité.

Avec l'appui du CEZ et du chargé de mission DGER, un réseau

d'observation et de formation sur les abeilles et la pollinisation se met actuellement en place.

Ces actions illustrent le potentiel des fermes pédagogiques en matière d'acquisition de références, et d'impact au sein de la communauté éducative et de leur territoire.

- **L'appui des collectivités territoriales** : plusieurs régions (directions de l'agriculture), conscientes de l'impact de la mission expérimentation développement sur la qualité des formations et sur les élèves futurs acteurs professionnels, accordent des aides au EPL au même titre qu'à d'autres structures de développement. Parmi elles, on peut citer :

- la région Rhône Alpes et PACA qui, dans le cadre des PEP pour l'une, permet à un EPL d'être support d'une station d'expérimentation régionale (station caprine à Aubenas), de même en PACA (avec la station ovine à Digne Caramejane) ;

- la région Lorraine qui depuis la fin des années 80 attribue une quinzaine de bourses de formation par l'expérimentation (bourse d'environ 25000 € pour rémunérer, pendant un an, un sortant d'école BTS-DUT le plus souvent) à des structures répondant à un appel à projet sur des thèmes d'intérêt prioritaire pour la région. La DRAF, les partenaires scientifiques et professionnels sont associés au choix ainsi qu'au suivi des projets. Ce dispositif contribue à la concertation régionale R&D et à la connaissance des différentes structures entre elles.

- **L'appui des professionnels**

On peut citer trois exemples de partenariats exemplaires entre des établissements d'enseignements et les partenaires professionnels

* **L' EPL de Sainte Afrique :**

Son exploitation est confortée en 1997 par la mise à disposition d'un second domaine acquis par la chambre d'agriculture pour y installer une plate forme expérimentale en agrobiologie. Un comité scientifique regroupant autour de la chambre et du lycée agricole de nombreux partenaires (recherche, enseignement supérieur, instituts techniques, Gis Bio massif central) se réunit deux fois par an pour appuyer le dispositif.

* **L'EPL de Morlaix**

La plate forme expérimentale en agrobiologie permet le recrutement de plusieurs techniciens d'expérimentation rémunérés sur crédits attribués par la CIRAB.

* **Le centre de formation privé de Poisy**

Bénéficiant d'un appui financier de plusieurs chambres d'agriculture, ce centre développe depuis de nombreuses années des expérimentations sur le troupeau laitier.

* **L'appui de la filière viticole aux fermes viticoles.**

Disposant d'une seule station expérimentale, l'IFV et les inter professions viticoles travaillent en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement viticole et leur allouent des financements spécifiques. Cette situation particulière contribue à la forte implication de ces fermes dans la mission et aux partenariats qui en résultent.

- L'appui des agences de l'eau

Plusieurs agences de l'Eau ont contribué à la mise en place dans des EPL d'expérimentations lourdes sur agriculture et qualité des eaux en partenariat avec la recherche, les instituts et les partenaires professionnels. Dès le début des années 90, l'agence de l'Eau Rhin Meuse co-finance pendant plus d'une quinzaine d'années le site expérimental sur la qualité des eaux de l'EPL de METZ conduit avec l'appui scientifique de l'ENSAIA de Nancy et de la recherche (INRA de Mirecourt, CNRS Nancy, CEMAGREF Antony).

Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive, d'autres partenaires apportent des soutiens humains et financiers aux EPL : collectivités (conseils généraux, mairies), ADEME, et entreprises.

7-3-3 trois niveaux de pilotage à mieux articuler, des réseaux à développer, à animer et à inter connecter pour améliorer l'efficacité des travaux mis en œuvre par les fermes pédagogiques.

- **Un pilotage national qui se renforce** et qui vise à associer les établissements dans les réseaux recherche développement ainsi qu'à structurer leurs actions **autour des politiques publiques prioritaires.**

Au cours des trois dernières années, plusieurs initiatives indiquent la volonté de la DGER de renforcer le pilotage national de la « mission expérimentation » conduite. Ces mesures ont pour objectif :

- de **sensibiliser les DEA aux thématiques d'actualités** dans le cadre des journées nationales (énergies renouvelables à Sées en 2007, eau en 2009 à Nîmes, TIC dans les journées inter régionales en 2009). Ces rencontres nationales et inter régionales des DEA-DAT qui constituent des temps forts d'échanges et de réflexion méritent d'être poursuivies au rythme de ces deux dernières années ;
- de **mobiliser le système national d'appui** et notamment de confier à la Bergerie nationale l'appui aux DEA-DAT ;
- de **coordonner l'action des établissements** par la mise en place de chargés de missions thématiques auprès du directeur général (énergie, intrants biodiversité...);
- de **coordonner l'action des différents partenaires** de la recherche et du développement autour de ces politiques prioritaires et de favoriser l'implication des établissements dans ces réseaux de partenariat. La présence au sein de chaque RMT d'au moins un établissement d'enseignement technique, comme condition de labellisation, illustre cette volonté, de même que la nouvelle structuration de la DGER (bureau des innovations et des partenariats chargé des fermes pédagogiques) ;
- de définir clairement « **la feuille de route** » **pour les exploitations de l'enseignement agricole public** par les notes de service DGER³⁸ et par le

38 Notes de service DGER, suite aux assises de l'agriculture biologique et au Grenelle de l'environnement, DGER/SDRIDCI/2008-2009 et C2008-2081 du 27 mars 2008 sur la stratégie de l'enseignement agricole concernant les pratiques agricoles durables et sur l'agriculture biologique

projet de Michel Barnier « Terre 2020 »³⁹ c'est à la fois une reconnaissance du rôle qu'elles peuvent jouer et une incitation pour les DEA à engager sans délai les exploitations des EPL dans les réseaux et observatoires répondant aux différents plans du MAP⁴⁰ pour rapprocher l'enseignement de la recherche-développement.

- Propositions pour mieux valoriser les activités des établissements dans la mission expérimentation-développement

◆ une plus grande prise en compte dans la GRH par :

- une plus forte sensibilisation des chefs d'établissements aux enjeux de la mission expérimentation-développement ;
- la recherche de complémentarité au sein des équipes de direction ;
- une formation spécifique des DEA, ainsi que des enseignants techniques à l'expérimentation, organisée en partenariat avec d'autres structures (stations INRA enseignement supérieur agronomique, fermes expérimentales des instituts et des chambres d'agriculture) ;
- L'attribution de décharges horaires et 1/3 temps en priorité pour les jeunes enseignants, saisir l'opportunité de la mastérisation pour développer ces pratiques ;
- La valorisation, dans les parcours professionnels et les promotions, de l'implication des personnels ainsi que celle des chercheurs et enseignants du supérieur dans l'appui apporté ;
- La désignation au sein des DRAAF de chargés de mission « exploitations et mission développement », et leur formation. Des rencontres régulières avec les chargés de mission DGER, les inspecteurs des exploitations, les animateurs de la bergerie nationale et les autres directions du MAP (DGAL, DGPAAT..) pourraient être organisées régulièrement.

◆ le développement de synergies plus fortes entre la mission formation et la mission expé-développement au sein des EPL

- Afin de remobiliser les équipes pédagogiques, il serait souhaitable de lancer une recherche action sur les pratiques pédagogiques, en BTS et licence professionnelle, qui privilégieraient dans certains modules l'acquisition des compétences par la pratique de l'expérimentation et la responsabilisation des étudiants ;
- l'accueil en stage des étudiants de l'enseignement supérieur est à développer sur divers projets d'études.

◆ La recherche de cohérence entre les différents réseaux régionaux et nationaux.

Les EPL peuvent être impliqués dans plusieurs réseaux : réseau régional de l'enseignement agricole public, réseaux partenariaux locaux et régionaux, pôles (compétences, compétitivité, d'excellence rurale) et réseaux nationaux, RMT notamment. Pour une bonne valorisation de

39 « L'enseignement agricole et les exploitations des lycées doivent être le pivot de l'émergence et de la diffusion de pratiques agricoles durables. De fait, ils contribuent à l'innovation par leur insertion dans les réseaux de développement agricole et de recherche finalisée et participent activement au transfert des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes. Les établissements d'enseignement agricole doivent jouer un rôle accentué et prioritaire d'impulsion et de démonstration dans un souci de partenariats renforcés avec les collectivités territoriales mais surtout avec l'ensemble des acteurs de la recherche, du développement et des filières professionnelles. Ainsi les exploitations des lycées conduiront-elles sur leur site des projets répondant aux objectifs de ce plan. Cette exigence est conforme à leurs principes fondateurs ».

40 Plan écophyto et énergie, plan biodiversité : axe 5 « animer un réseau national « agriculture et biodiversité associant les exploitations agricoles des établissements de formation

l'ensemble du dispositif, il est utile que la DGER organise des lieux d'échange et de concertation entre les différents réseaux. Les chefs de projet sont à même d'assurer alors les liens avec les partenaires scientifiques et professionnels locaux, avec les animateurs régionaux des EA AT, ainsi qu'avec les chargés de mission nationaux, le SNA et les RMT.

◆ **Le financement du CASDAR**

Sur des projets nationaux d'envergure (dans le cadre des plans du MAAP) conduits en réseau sur l'ensemble du territoire, avec l'appui scientifique de l'INRA et /ou du CEMAGREF et en partenariat avec les Chambres d'agriculture, des crédits du CASDAR devraient pouvoir être mobilisés.

◆ **Le rapprochement au niveau national de l'INRA, et de l'enseignement supérieur** agronomique et vétérinaire avec l'enseignement technique

Une rencontre nationale des DEA-DAT pourrait être organisée courant 2010 sur le thème des partenariats enseignement technique et supérieur et recherche. Elle aurait pour objectif de définir les attentes réciproques et complémentarités possibles sur des thématiques prioritaires : systèmes de production innovants, filières courtes, thèmes du Grenelle (biodiversité, réduction des pesticides qualité des eaux et énergie).

- Le pilotage régional : un rôle stratégique dans le développement des partenariats et le positionnement des fermes pédagogiques

Tout comme pour la mission de production, le rôle de la DRAAF dans le pilotage de la mission expérimentation est essentiel. Celle-ci va en effet favoriser la cohérence des actions des établissements (PEA), inciter et faciliter les contacts avec les principaux partenaires régionaux et évaluer les actions conduites. Elle peut :

- ◆ animer l'élaboration du diagnostic expérimentation-développement de l'ensemble des structures régionales R&D, état des lieux, types de données, partenariats, diffusion et communication.
- ◆ favoriser leur mise en relation :
 - par une rencontre entre le DRAAF, le DRRT, l'INRA l'enseignement supérieur agronomique et les établissements publics et privés visant à établir des rapprochements par spécialités.
 - par l'organisation de visites de terrain

Une telle démarche a été engagée par la DRAAF Bretagne et vient d'aboutir à la signature en mars 2009 d'une convention de partenariat entre le CREPA (réseau des établissements d'enseignement agricole) et l'Agro Campus de Rennes (INHP) sur les pratiques agricoles durables avec l'appui du SNA et de l'animateur DGER du réseau horticulture et paysage.

. En région centre En région Centre, la démarche engagée par l'EPL de Vendôme et l'INRA de Nouzilly avec l'appui de la DRAF est à suivre avec intérêt. En effet, l'étude de l'installation de l'un des 2 troupeaux de l'UE sur l'exploitation de Vendôme permettrait de poursuivre l'activité de recherche appliquée sur les mammites suite à la réorientation de la station.

- ◆ sensibiliser les conseils régionaux au potentiel expérimentation-développement des fermes pédagogiques et des synergies possibles entre les missions (formation et expérimentation-développement) mais aussi coopération internationale et insertion professionnelle ;
- ◆ développer le volet innovation pédagogique en relation avec les missions expérimentation-développement dans le cadre du PRE ;

Tout comme pour la fonction de production, il est nécessaire d'instaurer une instance commune de pilotage (État, région, chambre régionale d'agriculture et EPL) de la mission expérimentation en vue d'améliorer la cohérence entre les formations (présence BTS et licence professionnelle), la fonction de production de l'exploitation, les orientations et les aides allouées par la région (investissements et fonctionnement) et par la DGER (1/3 temps, DGH, chefs de projets). Toutes ces questions peuvent être examinées **par la COREAM** et préparées par le chargé de mission désigné au sein de la DRAAF.

Le projet d'établissement : une traduction de l'engagement de l'EPL

L'élaboration du projet d'établissement doit accorder une large place à la mission expérimentation développement et privilégier les actions qui répondent aux besoins des formations (initiale et continue), à ceux du territoire et qui permettent des partenariats scientifiques et professionnels. L'EPL, dans le cadre de son projet, doit positionner l'exploitation soit comme **ferme expérimentale**, de **démonstration**, ou **d'observation**, en fonction de ses possibilités et de son projet pédagogique. La présence de formations supérieures en cohérence avec les orientations de l'exploitation permet de concrétiser un projet d'expérimentation et de bien le valoriser. Les filières préparatoires au bac technologique justifieront davantage l'implication dans des observatoires et la présence des filières professionnelles la démarche d'acquisition de références technico-économiques ainsi que la mise en place d'actions de démonstration.

Conclusion

Les établissements d'enseignement technique agricole public et privé ont, de **longue tradition, impliqué leurs fermes pédagogiques dans des actions d'expérimentation-développement. C'est un moyen pour eux de motiver et de mobiliser la communauté éducative** (enseignants, élèves, parents, maîtres de stage et d'apprentissage) et de se rapprocher de leurs territoires et des partenaires scientifiques et professionnels et ainsi de « nourrir » l'enseignement des sciences agronomiques, sciences expérimentales par nature.

De par leur importance quantitative et leur bonne couverture géographique du territoire français mais aussi par la diversité de leurs systèmes de production, de leurs milieux naturels et de leurs paysages, enfin par leur implication dans une agriculture multifonctionnelle, les **250 fermes de l'enseignement agricole représentent un potentiel important d'expérimentation, de démonstration, d'observation et de référence.**

Seules exploitations publiques « en vraie grandeur » dont le fonctionnement se rapproche des exploitations professionnelles et qui bénéficient de la proximité d'équipes enseignantes pluridisciplinaires, elles peuvent **jouer un rôle tout particulier dans la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires.**

Plusieurs directions du MAAP dont la DGER les y incitent fortement aujourd'hui et mettent en place des dispositifs qui vont leur permettre de s'insérer au sein de réseaux thématiques et de bénéficier d'un appui scientifique garantissant la qualité du travail réalisé. C'est dans le cadre de leur projet d'établissement et du projet régional de l'enseignement agricole qu'elles devront se positionner dans le continuum recherche-formation-développement sur des orientations et des thématiques en cohérence avec les projets pédagogiques des centres de formation et en concertation avec l'ensemble des acteurs de leurs territoires. Un nouveau mode de co-pilotage des exploitations par la DRAAF, le Conseil régional et les représentants professionnels dont la chambre régionale d'agriculture, en concertation avec les établissements doit se mettre en place pour une valorisation optimale de leur potentiel.

Annexe n° 8 : La région Auvergne

Région française restée très agricole, la région Auvergne axe principalement ses productions dans quatre domaines : les céréales, l'élevage, la production fromagère et la forêt.

Elle dispose d'un potentiel de recherche publique ou privée important complété par un dispositif d'enseignement comptant un établissement d'enseignement supérieur et 10 lycées agricoles.

8-1. État des lieux du dispositif

La Recherche agronomique

L'INRA

L'INRA est très présent dans cette région (8 à 9% des moyens nationaux de recherche de l'Institut). Son implantation comporte le centre de THEIX, implantation principale et les centres du CROUEL, d'ORCIVAL, de LAQUEUILLE, de MARCENAT et d'AURILLAC.

Le centre dispose d'un patrimoine bâti de plus de 100 000 m² et d'un foncier non bâti de plus de 1500 ha de surface agricole.

Le plateau technique comporte des équipements de pointe (génotypage, RMN...). Il est complété par un Observatoire de Recherche en Environnement (ORE) et d'une plate-forme de recherches pluridisciplinaires en agriculture biologique.

Son activité de recherche s'organise autour de quatre thématiques :

- génomique et physiologie végétales,
- territoires-élevage-environnement,
- qualité des produits animaux,
- nutrition humaine préventive.

L'INRA « Auvergne » est impliqué dans de nombreuses collaborations scientifiques régionales (PSDR), nationales (CPER) et internationales (du 6ème et du 7ème PCRD).

Il participe au développement territorial par son soutien des professionnels au travers des pôles de compétitivité (InnoViandes, Céréales Vallée).

Il collabore avec l'enseignement supérieur dans le domaine de la recherche (Université Blaise Pascal de CLERMONT-FERRAND, Pôle de compétence « ESTIVE ») et l'enseignement technique dans celui du transfert, de la valorisation et de la formation des enseignants.

Le CEMAGREF

Le centre CEMAGREF « Auvergne » est composé de deux sites :

- le site d'AUBIERE (Puy de Dôme)

- le site de MONTOLDRE (Allier)

Sur le site d'AUBIERE, ne figurent que des laboratoires. Le personnel compte 35 personnes (chercheurs et administratifs).

Le site de MONTOLDRE s'étend sur 200 ha. Son personnel est composé de 27 chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Le centre conduit des recherches dans deux axes :

- les innovations technologiques pour l'agriculture raisonnée et l'environnement,
- le développement régional et l'aménagement du territoire.

Le CEMAGREF « Auvergne » mène ses recherches dans trois unités :

- l'unité « Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes (TSCF) »
- l'UMR « Métafort » (Mutation des activités, des espaces, et des formes d'organisation au sein des territoires ruraux) qui associe AgroParisTech, le Cemagref, l'ENITA et l'Inra,
- le laboratoire d'ingénierie pour les systèmes complexes (LISC).

. L'Enseignement agricole

Rattaché à AgroParisTech, le centre ENGREF de CLERMONT-FERRAND est impliqué dans l'UMR Métafort.

Par ailleurs, la région Auvergne comporte 10 lycées agricoles et un établissement d'enseignement supérieur, l'ENITA de Clermont-Ferrand.

. Les exploitations

La plupart des lycées agricoles possèdent une exploitation qui permet de répondre aux nécessités pédagogiques de ces derniers mais, au-delà pour certains d'entre eux, de développer une politique de production qui assure leur équilibre financier. Enfin, dans quelques cas, ces exploitations permettent de mettre en place de véritables politiques de recherche/développement, en collaboration avec des EPST (CEMAGREF, INRA), des partenaires privés, à un degré moindre des chambres d'agriculture.

8-2 Les points forts du dispositif

Politique de massif

La région Auvergne peut revendiquer une *véritable politique de massif* orientée selon trois axes :

- l'élevage,
- les céréales,

- la forêt.

Acteurs économiques

Pour cela, la région Auvergne possède des acteurs économiques de premier plan (Limagrain), un tissu de professionnels motivés, demandeurs d'une plus grande collaboration avec les responsables d'exploitations afin de mettre en place une politique de recherche, de développement et de transfert et des engagements autour de diverses actions :

- participation du Conseil Régional au surcoût pédagogique des exploitations ce qui leurs assure une meilleure visibilité budgétaire, RMT financement ;
- rôle pivot de l'ENITA dans l'interface enseignement technique/enseignement supérieur;
- l'existence de RMT (énergie, observatoire des pratiques agricoles),
- mise en place d'une licence « pro »;
- pôle de compétitivité mondial (« Céréales Vallée »);
- taille de certaines exploitations permettant la mise en place de certaines thématiques de recherche;
- présence d'un des plus importants centres INRA à THEIX et son implication dans la politique scientifique régionale.

8-3 Les points faibles du dispositif

A partir des divers contacts de la mission, divers points apparaissent en négatif :

- absence de réseau entre les exploitations ;
 - absence de diversification de leurs thématiques ;
 - absence de coordination régionale entre les divers secteurs ;
- insuffisance de chefs de projet au niveau des exploitations afin d'assurer la mise en place et le suivi des protocoles ;
 - faible participation des chambres d'agriculture aux actions de recherche développement ;
 - peu de retour des projets conduits dans le cadre des RMT au niveau des lycées agricoles.

8-4 Propositions

Au niveau régional

Définition d'une politique scientifique :

- définir en concertation avec la Région, les établissements d'enseignement, les EPST, les acteurs privés des axes de « recherche-développement-valorisation » afin de tenir compte des enjeux locaux pour répondre à la notion de territoire ;

- développer une politique de recherche-développement-valorisation au travers de plate-forme commune avec les régions proches en particulier Rhône-Alpes ;
- impliquer d'avantage le réseau des chambres dans ces actions.

Mise en place d'un pilotage régional par la DRAAF assurant :

- une coordination régionale nécessaire afin d'éviter les redondances de projets, d'impulser la notion de spécialisation des établissements, de ne pas pratiquer de « monothématique » (tout bio en particulier) mais adapter les thématiques aux ressources du territoire (céréales, forêt notamment) ;
- une animation scientifique entre les différents partenaires : SRFD, EPST, proviseurs, responsables d'exploitations, chambres d'agriculture ;
- une coordination de l'action des RMT, des PEP des programmes ANR ou européens.

Au niveau des exploitations

Mise à disposition d'un ingénieur chef de projet (tiers temps ou un temps complet)

- afin de conduire les projets de recherche/développement et d'en assurer l'articulation avec les EPST, les chambres d'agriculture, les partenaires privés.

Évaluation des chefs de projets et des projets eux-mêmes

- Développer une politique de recherche-développement-valorisation au travers de plate-forme commune avec les régions proches en particulier Rhône-Alpes ;
- **Impliquer d'avantage le réseau des chambres d'agriculture dans ces actions.**

Annexe n° 9 : La région Bretagne

La région Bretagne est marquée par une histoire dynamique de son développement agricole notamment dans les productions animales et légumières. Pour accompagner cet élan, l'investissement humain a fortement marqué la région tant au niveau de la formation, de la recherche que de la diffusion des techniques. Il en résulte que la Région dispose d'une forte densité de centres de formation, d'implantations de fermes expérimentales et de centres de recherche.

9-1. La place de la recherche agronomique

Le Centre INRA de Rennes représente le plus grand centre d'expérimentation de l'INRA en nombre d'agents (275 sur un total général de près de 2000 au niveau national) répartis pour partie en Normandie. Les implantations de l'INRA en Bretagne comprennent les sites suivants :

- Le Domaine de la Motte au Vicomte au Rheu -35 amélioration des plantes,
- L'Unité de testage de porcs du Rheu -35,
- Le Domaine de Kerdevez à Plougoulm -29 sur pommes de terre et plantes à bulbes,
- Le Domaine de Keraiber à Ploudaniel-29 sur l'amélioration des plantes maraichères,
- L'unité d'expérimentation d'écologie et d'écotoxicologie aquatiques de Rennes-35,
- L'unité expérimentale de recherches porcines de Saint Gilles-35.

Le Centre dispose de ces 6 unités expérimentales(UE) auxquelles s'ajoutent les deux unités du Pin en Basse-Normandie spécialisées en recherche fourragères et en génétique bovine. Par ailleurs existent 9 installations expérimentales (IE) dont les spécialisations sont diversifiées de la recherche cidricole aux phytosanitaires en passant par la technologie laitière.

Le Rheu	0450.testages porcs
Ploudaniel	0023.p de terre et plantes à bulbes
Le Rheu	0117.cidricoles et biotransformation fr et lé
Le Rheu	0118.amélioration des plantes
Le Rheu	0121.technologies laitières
Le Pin au Haras	0281.fourrages
Le Pin au Haras	0326.exp animales
Le Rheu	0450.testages porcs
Plougoulm	0746.améliorations des plantes maraichères
Le Rheu	0787.domaine de la Motte au Vicomte
Sizun	0937.salmoniculture
Saint Gilles	0994.recherches porcines
Rennes	1036.écologie écotoxicologie aquatiques
Rennes Sribé	1037. le SRIBE
Rennes	1069.Sol et agronomie
Rennes	1079.Métabolisme et physio du porc
Saint Gilles	1080 productions vaches laitières
Rennes	1099.phytoprotecteurs

L'INRA y est fortement implanté avec la présence de 9 installations expérimentales et de 6 unités expérimentales aux spécialités diversifiées. Il apporte un appui scientifique aux instituts techniques et aux fermes expérimentales du réseau des chambres d'agriculture, ainsi qu'à certains établissements d'enseignement (ST Aubin sur la biodiversité, Guingamp sur la mise en place de la nouvelle porcherie. La relation de proximité qui aurait pu s'établir sur le site du Rheu en 2003 suite à la proposition faite par l'INRA d'un partenariat avec la ferme du lycée agricole sur le pâturage des vaches laitières n'a malheureusement pas abouti par manque de volonté d'implication de l'équipe dans la mission expérimentation.

9-2. Les instituts techniques en Bretagne

Deux instituts disposent de stations expérimentales. Il s'agit de :

- l'institut du porc à Romillé avec 128 places de truies,
- l'institut de l'élevage au Rheu qui dispose de 300 bovins à l'engraissement.

Arvalis s'est rapprochée de la station de Kerguehennec-56 du réseau Chambre d'agriculture.

9-3. Les réseaux des chambres d'agriculture

Les chambres d'agriculture de la région Bretagne ont très tôt souhaité disposer d'exploitations expérimentales pour appuyer les actions de développement auprès des exploitants agricoles. Aujourd'hui sur le recensement de 29 exploitations des chambres d'agriculture au niveau national, 12 sont implantées en Bretagne.

Dès 1994, sous l'impulsion de la chambre régionale d'agriculture de

Bretagne et de sa commission recherche-formation, il a été décidé de créer un réseau régional de stations professionnelles en appui au projet régional de recherche appliquée. La réflexion prospective « Quelle recherche appliquée au service des agriculteurs et de l'agriculture en région Bretagne à l'horizon 2010 » a abouti au scénario d'ouverture du réseau validé en 2001. Il a été décidé en 2005 du redéploiement des moyens avec fermeture de sites correspondant à une volonté de faire avec des moyens réduits à 80% des moyens de l'époque et de le rationaliser à partir de 3 pôles de recherche appliquée :

- herbivores, (de 27,7 ETP en référence historique à 19,4 fin 2007),
- porcs et aviculture (de 19,8 à 14,7 ETP fin 2007),
- agronomie et productions végétales (de 17,7 à 15,1 ETP fin 2007).

L'ensemble des 6 stations a été spécialisé selon les thématiques suivantes :

- agronomie, à Kerguehenec-56,
- bovins, à Mauron-56,
- porcs au Crécom-22,
- machinisme en s'appuyant sur une unité du Cormiers -35,
- un seul outil laitier à Trévarez-29,
- une unité de démonstration de bâtiments d'élevage de porcs à Guernévez -29.

La chambre régionale a consacré 9,4 millions euros à cet ensemble en 2007 dont

- 40% pour les stations,
- et 52% pour les coûts de personnel.

L'origine des financements provient notamment :

- 41% des impôts Chambre (Taxe additionnelle sur le foncier non bâti),
- 15% du produits des fermes expérimentales,
- 10% du conseil régional,
- 4% du conseil général.

Une évaluation externe a montré une forte amélioration de la lisibilité interne et externe du dispositif, l'effort de recherche et d'innovation dans un contexte professionnel et économique difficile, le fort engagement des personnels rencontrés, un processus rodé d'élaboration des programmes, un dispositif de recherche appliquée réactif, un réel savoir de production de références pour les exploitants et le réseau d'appui technique, et un fort souci de valorisation et de communication.

Cependant, cet effort de restructuration n'a pas encore totalement abouti, des unités départementales demeurent. Ainsi le réseau régional des 6 stations apparaît en couche supplémentaire aux autres unités départementales dont 3 pour le seul département du Finistère sur lequel repose le plus gros effort de repositionnement. Par ailleurs, il est à noter la faible connexion de ce réseau avec celui des établissements d'enseignement agricole, notamment publics. Ainsi le site de Kerguehenec-56 qui mène des travaux sur l'agriculture biologique est ignorant des actions réalisées par le Lycée agricole de Suscinio près de Morlaix-29. Par ailleurs un responsable professionnel rencontré émet

des réserves sur l'utilité des exploitations des établissements d'enseignement agricole. Cependant, des opportunités demeurent en associant des formateurs aux cellules de réflexion thématique du réseau des stations de la chambre régionale.

La constitution de ce lourd réseau entre pleinement dans la dynamique de la chambre régionale dont le contrat d'objectif Recherche appliquée 2008-2010 intitulé « Pour une agriculture durable » est proposé au Conseil régional de Bretagne.

La contribution conséquente du Conseil régional à l'investissement et au fonctionnement du réseau posera à terme les efforts conjugués de ce même conseil pour l'ensemble de la filière formation recherche développement.

9-4. La position de la DRAAF

Dans un contexte dynamique de l'agriculture de la Bretagne, la DRAAF poursuit une politique de recherche de complémentarité, de mutualisation et de spécialisation des outils d'expérimentation et de démonstration de la région Bretagne. Le contexte est marqué par un tissu dense de sites d'expérimentation et de démonstration avec deux réseaux qui coopèrent peu jusque là celui des chambres d'agriculture et celui des établissements d'enseignement agricole.

Comment poursuivre l'avance technique et économique de la région dans un contexte de réduction des crédits publics ? L'État et les collectivités territoriales sont les principaux contributeurs financiers. Il convient de mettre les outils d'expérimentation et de démonstration en capacité technique (dimension des ateliers comparable à leur environnement) et de créer des liens entre enseignement agricole et chambre d'agriculture dans une perspective d'évolution de l'agriculture dans le développement durable.

Le conseil régional axe d'ailleurs sa politique d'intervention dans ce cadre. Il incite les exploitations et stations expérimentales à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment l'agriculture biologique.

Les chambres d'agriculture sont très marquées par le système de production polyculture-élevage. Les fruits et légumes font l'objet d'un réseau spécifique autour du CERAFEL dans le cadre de l'OCM fruits et légumes qui bénéficient de financements européens. Par ailleurs, la DRAAF constate l'écart entre le monde agricole et les filières de l'agroalimentaire. Pour elle, il convient d'associer pleinement les filières d'aval au processus d'expérimentation et de démonstration.

Il convient de noter que la DRAAF a la volonté d'animer le réseau des exploitations de l'enseignement agricole et la nomination d'une animatrice connaissant l'ensemble des structures de développement représente un gage pour l'avenir.

9-5. Les établissements d'enseignement agricole

L'enseignement agricole public représente un potentiel de 349 ha de SAU, 87 ha de bois pour 8 exploitations agricoles et un atelier technologique et 19,2 salariés en équivalent temps plein. C'est dire que cet ensemble est morcelé avec des structures de faible taille en moyenne. Dans les orientations technico-économiques de nombreuses spéculations coexistent. Bovins lait (5 ateliers) et porcins (5 ateliers) viennent en tête. Les productions horticoles sont bien représentées : maraichage (3 ateliers), productions florales (3 ateliers), arboriculture (3 ateliers également). Figurent des ateliers d'accueil à la ferme et un atelier de transformation. Il s'agit d'un grand panorama des productions pour 8 exploitations. D'où deux questions : Faut-il davantage spécialiser les exploitations et non pas se disperser ? Quel travail en réseau des exploitations par spécialité ?

L'exemple du Lycée agricole de Suscinio- Morlaix- 29 montre la capacité d'un établissement à créer un partenariat avec les acteurs de la filière légumes biologiques de la Bretagne. A noter que la production régionale de légumes biologiques s'est accrue de 15% en 2008 par rapport à l'année précédente avec une structure leader, la SICA de Saint Pol de Léon. La conversion initiée en 1995, partielle pour des raisons pédagogiques, est devenue totale en 1998 avec le soutien de l'organisation des producteurs(OP) Armorique maraichère et de Biomax. Ainsi a été mise en place une plate-forme agrobiologique (PAIS) structurée avec un comité technique et des commissions techniques en lien avec le comité interprofessionnel régional de l'agriculture biologique (CIRAB). Le budget global de la PAIS pour 2008 reste modeste avec un volume de 80 000 € dont 26 % de contributions des professionnels, 23% du conseil régional, 23% de Viniflor, 09% du conseil général du Finistère et de 9% du Pays de Morlaix. La PAIS réalise des actions en partenariat avec le GRAB, l'INRA (GAP et SAD) et des centres de ressources génétiques dans le cadre de conventions.

Depuis avec l'appui de la DRAAF, le réseau des exploitations horticoles des lycées en agrobiologie devient un lieu d'échange et de transfert. Cet exemple illustre la liaison entre plate-forme d'expérimentation et filière qu'il conviendrait de mieux valoriser et de mieux lier aux structures de développement des chambres d'agriculture.

9-6. Quelques pistes pour la région Bretagne

Cette région dispose d'outils remarquables mais avec une concertation insuffisante entre les divers réseaux. Nous assistons encore à une trop forte dispersion des structures. Le réseau des chambres d'agriculture a engagé une restructuration forte de ses outils d'expérimentation et de production de références. Cependant, le réseau régional se superpose à celui existant au sein des chambres départementales : la réforme n'est pas encore totalement aboutie. Les établissements d'enseignement agricole ne sont pas structurés au niveau régional. Les spéculations des

établissements apparaissent nombreuses. Dans la mesure où les outils sont maintenus par le conseil régional, une cohérence de ce réseau pourrait être assurée en spécialisant les unités, avec des dimensions professionnelles et avec une animation scientifique au niveau régional. Les acteurs administratifs, politiques et professionnels de la région sont convaincus des enjeux de l'agriculture bretonne. C'est pourquoi, il apparaît urgent que l'ensemble des exploitations et stations de recherche comme de références soit mis en réseau unifié avec un appui fort de la recherche. Cela suppose que le DRAAF anime cette politique en concertation avec l'INRA, l'Agro Campus Ouest, le conseil régional, la chambre régionale de l'agriculture et les représentants des filières agro-alimentaires.

Annexe n° 10 - La région Rhône-Alpes

En région Rhône-Alpes six acteurs essentiels apparaissent dans le concert des relations entre recherche et développement

- les chambres d'agriculture et organismes professionnels agricoles,
- la région Rhône-Alpes,
- les consommateurs,
- l'enseignement supérieur et la recherche,
- l'enseignement technique agricole,
- la DRAAF.

Afin de faire un diagnostic de la problématique régionale, repérer les pratiques pertinentes et formuler quelques propositions, il convient d'exposer le jeu de ces six acteurs.

10-1. les chambres d'agriculture et les OPA

L'originalité de l'organisation du développement agricole en Rhône-Alpes, comme dans quelques régions, est la structuration par filière de produits autour de PEP, les pôles d'expérimentations et de progrès, chargés de fédérer un réseau de professionnels lors du choix et de la mise en œuvre d'un programme d'expérimentations de recherche appliquée, conduit pendant un à trois ans chez des agriculteurs (les essais) ou en stations expérimentales avant que les résultats ne soient diffusés et transposés.

L'initiative fut prise par la chambre régionale d'agriculture, dans les années 85-90 lors de premières crises du financement du développement agricole (ou lors de la nécessité de rationaliser les crédits). Ainsi la chambre régionale est devenue leader coordonnant les chambres départementales et orchestrant les acteurs concernés.

Ainsi 13 PEP se sont mis en œuvre, chaque PEP s'appuyant sur une association de professionnels (la chambre régionale ou chambres départementales n'apparaissant qu'au titre de membres de PEP). L'organisation d'un PEP est donc re-déléguée à un réseau, responsable d'initiatives et d'un programme.

En productions animales

PEP bovins lait
PEP bovins viande
PEP porcins
PEP caprins
PEP ovins
PEP aviculture

PEP aquaculture

En productions végétales

PEP grandes cultures
PEP vin
PEP fruits
PEP légumes
PEP horticulture
PEP PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales)

Faute d'animation trois PEP ont disparu en 2000 : bovins viande, ovins et porcins. Sur les 10 actuellement actifs, la chambre régionale coordonne l'ensemble et veille au bon déroulement des programmes.

Chaque PEP peut s'appuyer sur une station expérimentale et/ou des essais chez des agriculteurs. Ainsi un certain nombre d'établissements d'enseignement agricole, publics ou privés, sont les lieux d'essais ou mieux, conduisent des stations expérimentales au sein de leurs exploitations : citons quelques exemples probants :

- Le PEP caprins dont la station expérimentale est conduite par l'exploitation 'Le Pradel' du lycée agricole d'Aubenas (EPL) en tant que tête d'un réseau d'éleveurs.
- Le PEP lait fait appel à des expérimentations ou des essais
 - sur le centre d'élevage de Poisy, établissement privé agricole de l'UNREP, (centre essentiellement financé par des chambres d'agriculture de l'inter-région),
 - les lycées agricoles (EPL) de Bourg En Bresse 'Les Sardières', Chambéry 'La Motte-Servolex', Valence, La Côte St André.
- Le PEP avicole fait appel
 - à la station expérimentale de Béchanne (01-St Etienne du Bois),
 - à la station expérimentale de St Julien sur Veyle (canard),
 - au lycée agricole de Bourg En Bresse 'Les Sardières' (poulet label 'Bresse').
- Le PEP aquaculture travaille en relation avec
 - la station INRA de Thonon les Bains
 - le lycée privé CNEAP de Poisy
- Le PEP 'grandes cultures' dispose de deux stations 'Arvalis' à
 - Lyon Saint Exupéry (69),
 - Etoile sur Rhône (26).
- Le PEP vin fait appel à
 - la Sicarex sur la zone, notamment, du Beaujolais,
 - l'inter profession des Côtes du Rhône.
- Le PEP fruits est structuré autour des stations
 - de la SENURA, à Chatte (38) (spécialisée sur le noyer),
 - et de la SEFRA à Etoile sur Rhône,

et est en relation étroite avec la station INRA UE de Gotheron, spécialisée sur les expérimentations en productions arboricoles intégrée et biologique.

- Le PEP horticulture est recentré autour de sa station du 'Ratho' à 69-Brindas.
- le PEP légumes, autour de la station du 'Serail', voisine, à Brindas.
- le PEP 'plantes à parfum, aromatiques et médicinales' rassemble les travaux conduits sur les stations de
 - Montboucher sur Jabron (26),
 - Nyons, station de Mévouillon (26),
 - et les essais au lycée horticole de Romans (26).

Outre la relation entre ces PEP et l'enseignement agricole, les programmes d'expérimentation sont montés après validation pas un comité scientifique auquel participe l'INRA.

Ainsi l'acteur, chambres d'agriculture, s'est doté d'un outil précieux, efficace, partenarial et exercent bien le rôle d'établissement public en charge du développement auprès des agriculteurs. Les établissements techniques d'enseignement agricole, en capacité de conduire des expérimentations, ont pu ainsi s'insérer au mouvement.

Le dispositif s'il donne globalement satisfaction, reçoit un certain nombre de remarques, susceptibles de le faire évoluer:

- les résultats sont-ils toujours largement diffusés et profitent-ils au plus grand nombre ou au contraire sont-ils captés par une élite agricole? (question qui n'est pas propre aux PEP, mais question posée notamment par les élus du Conseil Régional)
- les travaux ne sont-ils pas trop recentrés sur des thèmes techniques alors que les problématiques sont globales en fonction des systèmes d'exploitation dans les différents territoires? On se référera aux travaux conduits par ailleurs dans le cadre du PSDR («Pour et sur le développement régional») (voir plus loin). Ces travaux conduits par des chercheurs en lien avec des acteurs de terrain (dont les chambres d'agriculture), traitent en effet d'enjeux beaucoup plus globaux de l'économie des territoires, dont les enjeux de l'agriculture.
- l'esprit est-il suffisamment collectif ou au contraire entre les mains d'un certain nombre d'acteurs influant? Car il faut:
 - respecter les enveloppes,
 - trouver un compromis entre les PEP dans une enveloppe globale limitée (1,75M€ pour la Région en 2007),
 - ouvrir les réflexions à la société civile,
 - bien prendre en compte l'ensemble de la problématique du développement durable, avec notamment ses volets économique et social,
 - et bien identifier les expérimentations réalisables dans le temps.

L'argent public, plus rare, ou nécessairement plus limité au regard des aspirations d'un nouveau développement, conduit inévitablement à une nouvelle rationalisation. Ce débat ne peut être évité. La chambre régionale d'agriculture conduit une réflexion globale au sein du COREDEF, (comité régional du développement, de l'emploi et de la formation), mais est-elle toujours en posture institutionnelle pour pouvoir le faire? N'a-t-elle pas à rendre souvent seule des arbitrages avec l'avis de partenaires parfois juge et partie?

Le débat régional global est en effet à situer au barycentre de plusieurs partenaires que sont les chambres d'agriculture, la Région, la recherche, les établissements d'enseignement (techniques et supérieurs), la DRAAF et même les consommateurs. Réglementairement la COREAM, sous l'égide du préfet n'est-elle pas l'instance normale d'un tel débat?

10-2. Le rôle joué par les consommateurs.

La région Rhône-Alpes est porteuse d'une culture particulière où les consommateurs, assez massivement ont recours à des circuits directs entre producteurs et consommateurs pour leurs approvisionnements agroalimentaires hebdomadaires. C'est une région démographiquement dense (6 millions d'habitants avec 136 habitants au km² dans une région montagneuse), dotée de grandes métropoles urbaines où la pratique des «marchés de quartiers» est une tradition culturellement très ancrée. Ainsi les territoires régionaux, même éloignés, profitent d'un retour de valeur ajoutée, dès lors que les systèmes d'exploitation ont été orientés vers cette «agriculture des territoires» et maintiennent à travers des signes de qualité, une image positive de leurs produits.

Cette agriculture «des territoires» sait d'ailleurs adroitement, à travers une nouvelle logique de circuits courts que les débats actuels ont réactualisé, profiter d'une large segmentation du marché, depuis les produits biologiques jusqu'à ceux vendus en grande surface avec une mention locale. La chambre régionale d'agriculture a, par exemple, cette dernière décennie, accompagné la mise en place de magasins «à la ferme» qui jouissent d'une réputation portant des prix plus rémunérateurs pour les producteurs.

Ainsi, les consommateurs, même s'ils n'y étaient pas conviés, finiraient par s'inviter à la table des discussions relative aux orientations du développement agricole et rural. Et ils le manifestent, bien au delà du choix de produits de qualité, dans leur représentation du rôle de l'agriculteur, quant aux aménités que la multifonctionnalité de l'agriculture apporte aux valeurs patrimoniales de la région. Ces valeurs patrimoniales se retrouvent largement dans la balance touristique d'une région, Rhône-Alpes, très fréquentée et très visitée.

Des chercheurs suivent d'ailleurs avec attention ces tendances de nouvelle structuration de la demande agroalimentaire et «sociétale», que les débats médiatiques vers une économie plus durable, rendent chaque jour plus audibles.

10-3. Le positionnement de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Dans ce débat d'orientation, l'enseignement supérieur et la recherche sont donc attendus pour donner une lecture anticipée des signaux faibles actuels, émanant des futurs mouvements de fond d'une société, ainsi que sur des réponses scientifiques à des questions urgentes d'actualité, en même temps qu'ils doivent conduire des recherches fondamentales pures

Ainsi et paradoxalement la Région Rhône-Alpes apparaîtrait avec un potentiel de chercheurs relativement éparpillés, sans cohérence apparente. Le CEMAGREF en Rhône-Alpes a largement déployé des partenariats avec l'enseignement supérieur, notamment universitaire,

sur les problématiques de l'eau et de l'épuration ainsi que la veille sanitaire et semble «habiter chez les autres». En réalité les questions de l'eau, de l'épuration, de la pollution passagère ou plus durable (cf par exemple l'accumulation des PCB) sont autant de questions d'actualité, voire polémiques, où les compétences attendues ont été affirmées par les équipes concernées. Le CEMAGREF est également positionné sur des problématiques de territoires qui contribuent à éclairer des initiatives locales.

L'INRA, riche de 200 chercheurs, paradoxalement, ne dispose pas de centre de recherche d'importance en Rhône-Alpes qui le rendrait plus lisible. La logique est historiquement identique à celle du CEMAGREF, c'est à dire de s'intégrer dans des UMR ou de participer à des RMT, en lien avec l'enseignement supérieur universitaire.

Globalement si les chercheurs et les enseignants chercheurs se connaissent bien et constituent un monde où les communications sont importantes, les relations avec la «sphère» du développement sembleraient plus distendues.

Quant à l'enseignement technique agricole, on y constate, une coupure forte vis à vis de la recherche (sauf quelques rares exceptions). Ce constat est partagé entre la DRAAF et l'INRA et la volonté d'y remédier, inscrite dans les projets.

Trois pistes d'évolution positives semblent pourtant se profiler:

- d'une part la mise en place récente de quelques chefs de projet et de partenariat dans les lycées agricoles, sous responsabilité du CEMAGREF, semble avoir été le détonateur à une connaissance et reconnaissance réciproques entre les deux milieux de la recherche et de la formation technique; l'idée est même émise d'un «super chef de projet» régional dont la fonction serait de conduire auprès du DRAAF l'animation d'une politique régionale «R & D» partagée.
- D'autre part, à l'initiative de l'INRA depuis 1993, les dispositifs «PSDR» de recherche co-construits avec le CEMAGREF, l'INRA et les partenaires du développement, dans 10 régions dont Rhône-Alpes, constituent un lieu prometteur contribuant à cultiver et à entraîner une dynamique d'ensemble. (PSDR = «pour et sur le développement régional») Les travaux conduits dans le cadre des trois vagues successives du PSDR ont resserré étroitement les liens entre les chercheurs et les acteurs; ces deux parties trouvent aujourd'hui un net intérêt à travailler dans le même sens selon une méthodologie, des outils rodés et des retombées concrètes; et les travaux rendus posent des problématiques non encore entreprises dans les PEP et tracent des orientations d'actions, d'envergure, au bénéfice de l'agriculture et des activités rurales des territoires.
- Enfin l'initiative toute récente, à travers «ESTIVE» de la part de l'enseignement supérieur de Rhône-Alpes et d'Auvergne, de se mettre à disposition des partenaires, notamment de l'enseignement technique agricole, (par exemple des conférences d'enseignants chercheurs) a eu un effet bénéfique immédiat. Très bien accueillis par l'enseignement technique, ces contacts font l'unanimité.

Les questions urgentes (à l'échelle de la recherche) posées par l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques ainsi que sa contribution à une économie plus durable, poussent dès maintenant les acteurs à se retrouver dans une politique coordonnée et lisible par tous. Et on constate sur le terrain une réactivité notoire devant toute opportunité d'une réorientation urgente.

10-4. La situation de l'enseignement technique agricole: du repli à l'innovation?

Il ressort des entretiens et visites réalisées en Rhône-Alpes une situation extrêmement disparate quant au positionnement des établissements d'enseignement agricole, publics ou privés, dans le «concert» du développement, à travers le rôle joué par les exploitations agricoles ou les ateliers technologiques.

A entendre certains interlocuteurs et à constater de visu des réalités, les exploitations agricoles et/ou ateliers technologiques des établissements (et même l'enseignement agricole en général) seraient tombés, pour une partie d'entre eux, dans une véritable torpeur car

- la culture universitaire domine dorénavant les équipes enseignantes (du moins une culture universitaire vue comme une pratique coupée des réalités) ;
- l'intérêt de plus en plus marqué par ces enseignants pour les formations générales et technologiques, plus conformes à leurs attentes, face à une réalité de terrain complexe donc plus incertaine et déstabilisante ;
- un discours intellectuellement construit sur le développement durable qui n'est parfois qu'un moyen de désavouer «l'agriculteur pollueur» au lieu d'en côtoyer le contexte systémique complexe ;
- des moyens de plus en plus restreints qui ont définitivement obéré les possibilités, par décharges horaires, de suivi et d'intervention d'enseignants sur des secteurs productifs des exploitations; la coupure est alors consommée ;
- les équipes enseignantes, parfois vieilles ou/et usées n'auraient même plus envie de se plonger dans les réalités concrètes, mobilisatrices de temps et d'énergie ;
- la perte progressive des origines rurales d'une partie même des équipes pédagogiques, contribuerait à cette lente désaffection ;
- enfin, la population des apprenants, dont un cinquième seulement (en moyenne) est constitué d'enfants d'agriculteurs, plus faiblement motivée par les formations strictement professionnelles, contribue à recentrer (au plus) l'enseignement agricole sur un rôle sociétal d'insertion et de citoyenneté.

Dans ces situations extrêmes, les exploitations, quand elles

existent, sont coupées de l'orchestration pédagogique, et coupées de l'innovation du développement; ce sont des unités productives à part; de surcroît, parfois, dans une situation technique et financière tendue qui ne fait que les discréditer davantage, notamment au yeux des professionnels et du conseil régional.

La tentation est alors forte de prendre des décisions radicales, notamment de confier tout ou partie de ces exploitations à des professionnels acceptant, au regard de la mise à leur disposition de l'outil, de nombreux accueils d'élèves remis en situation concrète. Ces propensions se manifestent dans l'enseignement public ou privé.

Mais dans la plupart des cas, l'exploitation (ou l'atelier technologique) apparaît au contraire comme le «cœur du réacteur», celui où

- la mise en situation de l'élève responsabilise et promeut son autonomie ;
- réalise un carrefour entre les partenaires du développement, de la formation et de la recherche ;
- crée un lieu de réflexion et d'innovation face aux nécessaires adaptations actuelles et à travers de nombreux essais ou/et expérimentations plus durables ;
- professionnalise, valorise et re motive en permanence (et à moindre coût) une équipe enseignante, ancrée sur la transformation des réalités, développant et adaptant ses compétences.

C'est alors une formation véritablement «grandeur nature».

Dans ces conditions, l'exploitation et/ou l'atelier technologique, notamment s'il existe un magasin de vente directe, constitue un puissant vecteur de communication et de propagation d'une image positive de l'établissement et de l'agriculture en général. L'établissement est en forte capacité de jouer alors une des interfaces entre des représentations contradictoires de l'agriculture dans la société, surtout si cet établissement s'est lancé dans un processus de citoyenneté et d'économie plus durable.

Cette situation disparate amène donc à formuler un certain nombre de préconisations pour l'instant strictement utiles à la gestion interne de l'enseignement agricole (nous verrons plus loin des recommandations plus globales dans le jeu de l'ensemble des partenaires du développement) :

1. Dans un contexte certes plus complexe et plus délicat à piloter que naguère, il peut arriver qu'un chef d'exploitation ou un chef d'établissement (public ou privé) développe moins ou plus de stratégie, voire, à la limite, se désintéresse, pour conduire un repositionnement de l'exploitation. Nous recommandons que celui-ci bénéficie d'un entretien d'évaluation par son autorité, débouchant sur une «remédiation» mesurable ou une mobilité. A l'heure de la réforme de l'État, le suivi des cadres lors d'entretiens réguliers et l'appui aux directeurs constituent des acquis à entretenir ou

- à généraliser. En effet certains établissements (publics ou privés) nous sont apparus fragilisés.
2. Dans une conjoncture de moyens limités et dans l'envergure des problématiques à conduire, la décision de compléter les équipes de direction de l'enseignement public par des chefs de projet et de partenariat, ainsi que par quelques tiers temps judicieusement placés, apparaît comme une orientation très pertinente à ne pas remettre en cause (ces ressources humaines étant bien sûr managées comme indiqué au point ci-dessus). Nous avons pu constater quelques situations locales où se focalise fort adroitement sur le chef de projet tout un nouveau pilotage du partenariat de l'innovation et du développement. Le profil de communicant est à retenir pour ces chefs de projet.
 3. Une politique d'établissement (public ou privé) doit toujours être débattue et pilotée, dans ses grandes orientations, par les instances « ad hoc ». Si le conseil d'exploitation (ou d'atelier) donne globalement satisfaction dans sa composition, les conseils d'administration des établissements, parfois trop lourds, apparaissent inadaptés à la nécessité de saine réactivité pour réellement piloter, d'autant qu'ils sont souvent vécus comme des chambres d'enregistrement de très nombreuses délibérations. Il semble nécessaire de retrouver une nouvelle pertinence de ces instances qui ne doit pas être suspendue aux seuls impératifs juridiques. La demande du terrain est que le conseil d'administration puisse, dans sa composition et ses prérogatives redevenir l'instance politique initiale qui sera capable, entre autre, de débattre de l'implication de l'établissement dans le processus de la recherche et du développement. Il en va aussi de l'intérêt des partenaires extérieurs à participer à ces conseils.

Conclusion : si l'enseignement agricole dans sa grande diversité apparaît, pour partie, solidement ancré dans le partenariat du processus recherche/développement, nous constatons en Rhône-Alpes un acquis et une faiblesse

- d'une part les réseaux d'établissements publics ou privés sont structurés autour des problématiques, entre autre, d'expérimentations et de développement. Et les échanges sont nombreux et conséquents, parfois bien structurés et animés. Les problématiques d'actualité y sont conduites collectivement. Le système est globalement innovant. Des établissements publics ou privés sont, de manière exemplaire, impliqués dans les PEP.
- Mais ces réseaux ne se côtoient pas ou peu, alors qu'ils trouveraient à l'évidence grand intérêt à découvrir leur culture voisine si ce n'est quasiment commune et à échanger pour bâtir un « schéma » régional de contribution de l'enseignement agricole au processus « R & D ». Le Schéma régional de l'enseignement agricole en constitue un premier cadre.

Ces deux éléments sont importants à noter, surtout quand la région affiche une politique volontariste.

10-5 La politique volontariste d'une Région

Dans un territoire, Rhône-Alpes, comparable à la Suisse voisine au plan géographique, démographique et économique, la région affiche une politique ambitieuse, tant en ce qui concerne, entre autre, l'enseignement technique ou supérieur et la recherche que le développement agricole ou économique en général. La région s'est notamment dotée d'importantes directions en charge de chacune de ces politiques.

S'agissant tout d'abord de l'enseignement supérieur et de la recherche, la région s'investit au niveau de l'orchestration de l'enseignement supérieur dans le cadre de ses compétences et dans le sens d'une bonne lisibilité des équipes. Au niveau de la recherche, notamment dans le cadre du PSDR («Pour et sur le développement régional»), la région (à travers la direction de l'agriculture et du développement rural) est un décideur essentiel aux côtés de la DRAAF, de la chambre régionale d'agriculture, de l'INRA et du CEMAGREF, dans le pilotage et le cofinancement des programmes de coopération entre les équipes de chercheurs et les acteurs du terrain. Actuellement sept programmes prospectifs PSDR sont conduits au bénéfice d'une meilleure compréhension et maîtrise du développement économique agricole et rural régional. Au sein de la région, la direction de l'agriculture et du développement rural est également co-financeur et co-décideur des 10 programmes PEP actuellement en cours ('pôles d'expérimentation et de progrès'). La région a donc un rôle déterminant dans la décision, le financement et l'évaluation des programmes de recherche appliquée et des programmes de développement.

La dernière décentralisation a conféré aux régions la pleine propriété des exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements agricoles publics. Ce réseau, dont la vocation pédagogique attribuée à la direction des lycées la compétence d'équipement immobilier (voire mobilier), devient en même temps un réseau possible participant à la politique du conseil régional en matière de contribution aux programmes expérimentaux des PEP. Cette nouvelle donne peut être une chance si ces exploitations et ateliers bénéficient d'une image de partenaire impliqué. Il en est de même pour les exploitations des établissements privés bénéficiant, si nécessaire, de financements conséquents de la région lorsque leur reconnaissance est acquise auprès des professionnels.

La région joue ainsi un rôle déterminant dans les orientations régionales, tant dans les programmes de recherche (PSDR), que dans ceux du développement (PEP) que les programmes plus

spécifiques comme l'agriculture biologique (CROF). Elle contribue ainsi à la fois aux réflexions à moyen terme de l'évolution de l'économie des territoires et de ses leviers d'actions que dans le cadre plus immédiat de l'innovation et du transfert au sein du développement sectoriel.

Son positionnement de financeur important, parfois quasi exclusif, l'amène aussi à trouver des reculs objectifs dans la conduite d'un dialogue souvent dual entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Ainsi la compétence scientifique et neutre des chercheurs ainsi que le regard sous l'angle des politiques nationales apportées par la DRAAF, constituent des éléments précieux d'un juste et nécessaire arbitrage.

10-6 Conclusion : Un nouveau rôle pour une nouvelle DRAAF?

Les DRAAF sont des institutions relativement nouvelles dans l'histoire récente dont le rôle régional est actuellement renforcé à la fois par :

- l'intégration du niveau départemental du MAP dans les DDEA puis les DDT ou DDPP,
- l'affirmation du niveau régional par la déconcentration de l'État en correspondance à la décentralisation de compétences sur les Régions,
- l'intégration des agents des offices dans les nouvelles DRAAF (avec la création de France Agri-Mer) et l'émergence de nouveaux projets stratégiques.

Ainsi, si les ex DRAF avaient hérité en 1984/85, d'une juxtaposition de services régionaux antérieurs, souvent copies symétriques des directions centrales, les réformes réglementaires et les incitations successives ont conféré aux directeurs régionaux de plus en plus de soin à mettre en place un organigramme répondant aux besoins des problématiques régionales.

S'agissant de la problématique du développement et de la recherche en Rhône-Alpes, il apparaît clairement que ces questions sont aujourd'hui transversales à plusieurs services au sein de l'ex DRAF:

- le SREA, au moins en ce qui concerne le suivi des 'dossiers' filières et le contact plus rapproché de la DRAAF avec la chambre régionale d'agriculture au sujet du PRDA et des PEP,
- Le SRDR, service plus récent du développement rural, (spécifique à la DRAAF Rhône-Alpes), dont l'une des vocations est la conduite de la contribution de la DRAAF à l'émergence des dossiers PSDR (ce service est susceptible d'être intégré au SREA),
- Le SERFOB, s'agissant des spécificités forestières et si ces spécificités justifient encore dans certaines régions au moins l'existence d'un service,
- Le SRFD, exerçant pour le DRAAF l'autorité académique sur

l'enseignement agricole, et entre autre le «contrôle» de la mission 'développement' des établissements, plus spécialement son animation pour les établissements publics, lorsque les moyens d'une équipe le permettent encore. (Ce qui n'est pas vrai dans toutes les régions).

Et l'arrivée des agents des offices ajoutent aux équipes en place de nouvelles compétences et ressources humaines, notamment en matière de développement, de veille économique et d'interventions.

A l'évidence une recomposition de la nouvelle DRAAF, se profile donc, en Rhône-Alpes comme dans chaque région, que la voie choisie soit celle d'un nouveau contour des services ou simplement de 'chantiers' inter-services, dont celui du développement et de la recherche.

Ce qui apparaît néanmoins lors des entretiens réalisés, c'est bien une attente des autres partenaires, relative au rôle que peut et pourrait jouer la DRAAF:

- la chambre régionale d'agriculture, si elle a historiquement affirmé un leadership régional utile, a déjà une pratique de débat, négociation décision avec les autres partenaires et ne pourrait trop longtemps encore exercer seule certains arbitrages;
- l'enseignement supérieur et la recherche, au moment d'une réforme pluriannuelle profonde qui en reconfigure le paysage national, a besoin du premier interlocuteur régional du MAP en région pour asseoir sa contribution au développement,
- la région, malgré son poids et sa politique explicite et affirmée, a nécessairement besoin de recouper des convergences avec l'État en région, la DRAAF pour ce qui concerne les problématiques agricoles et rurales, dans le but d'affirmer auprès de l'utilisateur une pleine cohérence de l'action publique;
- les établissements d'enseignement technique agricole, pour retrouver plus que jamais le chemin de l'innovation et de leur ancrage historique dans les réalités du développement avec leurs partenaires et exercer pleinement leur capacité d'initiatives, d'autonomie et de re-mobilisation, ont besoin du signe fort d'une politique de rencontre entre les acteurs. De manière mutualisée, ces établissements pourraient redéfinir alors leurs contributions aux expérimentations. A l'image d'autres réseaux existant déjà, les différentes composantes publique et privées de l'enseignement agricole pourraient, en amont, mieux connaître leurs complémentarités, de fait, dans la conduite des expérimentations en cours.
- Les consommateurs (et les usagers), à minima, sont sans doute à intégrer dans un plan de communication. Et les écouter à de multiples occasions permettrait d'orienter certaines actions du développement dans le sens de la pleine satisfaction d'une demande sociale et d'une valorisation économique des territoires.

En conclusion, nous pouvons donc suggérer aux partenaires de la région Rhône-Alpes

- **une rencontre de l'ensemble des exploitations, fermes et stations expérimentales de tous les partenaires de la recherche, de l'enseignement et du développement,**
 - **en vue d'une connaissance réciproque**
 - **dans le but d'échanges et de futures coopérations**
 - **dans l'optique d'un schéma régional cohérent «R & D»**
- **la poursuite des échanges qui ont commencé entre l'enseignement supérieur et la recherche et l'enseignement technique**
- **la poursuite de journées régionales thématiques**
 - **Ex: le point sur l'agriculture biologique**
 - **Ex: les bilans énergétiques**

Et sans remettre en cause le rôle et les acquis du COREDEF, il semble utile de recentrer les débats régionaux relatifs aux orientations et aux évaluations du pilotage recherche / développement au sein de la COREAM.

Annexe n° 11 : LES RESEAUX & UNITES MIXTES TECHNOLOGIQUES (RMT/UMT)

En appui aux informations générales recueillies au niveau national, il ressort donc des entretiens sur le terrain dans les trois régions ciblées de Bretagne, Auvergne et Rhône-Alpes, que les prérogatives en matière de recherche et de développement ont pu produire un système en mille feuilles. Même si des initiatives ont été prises dans chacune des régions, le dispositif actuel s'appuie trop souvent sur différents réseaux de partenaires dont la cohérence globale et la remise à plat deviennent un objectif partagé, tant au niveau régional qu'au niveau national .

C'est pourquoi, au moment de la rédaction de ce rapport en 2009 , il est utile de rappeler la volonté nationale de structurer ces réseaux,

- en facilitant le maximum d'initiatives au niveau régional,
- en évitant les doublons,
- et en permettant au système de rester lisible au niveau interrégional et national.

Compte tenu des défis à relever, pour que tout travail en réseau soit efficace et puisse bénéficier à d'autres partenaires et s'en enrichir, la « consécration » d'un réseau est réalisée au niveau national afin d'éviter des initiatives non coordonnées.

Ainsi, il paraît ainsi utile de

- rappeler quelques éléments récents du cadrage réglementaire, en matière notamment de RMT & UMT,
- de donner, après quelques années d'existence, l'inventaire de l'existant pour aider de nouveaux partenaires à s'insérer dans des démarches déjà engagées.

11-1 rappels réglementaires

Les références réglementaires sont rappelées en note⁴¹. Ainsi, la

41 Références réglementaires

- loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006
- décret n° 2006-1154 du 15 septembre 2006
- code rural livre VIII, titre II, article D 800-2 & D 800-5 du code rural
- arrêté du 23 février 2007, relatif au cahier des charges et approbation des UMT
- note de service DGER/SDRD/N2005- 2039 du 27 Mai 2005, relative aux UMT & RMT
- circulaire DGER/SDRIDCI/C2007-2004 du 13 février 2007, appel à propositions de RMT pour 2007
- circulaire DGER/SDRIDCI/C2007-2005 du 23 février 2007, appel à propositions d'UMT pour 2007
- circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2007 du 19 Mars 2008, appel à propositions de RMT pour 2008
- circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2006 du 19 Mars 2008, appel à propositions d'UMT pour 2008
- note de service DGER/SDRD/N2008-2009 du 27 juin 2008, relative à l'émergence & diffusion de pratiques durables : stratégie de l'enseignement agricole
- note de service DGER/SDPOFE/N2008-2081 relative à la prise en compte de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole
- note de service DGER/SDRD/N2008-2147 du 8 décembre 2008, relative à la mise en

DGER lance en 2007 et 2008 un appel à candidature de **réseaux mixtes technologiques** dont les objectifs sont :

- de mettre en réseau des ressources humaines et matérielles détenues par des organismes de recherche, de développement ou de transfert pour constituer des réseaux de compétences
 - visibles
 - reconnus
 - mobilisables
- de développer les synergies entre acteurs et répondre de manière plus globale aux besoins
- de favoriser la coopération entre la recherche, l'enseignement technique et supérieur
- de partager des équipements

Les attentes vis à vis d'un RMT sont :

- la co-construction d'un projet de recherche finalisé, d'un projet de développement,
- une production scientifique et technique, faisant régulièrement la synthèse des connaissances sur le thème choisi,
- l'élaboration et l'actualisation des méthodes et outils collectifs de diffusion,
- la formulation, au besoin, de questions à la recherche.

Après dépôt d'un dossier de demande d'agrément auprès de la DGER, précisant les modalités internes de fonctionnement, notamment la contribution qualitative et quantitative de chaque partenaire, un RMT peut recevoir un soutien financier aux actions d'animation.

A terme (3 à 5 ans, 8 ans maximum), l'objet d'un RMT doit être porté par un réseau d'opérateurs du développement, voire par une Unité Mixte Technologique.

Une UMT a pour but d'impliquer des chercheurs et des ingénieurs autour d'un thème de recherche, à vocation nationale affirmée, en vue d'une co-construction innovante d'adaptation aux évolutions des secteurs agricoles ou agro-industriels. Le partenariat ainsi développé débouche sur des relations de travail approfondies sur un même lieu géographique. Cette UMT, suite à son agrément peut recevoir des crédits dont les fonds peuvent être délégués à l'ACTA ou à l'ACTIA.

11-2 les résultats tangibles actuels :

Dix UMT sont agréées pour le secteur agricole.

Douze RMT ont été agréés en 2007, auxquels quatre nouveaux sont venus s'ajouter en 2008. **16 RMT sont agréés** (réseau ACTA/APCA) :

Titres/intitulés des projets RMT	Instituts pilotes	Partenaires
Agréés en 2007		
Fertilisation et environnement	ACTA	APCA, CA, ITA, INRA & Etablissements d'enseignement EPL Dijon, EPL Venours, EPN Rambouillet
MODELIA Modélisation & logiciels d'intérêt Commun appliqué à l'agriculture	ARVALIS Institut de l'élevage	ACTA, ITA, INRA, EPLEFPA de Toulouse Auzeville
Travail en élevage	Institut de l'élevage	ITA, CA, CEMAGREF, Sup Agro, ENITA de Clermont-Ferrand, ESA Angers, EPL Chambéry
Bâtiments d'élevage du futur	Institut de l'élevage	ITA, CA, INRA, ISA Lille, Etablissements enseignement technique de Bretagne Fermes pédagogiques de Guingamp et de Caulnes, CFPPA de Vesoul
Biomasse, énergie, Environnement & territoire	CRA Picardie	ITA, CA, INRA, Lycée agricole de Chaumois, EPL du Loiret otargis- Le Chesnoy ESITPA du Val de Reuil
Agroéquipement & énergie	FNCUMA	APCA, CA, ACTA, ITA, ENESAD Lycée agricole de Vesoul
Systèmes de production animale & environnement	IFIP	CA, ITA, INRA, Agrocampus Rennes, CREPA Bretagne, EPL Le Rheu et EPL Pontivy
Développement de L'Agriculture Biologique	ITAB, INRA SAD	Pôle agro vétérinaire ESTIVE, ACTA, CA Rhône-Alpes & Vaucluse, INRA, EPLEFPA Durance

Systèmes de culture innovants	CRA Bourgogne	ITA, CA, EPN Rambouillet, EPLEFPA de Vesoul, Chambray et Dijon
Observatoire des activités Agricoles sur les territoires OAAT	CRA Rhône-Alpes	ITA, CA, INRA, CIRAD, CEMAGREF, EPN Rambouillet, EPL Marmilhat (exploitation)
Biodiversité fonctionnelle	ACTA	ITA, CA, INRA, ENITA Bordeaux, Agrocampus Rennes, ESA Angers, Montpellier Sup Agro, EPN Rambouillet, EPLEFPA de Chateauroux, St Aubin du Cormier et Nîmes
Gestion de la flore adventice en grandes cultures	ACTA	CA, ITA, INRA, EPLEFPA de Vesoul

Titres/intitulés des projets RMT	Instituts pilotes	Partenaires
Agréés en 2008		
QUASAPROVE Qualité sanitaire des productions Végétales de grandes cultures	ACTA	ARVALIS, ITB, CETIOM, ITAVI, IE, ITERG, IFBM, INRA, Université de Pau, ENITA, EPLEFPA, CRA, LNDS, ONIGC
Prairie	Institut de l'élevage	3CRA, 9CDA, ARVALIS, ITAB INRA, 4 EPLEFPA
Bien être animal	Institut de l'élevage	ITA, IFIP, 2CRA, INRA, AFSSA 2EPLFPA, 2CDA, AVIPÔLE, EPN AgroParisTech, ENESAD
Filières fromagères	SUACI Alpes du Nord	CNAOL, Suaci Alpes du Nord Association Pôle fromager AOC, Massif Central, CDEO, CTCF, CDA du Cher, IE, Actilait, EIL Mamirolle, INRA

Conclusion:

Sous l'impulsion de la DGER, les outils de travail en réseau RMT et UMT se développent donc pour relever efficacement entre partenaires cinq défis complexes donnés dans « objectifs terres 2020 » :

- mieux utiliser une eau qui se raréfie,
- contribuer à la restauration du bon état écologique des eaux

- contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages
- protéger les sols agricoles
- mieux maîtriser l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique,

et **inscrire globalement le développement agricole dans un modèle à la fois productif et écologiquement responsable.**

Chaque RMT ci-dessus désigné bénéficie donc d'un pilote, très souvent choisi parmi les instituts techniques.

Si ces RMT sont maintenant repérés par tous les partenaires du développement et de la recherche, comme des creusets indispensables d'échanges et de rassemblements de références et des compétences, il est à ce stade trop tôt pour tirer un premier bilan de l'impact du dispositif. Nul doute que la prolongation de cette politique de réseaux clairement identifiés produira ses effets en terme de bonne coordination entre les régions et le niveau national, donc en terme de bonne efficacité des financements publics.

Annexe n° 12 : Formulaire d'enquête

EXEMPLE

de l' ENQUETE
sur les stations et exploitations expérimentales

du

réseau des chambres d'agriculture

<p>Etablissement :</p> <p>Nom :</p> <p>Adresse :</p>

Votre établissement dispose t-il d'unités de production ou de services
– à vocation expérimentale : oui non

L'unité à vocation expérimentale est de (cocher la bonne réponse)

- dimension départementale :
- dimension régionale :
- dimension nationale :

L'unité à vocation expérimentale est inscrite (cocher la bonne réponse)

- dans un réseau régional : préciser lequel
- dans un réseau national : préciser lequel
- aucun réseau :

Commentaire éventuel :

Unités de production de type professionnel :

– **nature de l'unité :**

(cocher la bonne réponse en fonction de la production dominante) :

- Exploitation agricole :

- Exploitation viticole :
- Exploitation horticole :
- Exploitation aquacole :
- *Atelier agroalimentaire* :
- *Autres (à préciser)*

- **Surface agricole utile en ha :**
dont Surface aides couplées en ha :

Ateliers de production

- Productions végétales

- Céréales-grandes cultures :

Nature des productions	SAU	Observations, signes de qualité (S) <small>Voir annexe 1</small>
Céréales (hors cultures énergétiques)		
Oléagineux (hors cultures énergétiques)		
Cultures énergétiques		
Plantes à fibres		
Semences		
Protéagineux		
Autres		
total		

- Cultures fourragères :

Nature des productions	SAU	Observations, signes de qualité (S)
Surfaces fourragères (maïs et sorgho ensilage, betteraves et choux fourragers ...)		
prairies		
Semences		
Autres		
total		

- cultures spécialisées :

Nature	SAU	Observations, signes de qualité (S)
Viticulture	dont surface vinifiée :	AOC, AB, ...
Maraîchage	dont SAU sous abri :	
Floriculture	dont SAU sous abri :	PBI,
Arboriculture fruitière		
pépinière		
sylviculture		
Plantes aromatiques		
Plantes médicinales		
Cultures tropicales		
Autres (houblon, osier tabac, truffes ...)		

- Productions animales :

Ateliers	Race	Droits à produire et quotas	Nombre de femelles reproductrices	Observations Signes de qualité, (S) Voir annexe1...
Bovins lait		quota		
Bovins viande		Nb PMTVA		
Ovins lait		Nb primes ovines		
Ovins viande		Nb primes ovines		
caprins		Nb primes caprines		
Porcins Naisseur Engraisseur Naisseur- engraisseur				
Equins Lait Viande selle				
cuniculture				
Aviculture Pondeuses Poulet de chair Palmipèdes gras Autres				
Gibier				
héliculture				
animalerie				
apiculture				
Aquaculture- conchyliculture				
Autres				

- **Atelier de transformation** *(cocher les activités présentes)*
 - Viande en caissettes :
 - charcuterie :
 - foie gras :
 - plats cuisinés :
 - produits laitiers frais :
 - fromages :
 - boulangerie/pâtisserie/viennoiserie :
 - fruits, légumes :
 - jus de fruit :
 - confitures :
 - miel :
 - Autres à préciser :

Données économiques :

- **Chiffre d'affaire des ventes** (HTVA) :
- **Montant des aides PAC :**
 - Dont DPU :
- **Montant des charges de personnels** (salaires +charges) :
- **Main-d'œuvre permanente :**
 - Nombre de salariés :
 - Nombre d'ETP :

Missions :

L'unité de production est elle support d'activités d'expérimentation, de développement agricole et technologique, d'animation et développement des territoires : oui non.

Si oui, veuillez renseigner les tableaux ci-dessous :

Expérimentation-développement agricole et technologique

Titre du projet	Action (1a)	Thème (2a)	Partenaires (3)	Formalisé par une convention	Nombre de demi-journées d'agents consacrées à ces actions	Montant HT en euros de la convention (Subvention ou prestation de service)
	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Voir annexe 1	Oui ou non		
Total						

ANNEXE 1

(S) Signes de qualité

- AOC - Appellation d'origine contrôlée, à préciser
- AOP - Appellation d'origine protégée
- STG - Spécialité traditionnelle garantie ou attestation de spécificité
- CCP - Certificat de conformité produit, marque collective
- IGP - Indication géographique protégée
- Label BIO
- Label rouge
- Montagne
- Produit fermier
- Produit pays
- VDQS - Vin délimité de qualité supérieure
- Vin de pays
- VQPRD - Vin de qualité produit dans une région déterminée

– Les actions :

- **(1a) développement agricole et technologique**
 - recherche appliquée
 - expérimentation
 - démonstration
 - appui, conseil
- **(1b) animation rurale et développement des territoires**
 - animation culturelle
 - animation environnement et territoire

– thèmes

(2a) Développement agricole et technologique :

- Durabilité (agriculture, industrie)
- Agriculture biologique
- Agriculture intégrée
- Agriculture raisonnée
- Systèmes de cultures
- Biodiversité
- Energie
- Productions animales
- Productions végétales
- Génétique et sélection
- TIC technologies de l'information et de la communication
- Valorisation non alimentaire
- Atelier relais agroalimentaire
- Procédés industriels
- Qualité et traçabilité
- Alimentation humaine
- Travail
- Gestion technico économique
- Culture - Patrimoine
- Tourisme
- Produits du terroir
- Autres

(2b) Animation rurale et développement des territoires

Environnement et territoire

- Sol
- Energie

- Transport
 - Déchets
 - Pollution
 - Biodiversité
 - Patrimoine
 - Alimentation
 - Agriculture
 - Industrie
 - Paysage
 - Climat
 - Tourisme
 - Produit du terroir
 - Autres
- **Les partenaires :**

➤ **Recherche et développement**

ADIV, ADRIA DEVELOPPEMENT, ADRIA NORMANDIE, ADRIANOR AERIAL, AGIR, AGPH
 AGRIA LORRAINE, AGRO-HALL, AGROTEC, ANIFELT ANITTA, ARILAIT RECHERCHES, ARITT, ARTB
 ARVALIS, ASTREDHOR
 BBV, BNIC, BOURGOGNE TECHNOLOGIESCRITT, 2ABI, CASIMIR
 CEMAGREF, CETIOM, CEVA, CEVPM, CIRAD, CNDA, CNRS
 CRITT AGRO-ALIMENTAIRE ET BIOTECHNOLOGIES POITOU, CRITT AGRO-ALIMENTAIRE PACA
 CRITT BIO, CRITT IAA ILE-DE-France, CTCPA, L, CTPC, CVG
 Enseignement supérieur (universités, Enseignement supérieur agricole)
 ENTAV, ID.MER, IDF, IFBM, IFREMER
 INRA, INSTITUT DE L'ELEVAGE, INSTITUT PASTEUR DE LILLE, ITAB, ITAVI, ITB
 ITEIPMAI, ITERG, ITFF, ITL
 ITP, ITPLC, IPT, ITV France, LNE
 PEA-CRITT, POLE FILIERE PRODUITS AQUATIQUES, SSHA, TECALIMAN, UNGDA, UNIP
 Autres

➤ **Administrations et établissements publics**

ADEME, AGENCE DE L'EAU, CSP, HARAS, MAP-DRAF SRFD
 MC ET DRAC, MEDDAT, MSJS-DRASS ET DRJS, ONCFS, ONF, TOURISME
 Autres

➤ **Collectivités**

COMMUNAUTE DE COMMUNES, COMMUNE
 CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL
 Autres

➤ **Professionnels**

AGRICULTEURS, CETA
 CHAMBRE DE COMMERCE, CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE, CHAMBRE REGIONALE
 D'AGRICULTURE
 COOPERATIVE, CUMA, ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES, ENTREPRISES DU PAYSAGE
 GDA, GIE, GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS, UPRA, HERD- BOOK
 MSA,
 Autres

➤ **Associations**

AMAP, ASSOC DE CONSOMMATEURS, COMITES DU TOURISME, CPIE
 FNCIVAM
 FEDERATIONS SPORTIVES, FOYERS RURAUX
 LIGUES, LPO
 MASSIFS, OFFICES DU TOURISME, PARCS, PAYS
 PEPINIERES D'ENTREPRISE, POLE COMPETITIVITE, POLE EXCELLENCE RURALE
 Autres

➤ **Syndicats**

CDJA, CONFEDERATION PAYSANNE, COORDINATION RURALE, FDSEA, MODEF, ORGANISATIONS SYNDICALES
 DE FILIERES
 PNR, SIVOM, SYNDICATS D'INITIATIVE,
 GHN, UNEP

Autres

Annexe n° 13 - Liste des personnes rencontrées

Luc GUYAU, Président de l'APCA,
Joseph GIROUD, Secrétaire général de l'APCA,
Jean-Marc CORDONNIER, Sous-directeur actions techniques et ingénierie responsable du réseau des chambres de l'agriculture, APCA,
Valérie WEBER-HADDAD, chargée de mission sur les outils de développement APCA,
Marion GUILLOU, Présidente de l'INRA,
Guy RIBA, directeur général adjoint de l'INRA,
Bénédicte HERBINET, cabinet de la présidente de l'INRA,
Jean-Louis BUER, Directeur général de l'enseignement et de la recherche DGER,
Gérard MORICE ,Directeur général ARVALIS Institut du végétal,
Patrick FUCHS, Directeur administratif du personnel et de la qualité ARVALIS Institut du végétal,
Jean-Pierre DARVOGNE, Directeur général de l'ACTA,
Alain MOUCHART, Directeur technique de l'ACTA,
François RINALDI, Directeur CTIFL,
Philippe Le LOUP, Directeur ITAVI,
Louis BIANNIC, Directeur DRAAF Bretagne,
Jacques GALLON, Chef du SRFB DRAAF Bretagne,
Karen ATTI, responsable de l'animation du réseau des exploitations des lycées agricoles SRFD DRAAF Bretagne,
J.L. FLOSSE, Président de la commission « Recherche et développement » de la Chambre régionale agricole de Bretagne,
P. PLET, directeur de la Chambre régionale agricole de Bretagne,
Philippe AUGÉARD, Chef du service coordination des programmes à la Chambre régionale agricole de Bretagne,
Jean DUMORTIER, Chef du pôle porcs-aviculture à la Chambre régionale agricole de Bretagne,
Paul AUFRAY, Président du pôle à la Chambre régionale agricole de Bretagne,
Alain COTTAIS, Responsable station agronomie-productions végétales à la Chambre régionale agricole de Bretagne,
Bernard NICOLAS, Directeur du domaine de Kerguehenec-56 et chef du pôle régional formation à la Chambre régionale agricole de Bretagne,
Gérard MAISSE, Président du centre INRA de Rennes,
Mathieu CONSEIL, animateur Inter Bio Bretagne (IBB),
François Le LAGADEC, Président Inter Bio Bretagne (IBB),
Yann DORSEMAINE, Directeur DRAAF Auvergne,
Hubert GOGLINS, Chef du SRFD à la DRAAF Auvergne,
Jacques BOURDREUX, Commissaire de Massif du Massif Central, DIACT,
Alain GERMONT, Directeur de l'EPLFPA de Clermont-Ferrand Marmilhat,
Jean-Pierre LATRON, Directeur de l'exploitation de l'EPLFPA de Clermont-Ferrand Marmilhat,
Guy VAUTARD, Directeur de l'EPLFPA de Saint-Flour,
Michel BECKERT, Président du centre INRA Clermont-Ferrand Theix

Robert MONDOT, Responsable des audits à l'INRA,
Daniel BOISSIERES, Chef du bureau des initiatives de partenariat et d'innovations
DGER
Roger BROUET, Chargé de mission animation des réseaux au bureau des
initiatives de partenariat et d'innovations DGER,
M. PALIARD, Président de l'association support du Lycée privé de Ressins,
M. BERCHOUX, Directeur du Lycée privé de Ressins,
M TREVISARD, Directeur d'exploitation du Lycée privé de Ressins,
Jean Marc BOUDOU, Directeur de l'EPLFPA de Roanne,
Bernard AUBARD, Directeur d'exploitation de l'EPLFPA de Roanne,
Yves CONFESSON, Directeur du Centre CEMAGREF de Lyon,
Laurent DOBREMEZ, CEMAGREF Grenoble,
Robin FREYCENON, Animateur PEP Chambre régionale d'agriculture Rhône-
Alpes,
Hervé PIATON, Directeur DRAAF Rhône-Alpes,
Pierre FILIPPI, du SREA DRAAF Rhône-Alpes,
Nicolas VISSAC, du SREA DRAAF Rhône-Alpes,
Cécile GUILLON, Responsable PSDR SRDR DRAAF Rhône-Alpes,
Yvonne COUTEAUDIER, Déléguée interrégionale INRA,
Mme PRISIS, Directrice de la station INRA de Gotheron,
Alain SCHOST, Directeur des Lycées Région Rhône-Alpes,
Carlo CASCHETTA, Adjoint à la Directrice de l'agriculture et du développement
rural Région Rhône-Alpes,
M. LEBLOND, Directeur de la Station expérimentale du SERAIL Chambre
régionale d'agriculture,
Jean PAUGET, Directeur Station CREAS Arvalis Chambre régionale d'agriculture
de Saint Exupéry,
Thierry LANGOUËT, Directeur de l'EPLFPA La Côte St André,
Jean-Philippe MAGNIERE, Directeur d'exploitation de l'EPLFPA La Côte St
André,
Jean-Pierre CARDI, Directeur de l'EPLFPA de Valence,
Fabien CLAVE, Directeur d'exploitation de l'EPLFPA de Valence,
Louis De LANSALUT, Directeur du Lycée agricole privé Costa de Beauregard,
Michel VIALLE, Directeur de l'EPLFPA de Chambéry La Motte Servolex,
Thierry FROISSARD, Directeur d'exploitation de l'EPLFPA de Chambéry La
Motte Servolex,
Michel BEGUIN, Directeur de l'atelier technologique de l'EPLFPA de Chambéry
La Motte Servolex,
Boris CALLAND, Chef de projet & de partenariat de l'EPLFPA de Chambéry La
Motte Servolex,
Philippe PLUVINAGE, Directeur du Centre d'élevage de Poisy,
Maylène GANCHOU, Adjointe au Dr EPLFPA de Cibeins,
Sylvain DUBOIS, Directeur d'exploitation EPLFPA de Cibeins,
Brice POURCHET, Président de l'UNREP, directeur de l'Ecole d'horticulture et du
paysage de Roville aux Chênes,
Thierry DEFAY, Directeur de la Chambre Régionale de Lorraine,
Marc BENOIT, Directeur de recherche à l'INRA, département Science pour
l'Action et le Développement

Jean BARRAU, Directeur de l'exploitation de Carpentras,
Jean Claude GAUTHIER, Directeur d'exploitation de Vendôme,
Bernard GARINO, Inspection de l'enseignement agricole chargé de la
coordination du domaine mission expérimentation-développement, exploitations
agricoles et ateliers technologiques .
Louis LELAGADEC responsable du service des adaptations pédagogiques
CNEAP
Hervé BIZARD directeur de l'UNREP

Annexe n° 14 : Liste des sigles utilisés

ACTA Association de coordination technique agricole
ACTIA Association de coordination des instituts techniques agro-alimentaires
AFSSA Agence française de sécurité sanitaire des aliments .
ANR Agence nationale de la recherche
APCA Assemblée permanente des chambres d'agriculture
BRG Bureau des ressources génétiques
CASDAR Compte d'affectation spécial du développement agricole et rural
CEMAGREF Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CETIOM Centre technique interprofessionnel des oléagineux
CIPAN
CIRAD Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNEAP Centre national de l'enseignement agricole privé
CNRS Centre national de la recherche scientifique
COST Conseil d'orientation scientifique et technique
COREAM Commission régionale économie agricole et monde rural
COREDEF Comité régional du développement, de l'emploi et de la formation
CPER Contrat de programmation Etat-région
CTE Contrat territorial d'exploitation
CTIFL Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
DAT Directeur d'atelier technologique
DEA Directeur d'exploitation agricole
DGER Direction (Directeur) générale de l'enseignement et de la recherche
DGH Dotation globale horaire
DIACT Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DRAAF Direction (Directeur) régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRDR Document régional de développement rural
DVT direction de la valorisation et du transfert
ENITA Ecole nationale d'ingénieurs des techniques agricoles
ENSP
ENV Ecole nationale vétérinaire
ESA Ecole supérieure d'agriculture
EPLEFPA / EPL Etablissement d'enseignement et de formation professionnelle agricole
EPN Etablissement public national
EPSCP Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
EPST Etablissement public scientifique et technologique
ETP Equivalent temps plein
FEAGA Fonds européen agricole de garantie agricole
GEFEX Base de données sur les exploitations et ateliers technologiques de l'enseignement agricole (données technico-économiques et implication dans les missions de l'enseignement agricole)
GIE groupement d'intérêt économique
GIS groupement d'intérêt scientifique

IAE Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
IE Installation d'expérimentation INRA
IGREF Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts
INRA Institut national de la agronomie
ISA Institut supérieur d'agriculture

ITA instituts techniques agricoles
ITAVI Institut technique de l'aviculture
ITEIPMAI Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques
ITL Institut technique du lin
ITP institut technique des porcs
ITPC Institut technique des plantes à cidre
ITVV L'institut technique de la vigne et du vin
ORE Observatoire de recherche en environnement
PAC Politique agricole commune
PEA pôle d'expérimentation animale INRA
PEP pôle d'expérimentation et de progrès
PNDAR Programme national pluriannuel de développement agricole et rural
PSDR Pour et sur le développement régional
RGPP Révision générale des politiques publiques
RMT réseau mixte technologique
SAU Surface agricole utilisée
SCEA Société civile d'exploitation agricole
SNA Système national d'appui
SRFD Service régional formation développement
UE Unité d'expérimentation INRA
UMT unité mixte de recherche
UNMFR Union nationale des maisons familiales et rurales
UNREP Union nationale rurale d'éducation et de promotion

Annexe n° 15 - Bibliographie

Unités expérimentales-rapport de mission Gilles AUMONT, Joseph BONNEMAIRE, Marc BONNET-MASIMBERT, André CHARRIER, Pierre CHASSIN, Brigitte FAUGERE et Marcel LE NARD octobre 2002

Rapport de Guy PAILLOTIN secrétaire perpétuel de l'Académie de l'agriculture septembre 2008

Proposition de cadre de réflexions et de décisions pour l' Inra Guy RIBA

Rapport annuel de l'IEA 2005-2006 sur la dimension professionnelle des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement technique agricole public, inspecteurs des exploitations.

Rapports de l'inspection de l'enseignement agricole :

- **le coût de la mission pédagogique des exploitations novembre 2005**
- **l'utilisation pédagogique des exploitations et ateliers technologiques janvier 2006**
- **Pilotage des exploitations de l'enseignement agricole public: vers un rôle plus affirmé des DRAF éléments de réflexion et d'action 16 mars 2007**
- **la mise en oeuvre des TIC dans les exploitations de l'enseignement agricole janvier 2008**

Recherche appliquée: la contribution des Chambre d 'agriculture Chambres d' Agriculture n°880 août 1999

Objectif Terres 2020 ». Michel BARNIER mars 2009

Les chercheurs et l'innovation - « Regards sur les pratiques de l'INRA Sciences en questions INRA Editions 1998